VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

8 février 2024

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire demande à Mathieu Courdesses de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par M. Courdesses.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme GODEFROY à M. COURDESSES M. MONGARDIEN à Mme DESBOIS

M. le Maire : Vous avez tous reçu le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2023, y a-t-il des demandes de modifications ?... Il n'y en a pas, donc je propose au conseil de considérer qu'il est approuvé.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Des questions ?

M. ÉDOUARD: Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous: la DIS numéro 5 et les DIS 13 à 19 portent toutes sur une convention cadre d'assistance juridique et de représentation de justice, avec des cabinets différents et avec des taux horaires également très différents, alors je me pose

la question : pourquoi autant de conventions de recours à des cabinets différents ?

M. le Maire : Eh bien parce que s'ils sont de prix différents, il y a des chances qu'ils soient aussi de qualité différente.

M. ÉDOUARD : Donc vous ne cherchez pas à avoir le meilleur, vous cherchez...

M. le Maire : Pour les affaires les moins importantes, ce n'est pas la peine d'avoir forcément le meilleur.

M. ÉDOUARD: D'accord. Et la DIS 21 et la 22, cela concerne le sport. Pour la 21 : c'est l'adoption d'un contrat pour la mise à disposition gratuite de Georges Suant pour la fédération grecque d'athlétisme, et pour la 22, c'est un protocole d'accord pour la mise à disposition sans que l'on sache si c'est gratuit ou pas, de Georges Suant pour le comité olympique éthiopien. Donc je me posais la question : est-ce qu'il y a deux poids deux mesures ?

M. le Maire: Ah non!

M. ÉDOUARD : C'est gratuit dans les deux cas ?

M. le Maire : Ah oui, c'est gratuit pour toutes les délégations étrangères et pas seulement celles-ci mais celles qui viendront encore. On va signer avec d'autres délégations prochainement, Et ce sera gratuit.

M. ÉDOUARD : D'accord. Ça me rassure.

M. le Maire : Mais vous n'avez pas besoin d'être rassuré, vous le saviez !

M. ÉDOUARD : Eh bien non, dans le texte...

M. le Maire : Vous lisez beaucoup de littératures sur le sujet.

- M. ÉDOUARD: Eh bien on va parler d'argent concernant la 52 que l'on peut rapprocher de la 76: ce sont des conventions de financement. Par le passé, vous aviez recours à des banques que l'on accusait de travailler avec des paradis fiscaux, après vous êtes passés à la Banque Postale, à la Caisse d'Epargne, à des banques éthiques, et donc là à nouveau vous repassez sur des banques mises en lumière par leur éthique de manière défavorable comme la Société Générale qui affiche sur son site qu'elle vient de recevoir une amende de 4,5 millions d'euros du Parquet de Nanterre pour des pratiques commerciales trompeuses. Donc à tout le moins, je vous engage à la plus grande vigilance avec cette banque avec laquelle vous venez de traiter pour 15 millions d'euros.
- M. le Maire : La Société Générale est une des principales banques françaises. A son niveau, une amende de 4 millions, ce n'est rien. Pour une banque de ce niveau, je veux dire, c'est une broutille.
 - M. ÉDOUARD : Enfin pour nous ce n'est pas une broutille.
- M. le Maire : Nous avons emprunté 15 millions à cette banque parce qu'elle avait de bonnes conditions de prêts et c'est tout. En l'occurrence on a emprunté 15 M€ sur 20 ans à l'Euribor 12 mois + 0,8. En ce moment, c'est encore un taux relativement favorable, ça pourrait être pire. C'est un taux variable, l'Euribor 12 mois plus 0,80. Et si l'Euribor tombe un jour à 1 %, ce sera toujours l'Euribor de toute façon, et le taux aura fortement baissé.
 - M. ÉDOUARD : Je vous aurai prévenu.
- M. le Maire : On connaît la Société Générale. Ce n'est pas une banque exotique contrairement à ce que vous croyez.

M. ÉDOUARD : Oui mais pour la 76, vous avez la Caisse d'Epargne qui

n'est pas du tout pareille, vous savez à peu près avec qui vous traitez, ils ne

sont pas condamnés comme ça, comme au coin d'un bois! Voilà. C'est tout

pour ce qui me concerne.

Mme DESBOIS: Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question qui suit un

point que l'on a abordé en commission Urbanisme autour des avenants au

marché de travaux sur la rénovation du gymnase Velpeau, Monsieur Venturi

avait bien voulu nous partager le coût à date, 2,580 M€ si je ne me trompe pas...

M. le Maire: Hors taxes.

Mme DESBOIS: Voilà. Est-ce que vous pourriez en regard nous indiquer

le budget prévisionnel du chantier, s'il vous plaît?

M. le Maire: Le budget des vestiaires du stade Velpeau, c'est 3 millions.

Mme DESBOIS: Le budget était à 3 millions, c'est ça?

M. le Maire : Non, le budget, je n'en sais rien, mais le coût de l'ensemble

du projet, c'est 3 millions d'euros TTC.

Mme DESBOIS: D'accord.

M. le Maire : Donc 2,5 M€ effectivement hors taxes. Mais le budget était

aussi élevé et il n'a pas tellement augmenté avec les travaux. Lorsque

l'architecte nous a fait découvrir que le prix serait autour de 2,5 M€, enfin plus

de 2 millions, on a perdu au moins un an à essayer de le faire baisser et comme

il ne baissait pas, on a accepté finalement de le suivre en se disant : bon, le

marché le fera baisser. Eh bien non, le marché ne l'a pas fait baisser du tout.

Mme DESBOIS : Mais l'atterrissage en fait est conforme à ce qui avait été prévu...

M. le Maire : Oui, il est conforme, oui et heureusement, il est très élevé, il est anormalement élevé, mais le marché a confirmé les dires de l'architecte. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Madame Huard n'a pas de question ?

Mme HUARD: Puisque vous me sollicitez, on souhaiterait et on l'a dit en commission d'ailleurs, visiter cet hôtel 4 étoiles qui va servir de vestiaires...

M. le Maire: Velpeau? Oui, on fera une inauguration.

Mme HUARD: Oui Velpeau, si vous pouvez organiser une inauguration...

M. le Maire : Oui, Velpeau on le fera.

Mme HUARD: Une inauguration, on serait contents de le visiter.

M. le Maire : D'accord.

- Déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les DIA ? Il n'y en a pas. Donc nous passons à l'ordre du jour qui appelle d'abord la réponse à une question écrite de Madame Huard, au nom du groupe Antony Terre Citoyenne.

Question écrite de Mme Irène Huard au nom du Groupe Antony Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Plusieurs particuliers acheteurs et futurs habitants de différentes résidences du quartier Jean-Zay, nous ont informés de l'existence de sérieuses malfaçons dans

les immeubles en cours de construction, confirmées par une expertise qu'ils ont mandatée.

De plus, ils ont constaté que dans plusieurs cas, le médiateur qui doit gérer les litiges entre promoteur et acheteur, soit n'a pas été désigné par les promoteurs, contrairement à la réglementation, soit ne répond pas aux requêtes.

Le territoire Vallée Sud Grand Paris, qui est compétent pour l'aménagement de la ZAC créée par la ville d'Antony, a confié à Vallée Sud Aménagement, dont vous êtes administrateur, le mandat d'aménagement et le suivi des travaux, notamment pour les espaces et bâtiments publics.

Selon cet établissement,

« Vallée Sud Aménagement a également en charge, à travers une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'accompagnement de l'établissement public territorial Vallée Sud –

Grand Paris dans les relations avec les opérateurs des lots privés.

Dans ce cadre, Vallée Sud Aménagement accompagne l'EPT Vallée Sud — Grand Paris dans la finalisation des consultations, la maîtrise foncière, la signature des différents actes, le suivi des travaux, le suivi de la livraison jusqu'à la période de parfait achèvement en ce qui concerne les acquisitions en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement). »

Voici, Monsieur le Maire, nos questions.

Quelles sont les responsabilités exactes et les missions de Vallée Sud Aménagement notamment pour le suivi et le contrôle des travaux, vis-à-vis des promoteurs et des acheteurs, dans le cadre de son mandat d'aménagement ?

Dans quels documents sont-elles définies et pouvez-vous nous les communiquer ?

Vallée Sud Aménagement a-t-il exercé des contrôles relativement aux entreprises sélectionnées et leurs sous-traitants ?

Quelles sont les actions que Vallée Sud Aménagement met en œuvre pour s'assurer du bon achèvement des travaux, dans le respect des normes, des spécifications, de la qualité annoncée pour les logements de ce quartier ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations républicaines.

Irène Huard, pour le groupe

<u>Réponse</u>

La Société publique locale d'aménagement (SPLA) Vallée Sud Aménagement a reçu de Vallée Sud Grand Paris une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vente des terrains et pour la réalisation des espaces publics de la ZAC, ainsi que la mission de mandataire d'aménagement qui consiste à :

- Coordonner les procédures,
- Coordonner la réalisation des différents chantiers,

- Coordonner la cohérence des projets paysagers et architecturaux des lots privés avec les espaces publics,
- Gérer les interfaces des espaces publics avec les riverains.

En revanche, elle n'a pas reçu de mission concernant les bâtiments publics, dont la réalisation est du ressort de la ville.

Dans ces conditions, la mission de l'aménageur sur les lots privés correspond à un suivi architectural et à un ensemble de prescriptions relatives au projet : Typologie des logements, délais à respecter, limites avec les espaces publics, clauses d'insertion, prescriptions urbaines et paysagères, architecturales et environnementales - Mais elle ne concerne pas le respect des normes de construction qui relève de la seule responsabilité du constructeur.

Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le mandat d'aménagement ont été conclus entre Vallée Sud Grand Paris et la SPLA Vallée Sud Aménagement. <u>La ville n'est pas partie à ces contrats.</u>

Les constructeurs- promoteurs ont été choisis dans le cadre d'une consultation par Vallée Sud Grand Paris, selon les prescriptions du code de la commande publique portant sur la cession des emprises foncières. Le choix des entreprises par les promoteurs relève du droit privé, non de la commande publique.

S'agissant des prestations dues par les promoteurs aux acquéreurs de logement, elles sont formalisées dans les contrats de réservation signés par les deux parties.

A tous les stades du projet, Vallée Sud Aménagement vérifie que les prescriptions définies dans le cadre de la consultation des promoteurs sont bien respectées. La plus grande attention est apportée à la qualité des logements, au moment de l'attribution des permis de construire mais également de la livraison.

Lors de la livraison, la conformité sera naturellement vérifiée.

M. le Maire : Voilà donc les réponses sur le rôle de l'aménageur qui n'est pas de vérifier la qualité des logements et leur conformité au contrat conclu avec les acquéreurs.

On passe au point numéro 1 de l'ordre du jour qui est le rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Mais auparavant, nous avons une question de Monsieur Mauger ?

M. MAUGER: Juste une petite déclaration liminaire: on a répertorié toutes les délibérations que nous n'avons pas vu passer en commissions avant ce conseil municipal de ce soir: nous avons aujourd'hui 18 délibérations et il y en a 9 que l'on n'a pas vues dans aucune commission municipale, ce qui nous paraît quand même poser problème. Cela fait la moitié puisque ni la commission Solidarités ne s'est réunie, ni la commission Transition Ecologique, ni la commission Tranquillité Publique; et pour ce qui concerne les commissions Services Publics et Ressources Humaines, elles se sont bien réunies mais elles n'ont pas examiné certaines délibérations que nous voyons ce soir. Donc je trouve que là, on dysfonctionne de manière assez claire, et cela va poser problème puisque dans la suite on va voir, ce soir, qu'on aura un certain nombre de questions qui auraient dû être posées en commission. Il me semble que le code des collectivités territoriales ne prévoit pas d'obligation à la création de

commissions municipales, en revanche dès lors qu'elles sont créées, elles doivent examiner les délibérations qui sont de leur ressort. Et à Antony ce n'est pas le cas.

M. le Maire: Très bien. D'accord, on prend le point.

M. MAUGER: Non, pas « très bien »...

M. le Maire : Je prends note de votre remarque.

M. MAUGER : Non, ce n'est pas « très bien », c'est « très mal » ! C'est très mal, M. le Maire !

M. le Maire : Oui mais enfin, je ne peux pas moi-même régler le cas de toutes les commissions !

M. MAUGER: Vous êtes le président des commissions.

M. le Maire : Je sais bien mais bon !

M. MAUGER: Donc il y a la preuve de très nets dysfonctionnements.

M. le Maire : Effectivement, oui.

M. MAUGER: Nous sommes d'accord.

1 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Bonsoir à toutes et à tous. Vous le savez, la Ville d'Antony est convaincue de la nécessité d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes dans toutes les sphères de la vie en société. Vouloir l'égalité,

je vous le rappelle, ce n'est pas nier la différence, ni rêver d'un monde uniformisé, vouloir que l'on se ressemble tous, que les femmes jouent au rugby comme on l'a entendu ici un peu caricaturalement parfois, mais c'est précisément « aspirer à ce que chacune et chacun soit considéré comme l'égal de tout autre, quelles que soient ses différences ». C'est défendre ces valeurs-là que d'être engagé dans l'égalité. Et ce titre, je l'ai trouvé intéressant, c'est comme un clin d'œil pour ce conseil municipal qui est dédié à ces questions, je vous distribuerai le petit livret sur l'égalité que vous pourrez trouver à l'accueil, livret du Centre Hubertine Auclert qui est notre partenaire privilégié et notre partenaire ressources très important.

Donc vous l'avez vu, à Antony nous avons à cœur de contribuer au changement de la situation nationale qui actuellement est jugée d'ailleurs alarmante par le Haut Conseil à l'Egalité qui a publié fin janvier son troisième baromètre annuel sur le sexisme, un sexisme qui est vraiment persistant, bien que ces hommes et ces femmes constatent ces inégalités, le sexisme se poursuit avec par exemple plus d'un homme sur 5 de 25 à 34 ans qui considère normal d'avoir un salaire supérieur à sa collègue à poste égal ; le quart des 25 à 34 ans qui pensent qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter ; 37 % des femmes déclarent toujours avoir vécu une situation de non-consentement, et c'est un chiffre qui grimpe à plus de 50 % chez les 25-34 ans. Je rappelle également que cette année il y a eu plus de 100 féminicides, ou encore 1.500 signalements de violence dans le domaine du sport avec 65 fédérations concernées. Donc la

Ville d'Antony s'attache à faire de l'égalité femmes/hommes une politique transversale qui va s'articuler autour de quatre ambitions :

- Atteindre l'égalité professionnelle, la Ville étant aussi un employeur important,
- Assurer l'accès aux droits et notamment la santé,
- Combattre les violences faites aux femmes ; et puis
- Promouvoir la parité dans les sphères politique, économique et sociale avec deux stratégies qui sont définies en différentes thématiques.

Donc ce rapport en matière d'égalité est un outil au service de la stratégie, avec des données statistiques, il nous permet d'analyser et c'est un point de départ pour améliorer notre réflexion, s'ajuster et tendre vers toujours plus d'égalité; et puis c'est une compilation de nos actions annuelles.

A ce titre, vous avez pu voir que cette année encore ce rapport s'est totalement renouvelé, étoffé, il reprend les 20 actions phares qui sont proposées aux habitantes et aux habitants, et aussi à nos employés. Il inclut également les orientations à venir.

Donc notre stratégie au niveau d'Antony, se décline sur ces deux axes :

- L'Égalité professionnelle des agentes et des agents,
- L'Égalité sociétale des habitantes et des habitants, c'est-à-dire notre politique publique.

Pour la première partie, l'égalité professionnelle : je vous donne juste quelques éléments de contexte et puis je céderai la parole à Claire Genest, l'élue en charge des ressources humaines.

Cette année, pour les ressources humaines, on a été accompagnés par le Centre Hubertine Auclert, et l'action principale de 2023 a été vraiment de mener un diagnostic poussé. On s'est saisis pour cela du baromètre de l'égalité professionnelle qui a été construit par le CIG Petite Couronne et Grande Couronne ainsi que par le Centre Hubertine Auclert qui est donc notre partenaire régional, baromètre qui est basé sur le rapport social unique de chaque ville, le RSU, et ce baromètre comprend 12 indicateurs qui sont structurés autour des quatre axes de la loi de 2019 qui régit ce rapport égalité, c'est-à-dire :

- Évaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunérations,
- Garantir l'égal accès à l'évolution des carrières,
- Favoriser l'articulation entre les activités professionnelles, vie personnelle et vie familiale,
- Prévenir, traiter les discriminations, agissements, harcèlements et violences sexistes.

Donc dans le présent rapport, on va utiliser les données de l'année 2022 afin de s'appuyer sur ce baromètre de l'égalité le plus récent, c'est-à-dire venant du RSU 2023.

Je laisse la parole à Claire Genest.

Mme GENEST: Merci Stéphanie. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, effectivement c'est un baromètre 2022 qui se fonde sur l'outil construit par le Centre Hubertine Auclert. Alors globalement, il y a beaucoup de choses à dire sur ce baromètre et sur les résultats qu'il nous donne. Ce qu'il est important de

voir, c'est un petit peu la note globale, alors la signification de chaque système n'est pas toujours parfaitement pertinente parce qu'il y a un certain nombre de biais mais j'essaierai de les identifier. En tout cas ce diagnostic a fait apparaître une note pour la collectivité d'Antony qui est de 41/100. Il faut savoir qu'au niveau national, l'ensemble des collectivités, il y a plus de 1.000 collectivités qui ont fait ce baromètre, la note globale est de 33/100. Donc globalement Antony se positionne plutôt bien. Et sur des collectivités un petit peu plus importantes, c'est-à-dire celles qui ont entre 500 et 1.300 agents, les collectivités qui ont fait ce baromètre se positionnent entre 32 et 48/100. Donc globalement, avec un 41/100, on peut dire que la ville d'Antony n'est pas mal positionnée, loin de là, sur l'ensemble des indicateurs qui ont été mesurés.

Alors vous voyez sur la diapositive projetée qu'il y a quatre thèmes :

- L'égal accès aux emplois,
- L'égalité des rémunérations,
- L'articulation vie privée/vie professionnelle
- La prévention et le traitement des discriminations et violences.

Je passe un petit peu rapidement mais j'essaye de vous donner peut-être quelques chiffres un peu clés :

Sur l'accès aux emplois, on s'aperçoit qu'il y a un taux de féminisation de 69 % de la catégorie A et de 74 % de la catégorie B ; il y a un taux de féminisation des préparations aux concours de 67 %, globalement on a des femmes qui accèdent sans difficultés au statut de cadre supérieur et de cadre

intermédiaire y compris dans des filières qui peuvent être considérées comme les plus masculines, comme les filières techniques par exemple.

Globalement on peut considérer que la mixité a tendance à se faire un peu mieux chez nous, sur la ville d'Antony, que sur un plan national.

Pour vous rappeler aussi que la répartition des effectifs dans les emplois permanents est de 63 % de femmes contre 37 % d'hommes, ces 63 % de femmes est à comparer avec le niveau national qui est de 62 %, donc on est très alignés avec le taux de féminisation globale de la Ville.

Toujours sur l'égal accès aux emplois, un sujet peut-être intéressant à regarder : c'est le taux d'accès à la formation professionnelle. À la Ville d'Antony, on forme autant d'hommes que de femmes puisque 35 % des femmes ont accès à la formation ou ont eu accès à la formation en 2022, puisque ce sont toujours des visibilités annuelles, contre 34 % des hommes, donc on s'aperçoit que c'est à peu près la même chose. Il faut savoir que lors des recrutements, la Ville d'Antony analyse les compétences et le savoir-être des candidats sans chercher à forcément recruter hommes ou femmes ; il n'en demeure pas moins qu'il y a des déséquilibres sociétaux qui se traduisent aussi dans le recrutement à la Ville d'Antony comme ailleurs en faveur des femmes concernant la filière médico-sociale et sociale et en faveur des hommes concernant la filière technique.

En ce qui concerne l'égalité des rémunérations, là c'est un sujet qui est un petit peu plus complexe parce que globalement nous travaillons sur des grilles qui ne sont pas indépendantes de la construction de la collectivité. Une grosse partie de la rémunération variable est liée à l'IFSE qui en fait en cotation des postes, donc en fait l'égalité des rémunérations, vient plutôt des histoires de carrières, en fonction de l'ancienneté des collaborateurs ou des collaboratrices, en fonction des parcours professionnels, nous avons du coup des impacts sur l'égalité de rémunération qui sont en fait un peu indépendants de notre volonté même si bien sûr l'idée est de lisser ces inégalités éventuelles ; mais globalement c'est un indicateur sur lequel il y a un certain nombre de biais liés à l'histoire de la collectivité et des parcours professionnels au sein de la collectivité. Voilà globalement sur le sujet de la rémunération.

Sur le sujet de l'articulation entre vie privée/vie professionnelle, on s'aperçoit que la politique de la Ville est vraiment de privilégier des temps complets pour tous les agents femmes et hommes au regard de la collectivité et du coup, on a très peu de temps non-complets même si dans les temps non-complets et la faible part de temps non complets dont on dispose, il y a à peu près 8 % de femmes et 1 % d'hommes, il reste donc toujours un petit peu plus de temps non complets chez les femmes que chez les hommes, mais on est quand même sur des éléments assez limités en termes de nombre parce que notre politique est vraiment d'avoir des temps complets au maximum.

Ensuite, sur le dernier point qui est la discrimination-le harcèlement-les violences, il faut savoir qu'il existe un dispositif depuis février 2022 pour recueillir les signalements, donc du coup, nous sommes là-dessus complètement en ligne avec la réglementation. Et nous avons mené une information-sensibilisation auprès de tous les agents lors du lancement du dispositif pour

essayer un petit peu de sensibiliser l'ensemble des agents à se saisir éventuellement de ce dispositif si besoin était. En 2022, pour vous donner un exemple, 11 actes ont été signalés et sont remontés à travers ce dispositif.

Donc j'allais dire, pour conclure, une note plutôt satisfaisante, un socle en tout cas assez solide de l'égalité hommes/femmes au niveau de la collectivité; il reste néanmoins des actions à mener, on n'est jamais parfaits sur ce que l'on fait, il y a toujours des zones d'amélioration que nous avons identifiées. Les principaux leviers d'amélioration sont :

- D'abord mener une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents sur l'égalité hommes/femmes, notamment décrire les mécaniques sexistes, les actions sexistes au quotidien qui sont parfois passées inaperçues ou sur lesquelles les gens ne sont pas forcément sensibilisés et sur lesquelles nous souhaitons mettre un petit peu la focale.
- Le deuxième point, c'est sur le dispositif de signalement des harcèlements et des violences, communiquer plus largement; nous avons fait une formation/information mais je pense qu'il faut continuer encore à développer, faire connaître ce dispositif et que tout le monde puisse s'en servir de manière positive le cas échéant et à bon escient.
- Sur l'articulation vie privée/vie professionnelle, c'est bien sûr continuer à informer les hommes et les femmes de leurs droits ; c'est parfois par méconnaissance qu'ils n'appliquent pas leurs droits et donc, sur le temps de travail, sur les congés, en tout cas sur l'ensemble des choses dont ils peuvent disposer pour justement articuler au mieux, de manière la plus appropriée en ce

qui les concerne, leur vie professionnelle et leur vie privée, nous avons un troisième axe d'amélioration et sur lequel nous allons travailler, c'est un baromètre qui est un baromètre socle pour nous, qui va nous permettre de développer ce plan d'amélioration au niveau de la collectivité et pour les agents de la Ville. Merci à vous.

Mme SCHLIENGER : Je reprends la parole pour aborder l'égalité sociétale des habitantes et habitants, c'est-à-dire nos politiques publiques. L'idée de notre délégation, c'est bien d'être très transversal et chacun dans son service a pu se saisir de cette question, c'est pour cela que l'on a beaucoup de propositions intéressantes pour accompagner cette problématique.

Pour l'éducation à l'égalité, la Ville s'attache à faire prendre conscience de celle-ci auprès des jeunes collégiens notamment et des lycéens avec de nombreuses actions. On a l'Espace 11 qui est tout à fait coopérant avec nous, qui propose par exemple des concours sur le thème de l'égalité, avec le conseil des jeunes citoyens. On a accompagné aussi le collège Henri-Georges Adam sur sa semaine de la fraternité et de la sororité en lui proposant notamment l'espace Vasarely et en faisant la promotion avec le Centre Hubertine Auclert. On a également le service de la Culture qui fait aussi beaucoup de choses en ce sens, avec des séances de sensibilisation auprès des scolaires, et notamment auprès de quatre classes, du CM 2 à la terminale, des ateliers d'orientation, et puis une belle coopération avec l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, tous les principaux des deux collèges d'Antony et les proviseurs des deux lycées. Avec Anne Fauret on travaille ensemble main dans

la main pour essayer de mettre en avant ces questions auprès de cette cible, et notamment hier il y avait à Vasarely tous les collégiens de troisième qui sont passés pour le Forum des métiers. C'est la première fois que ce forum se fait à Vasarely en commun comme ça avec tous les établissements et on a mis un stand aussi du Centre Hubertine Auclert, j'ai pu récupérer comme cela les affiches que vous avez pu voir à l'entrée du conseil pour cette journée un peu dédiée à l'égalité.

Alors après, notre délégation se penche aussi sur toutes les questions d'accès aux droits et aux services publics. Vous savez, l'année dernière on a pris en compte les statistiques du point d'accès aux droits d'Antony, c'était nouveau, et on accorde une attention toute particulière à ce que les habitantes et les habitants accèdent de la même manière à tous ces services municipaux. Il en est de même aussi pour les temps de citoyenneté avec par exemple 56 % des projets présentés par des femmes au budget participatif par exemple ou à peu près les mêmes proportions pour le Conseil des Jeunes Citoyens 2022/23.

En termes de santé, on a l'ambition de sensibiliser autour de sujets importants, voire tabous, comme par exemple les menstruations, pour les banaliser, et puis on a bien sûr « Octobre rose », porté par loannis Vouldoukis depuis plusieurs années où il y a des tas d'animations qui se font sur la place Patrick Devedjian chaque année. Ensuite on a tous les collèges qui se sont saisis de l'exposition que l'on a mise à disposition avec l'institut des Hauts-de-Seine « 100 % règles », avec l'exposition au Centre Hubertine Auclert, avec ce que l'on a fait imprimer ici à Antony par exemple. Le CCAS également fait

beaucoup au quotidien pour accompagner tous ces événements-là. Et il y a eu des soirées aussi proposées aux lycées avec « Solidarité Sida » par exemple que l'on a accompagnées.

En termes de violences, harcèlement et sécurité, nous agissons aussi pour sensibiliser, par exemple 110 élèves du lycée Théodore Monod et du collège La Fontaine ont échangé sur le harcèlement, 35 parents ont assisté à une conférence sur le cyber harcèlement organisée par l'Espace 11 et animée par le commissariat d'Antony, un psychologue par exemple ; et puis pour « la journée contre les violences faites aux femmes » organisée le 25 novembre, vous avez vu que l'on a noué un partenariat non plus seulement avec les boulangeries mais on a étendu notre réseau avec toutes les pharmacies de la Ville qui étaient partie prenante, avec des sachets imprimés des numéros d'urgence, et avec l'association locale Flora Tristan par exemple. Le cinéma bien sûr est engagé à nos côtés en proposant des journées dédiées, des films par exemple, en adéquation avec le sujet. Et puis on appuie aussi cette campagne contre les violences d'un beau partenariat avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » et avec mon collègue Patrick Reynier, on travaille beaucoup depuis deux ans maintenant à présenter à chaque rentrée scolaire au Forum des associations ces dispositifs auprès des présidents de clubs, les dirigeants, les entraîneurs sportifs, pour qu'ils se saisissent vraiment de ces questions et qu'ils mettent en place des choses très concrètes dans leurs Clubs pour que les dérives sexuelles ou les bizutages violents, etc., n'aient pas lieu ; il y a vraiment l'association « Colosse aux pieds d'argile » qui dispose d'outils très concrets qui peuvent empêcher cela.

Je rappelle les chiffres par exemple de la quatrième convention nationale de prévention des violences dans le sport qui vient de sortir, elle dit par exemple qu'il y avait 907 personnes mises en cause cette année en France, toutes fédérations comprises, donc voilà, si on arrive à épargner ça ne serait-ce même qu'à une poignée d'enfants, on sera vraiment très fiers je crois.

Le CCAS bien sûr avec Fatima Zambardjoudi agissent au quotidien. La première mission du CCAS va être aussi de monter ce réseau de partenaires. Vous savez que pour la prise en charge des violences faites aux femmes, les partenaires sont multiples, et une des difficultés c'est vraiment de se coordonner, de savoir qui fait quoi, d'agir comme ça en adéquation et de façon fine, et que le maillage se fasse au mieux, donc c'est vraiment un travail au quotidien qui est fait, qui est moins visible du grand public mais qui est vraiment essentiel. Et puis des journées de sensibilisation, là, plus à destination du grand public avec des animations, des ateliers par exemple pour reprendre confiance en soi qui étaient proposés, la sophrologie, atelier coiffure, ou des stages de Krav Maga par exemple.

Un autre axe qui est tout aussi important, c'est la place des femmes dans la société avec par exemple nos supports de communication qui vont relayer des portraits de femmes Antoniennes inspirantes, il y a même le bulletin municipal qui propose des portraits réguliers de femmes Antoniennes qui ont des parcours un petit peu atypiques ou exemplaires. Le cinéma Le Sélect joue

aussi son rôle dans ces soirées-là. Au niveau de la musique aussi, on a des ciné-débats qui sont proposés pour mettre des femmes en avant, par exemple avec certaines des Sisters With Transistors qui étaient à l'origine de la musique électronique.

Dans les métiers, on a eu aussi une exposition -alors tous les métiers sont mixtes- au Centre Hubertine Auclert, exposition qui a été montrée au Forum de l'Emploi le 8 mars dernier, avec des femmes entrepreneurs qui ont témoigné. Valoriser ces femmes talentueuses vivant à Antony tout au long de l'année 2023 était vraiment essentiel pour nous, et c'est ce que l'on continuera à faire au mois de mars prochain avec des femmes du monde du sport Antonien, c'était incontournable avec les JO évidemment.

Avec Patrick Reynier également nous allons mettre en avant des portraits de femmes sportives Antoniennes mais pas que, on va mettre aussi en avant des Présidentes de clubs, des coaches sportives, toutes ces femmes qui font le monde du sport sur la Ville.

Donc en conclusion, je voulais remercier l'ensemble de mes camarades élus et les services qui, chacun dans leur délégation, se sont saisis de cette question. Vous voyez que ce rapport est très riche, il y a une vingtaine d'actions phares qui sont répertoriées et donc je les remercie. Je remercie aussi Monsieur le Maire qui m'a laissé toujours carte blanche pour agir en ce sens, et puis Pascal Denis et Hélène Cozzi qui est cheffe de projets RSO e avec qui je collabore sur ces sujets depuis maintenant un peu plus d'un an, et qui m'aident

à faire de l'égalité une réalité sur Antony, et me semble-t-il, une valeur forte de notre marque employeur. Je vous remercie.

M. le Maire: Madame Chabot?

Mme CHABOT: Bonsoir à tous. Merci beaucoup Madame Schlienger, on voulait déjà vous remercier parce que votre action s'inscrit maintenant dans le moyen terme, et sur la durée, on voit que l'on peut arriver à installer les choses, on espère les faire évoluer et les faire changer. On avait retenu quelques points de ceux que vous avez soulignés, je dirais déjà les actions vers les jeunes, avec toutes ces actions qui ont été menées dans les collèges et dans les lycées, et qui avaient d'ailleurs été bien reprises dans le bulletin municipal, il y avait eu un bel article qui reprenait avec les fresques la lutte contre le harcèlement. Je pense que c'est un point important.

Et l'autre point aussi, c'est la lutte contre les violences dans le sport, c'est quelque chose qui est un peu plus nouveau mais qui maintenant est mieux pris en compte et mieux recherché.

Le violentomètre est un outil très utile ; moi j'avais demandé au service de m'envoyer une affiche pour la mettre dans le cabinet où je travaille, et encore hier j'ai eu une patiente qui était pour un premier rendez-vous, elle est rentrée et la première chose qu'elle m'a dite, c'est : « cette affiche, c'est formidable, je l'ai prise en photo! », et d'ailleurs ça interroge, ça interroge de savoir pourquoi ça lui parle, il y a beaucoup de patients qui le notent et le violentomètre est un bon outil de lutte contre le harcèlement parce que le harcèlement est une

violence ; en fait il y a énormément d'éléments dans le harcèlement que l'on retrouve dans cette échelle.

Je pense qu'il y a quelque chose de nouveau sur l'année 2023, c'est la Maison des Familles, qui fait quand même partie du dispositif de lutte contre les violences intra-familiales et les violences faites aux femmes. On peut voir comme une chance le fait qu'elle soit relativement excentrée et qu'elle soit sur la Zac Jean Zay, en se disant que cela peut permettre à des gens de sortir de leur quartier et de pouvoir prendre la parole. On peut aussi le prendre comme une sorte de chance, car est-ce que ce public va y aller ? Nous, il nous paraîtrait important d'avoir un retour d'expérience, c'est-à-dire de voir dans la fréquentation de la Maison des Familles le zonage, c'est-à-dire d'où viennent les gens qui viennent prendre avis à la Maison des Familles ? Est-ce qu'en particulier les quartiers sud d'Antony sont bien représentés ? Parce que s'ils ne l'étaient pas, cela inciterait à mener des actions pour qu'ils se servent aussi de l'outil Maison des Familles et qu'ils aillent s'en servir pour porter leurs problèmes.

Alors je vous ai fait plein de compliments, mais quand même, quand même Madame Schlienger, le rugby à 7 féminin, c'est aux Jeux Olympiques, le rugby à 7 c'est très rigolo comme sport ; je ne sais pas ce que vous faites dans la dernière semaine du mois de juillet mais écoutez, en plus pour le rugby à 7 il y a sûrement encore des places, si vous ne faites rien le 30 juillet c'est la finale, j'ai regardé, je vous invite! Nous pouvons prendre des places ensemble si vous voulez, et j'irai avec vous, parce que le rugby féminin et le rugby à 7, c'est très

féminin, il n'y a pas de mêlée, c'est très ludique, Monsieur Reynier ne me contredira pas, j'espère que je ne dis pas trop de bêtises, mais donc le rugby pour les femmes, c'est un sport aussi...

Mme SCHLIENGER: Non mais je ne dis pas du tout, je ne dis absolument pas le contraire, après...

Mme CHABOT: Vous sembliez hésiter.

Mme SCHLIENGER : Je faisais allusion plutôt à la caricature. Mais on ne va peut-être pas toutes se mettre au rugby et mettre tous les hommes caricaturalement à la danse, comme on l'a entendu ici dire dernièrement !

Mme CHABOT: Mais si vous ne faites rien, dans cette dernière semaine de juillet, moi je ne suis pas en vacances, je serais enchantée d'aller voir du rugby à 7 féminin avec vous.

Mme SCHLIENGER: Eh bien, écoutez, à voir, pourquoi pas ? Après juste pour la Maison des familles, Pauline Galli qui s'en occupe bien sûr tiendra des statistiques sur l'année, là on est un petit peu hors sujet pour le moment puisque la Maison des Familles vient d'être créée, donc on n'a pas ce recul-là, et dans le sud de la Ville, il y a le Centre Culturel Ousmane Sy qui est un relais très important sur toutes nos questions d'égalité. Et même toutes les actions menées par Fatima Zambardjoudi avec le CCAS se passaient notamment au Centre Culturel Ousmane Sy. Donc là on est tout à fait dans la cible du quartier du Noyer Doré, et puis Madame Galli tiendra forcément des statistiques; donc l'année prochaine, on aura une vraie année de recul.

M. le Maire : Mme Galli demande la parole.

Mme GALLI: Oui je veux juste dire que l'on a déjà quelques statistiques intéressantes sur cette question: la Maison des Familles, c'est un dispositif qui peut mener des actions délocalisées et qui a déjà des partenariats qui sont en train d'être montés avec le club Ado Réussite et le Centre Ousmane Sy notamment autour de l'orientation des jeunes, ça d'une part, et d'autre part on sait déjà qu'il y a des familles d'Ousmane Sy qui viennent à la Maison des Familles. Donc la Maison des Familles est attractive malgré sa position géographique. Voilà.

Mme HUARD: Je constate effectivement que nous avons une nouvelle présentation du sujet avec un diagnostic enrichi et étoffé, alors on aimerait pouvoir suivre les évolutions par rapport aux années précédentes, là ce n'est pas possible mais a priori ça le sera si ce diagnostic est maintenu dans la durée, ce que l'on espère.

Je crois qu'il comporte différents indicateurs qui permettraient de mieux mettre en évidence les axes d'amélioration et les progrès réalisés d'une année sur l'autre. Moi je constate qu'il y a quand même quelques points qui posent question, notamment les écarts de rémunérations puisqu'avec une plus grande part de femmes sur la Ville en catégories A et B, il y a quand même un écart de rémunérations qui reste en défaveur des femmes globalement, et qui atteint 19 % pour la catégorie A, ce qui pose tout de même question.

D'autre part le rapport, nous semble-t-il, devrait présenter la comparaison des rémunérations versées au titre du régime indemnitaire, au plan national on sait que les données révèlent des écarts en défaveur des femmes aussi sur ce

plan, et vous avez indiqué, Madame Genest, que la majorité des emplois sont à temps complet, cependant dans le rapport on aurait aimé qu'on évalue également la part des hommes et des femmes, une analyse genrée de la population et des conditions d'emploi des vacataires qui comportent l'essentiel de la population d'emplois à temps non complet et qui occupent pourtant d'ailleurs des emplois qui correspondent à des besoins permanents, or cette population est totalement absente de ce rapport. De la même façon, la population des contractuels, me semble-t-il, n'est pas vraiment traitée, alors que c'est un statut qui relève d'une plus grande précarité que les emplois de fonctionnaires.

Le diagnostic révèle aussi la nécessité d'agir plus fortement sur les violences sexistes et sexuelles au sein de la collectivité. On sait que ces violences contribuent à dégrader la situation des femmes au travail, et quand on voit le peu de signalements observés, cela nous questionne en effet puisque vous savez qu'au plan national les enquêtes indiquent que 80 % des salariés non-cadres ont subi des attitudes sexistes, et qu'une femme sur 5 a subi du harcèlement sexuel.

Nous pensons qu'il faut également agir sur les autres thématiques comme l'égalité des rémunérations, la conciliation avec la vie personnelle et familiale alors que l'on voit que les temps partiels et les congés parentaux sont très majoritairement assurés par les femmes, nous souhaiterions que le plan d'action soit plus étoffé.

En matière d'intégration de l'égalité Hommes/Femmes dans la politique municipale, nous nous félicitons que la Ville ait la volonté d'en faire une politique transversale qui s'affirme, et toutes les actions menées sont évidemment utiles et nécessaires. Nous relevons également comme Madame Chabot la première démarche concernant les violences sexistes et sexuelles dans le sport ; il a fallu du temps pour que ce sujet soit pris en compte mais ça commence à l'être, il nous semble que cela devrait se traduire par des engagements plus précis dans les conventions comme nous l'avons demandé en contrepartie des subventions accordées aux clubs. Et dans cette année olympique, pourquoi ne pas faire mieux concernant la mise en valeur des femmes sur les bâtiments publics, pourquoi ne pas baptiser un gymnase du nom d'une sportive au cours de cette année ?

En ce qui concerne la question de l'égalité sociale, nous, nous parlons d'égalité sociale et pas d'égalité sociétale parce qu'une politique municipale féministe c'est prendre en compte ces besoins sociaux, et je parlerai notamment du droit au logement. On sait que les familles monoparentales dans 80 %, ce sont des femmes, et elles ont besoin de logements sociaux alors que la Ville n'atteint toujours pas le taux minimum de logement social obligatoire sur son territoire. Elle ne dispose pas non plus de logements d'urgence pour les femmes victimes de violences. Il y a aussi le suivi de la santé, et notamment le suivi gynécologique, indispensable, de ce point de vue nous n'avons pas de centre de santé municipal alors que le centre de la Croix-Rouge doit fermer prochainement. C'est aussi l'accueil des jeunes enfants en crèche, parce que

cela permet le retour à l'emploi, cela facilite l'accès à l'emploi, et nous savons que des dizaines de places en crèches manquent à l'appel à Antony en ce moment.

C'est aussi le développement de l'emploi de proximité parce que le chômage des femmes ne diminue pas sur la commune selon les données de Pôle Emploi, contrairement d'ailleurs à celui des hommes. Donc cela demande une attention particulière.

Et c'est aussi un aménagement de l'espace public qui demande un accès plus facile, par exemple des trottoirs dégagés pour le passage des poussettes, des aménagements cyclables sécurisés, des espaces publics avec des toilettes et des bancs, et de ce point de vue nous proposons que la Ville organise des marches exploratoires pour relever les difficultés et aménager l'espace public en conséquence.

C'est aussi un fonctionnement des services publics qui tienne compte des contraintes des familles dont les femmes assument le plus souvent l'organisation domestique. Je pense notamment à la rigidification des règles pour les inscriptions aux centres de loisirs qui génèrent parfois des difficultés supplémentaires.

Et c'est aussi l'accès au sport. Alors à Antony, si l'on fait les statistiques : 60 % des hommes pratiquent une activité sportive mais seulement 40 % des femmes. Et là aussi nous proposons de mettre en place des actions pour encourager la pratique sportive, par exemple sur les aires ouvertes qui sont souvent monopolisées par les hommes, ce qui peut constituer un frein à leur

pratique. Et donc nous donnons rendez-vous à toutes celles et ceux qui nous écoutent puisque nous organiserons une réunion publique le 19 mars afin de développer ces thématiques de l'égalité. Merci.

M. PARISIS: Déjà le rugby est parfois proche de la danse, il n'y a pas à les opposer, non mais je veux dire qu'on peut regarder un match de football ou de rugby, je le dis, avec une dimension artistique, une dimension de beauté, de poésie aussi.

Il y a un chapitre qui est peu abordé dans le rapport égalité hommes/femmes, c'est celui de la représentation des stéréotypes qui sont véhiculés dans notre société. Et au niveau local, nous avons les moyens d'agir à certains niveaux, comme par exemple sur tout ce qui touche à l'affichage publicitaire ; les publicités continuent de véhiculer des stéréotypes sur les femmes mais aussi sur les hommes, qui choquent d'ailleurs aussi bien nombre de femmes que d'hommes. Ces stéréotypes entretiennent dans notre société des clichés, je peux donner quelques exemples qui touchent à la virilité, la séduction, le rapport du corps de la femme mais aussi du corps de l'homme, alors que les rapports humains sont beaucoup plus subtils. Retirer ce type de publicité aurait aussi un impact sur l'environnement, sur tous types de pollutions, que la publicité soit visuelle ou lumineuse, qu'elle entraîne, mais surtout agir et réfléchir sur ces représentations c'est un moyen d'agir sur ce qui est une des origines majeures de toutes ces inégalités et de toutes ces violences. Je vous remercie.

31

M. le Maire : Merci Monsieur Parisis, est-ce qu'il y a d'autres

interventions? Madame Schlienger.

Mme SCHLIENGER: Non mais je me dis que si vous rebondissez pour

le coup sur le foot et le ballon, c'est que l'ensemble, le reste, vous satisfaisait.

Donc je le prends plutôt positivement. Après, vos questions, c'est plutôt de

l'ordre de la politique générale, sur la publicité, qu'est-ce que vous voulez que

l'on fasse ? Moi j'entends votre tribune générale, mais pour Antony, on n'y peut

rien.

Au niveau de l'éducation pour la jeunesse, on agit énormément avec le

11 et toutes les expositions que l'on fait au Centre Hubertine Auclert, à l'espace

du 11, avec les animations à la médiathèque proposées par le service de

Madame Rolland où l'on va sensibiliser sur ces questions, c'est justement là où

l'on agit auprès des plus jeunes, avec les malles pédagogiques que l'on met à

la disposition des enseignants, etc. Mais après, je vous l'accorde, il y a encore

beaucoup de choses à faire et on peut toujours s'améliorer, sans souci, on y

travaille.

M. le Maire : Je pense que nous pouvons considérer que le débat a eu

lieu, qui est-ce qui considère qu'il n'a pas eu lieu ? Qui s'abstient ? C'est.)

2 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE

DEVELOPPEMENT DURABLE

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA: Bonsoir à tous. Le sujet fait partie d'un rapport qui aurait pu être examiné en commission qui n'a pas eu lieu certainement pour des raisons matérielles et calendaires, et donc je m'excuse par avance des questions pour lesquelles vous n'avez pas eu de réponses puisque la commission n'a pas eu lieu. Je vais néanmoins essayer de présenter ce rapport en essayant d'être le plus exhaustif possible, sans être trop long.

Pour rappel, ce rapport est une obligation qui est faite aux communes de plus de 50.000 habitants, qui est de présenter tous les ans un rapport sur ce qui est fait par la commune en matière de développement durable qui intéresse le fonctionnement de la mairie et les politiques elles-mêmes sur ce sujet.

Alors à la Ville d'Antony, on a décidé d'inscrire la politique concernant le développement durable dans l'esprit de la stratégie bas carbone de l'État. C'est une politique qui se définit sur plusieurs axes, trois axes en l'occurrence, et en 2023, sur ces trois axes que je vais développer ci-après, on a dénombré pas moins de 80 actions en lien avec le développement durable.

- Axe 1 : Réduction des émissions et adaptations : 49 actions en 2023. Le développement durable, celui qui me vient directement à l'esprit, c'est évidemment tout ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Cela concerne la manière dont les bâtiments sont alimentés en énergie, la végétalisation et la biodiversité dans la Ville mais aussi les mobilités afin de les faire les plus douces possibles, la gestion des déchets, et toutes les actions en faveur de la résilience locale.

- Axe 2 : Développement territorial : 20 actions en 2023. Mais il y a aussi deux axes qui sont un petit peu moins évidents mais qui traitent de cette politique transversale du Développement durable : c'est l'axe qui concerne le développement territorial avec trois types d'actions qui concernent les nouvelles économies, la manière dont la Ville procède lors de ses achats publics, et aussi ce qu'elle fait en faveur de la participation des citoyens aux décisions de la Ville.

- Axe 3 : Citoyens et Agents : 11 actions en 2023. Enfin il y a un troisième axe que l'on a nommé dans notre présentation « Citoyens et Agents », qui vise à voir la manière dont on peut éduquer les enfants mais aussi les parents et les citoyens d'une manière générale, qui touche à la notion d'écologie et aux actions en faveur de l'écologie. On a aussi des actions plus sociales que l'on a nommées « Solidarités » en faveur des publics les plus en difficultés ; et il y a aussi les actions en faveur des « agents communaux » de façon que tout un chacun participe à cette belle œuvre et ce grand défi.

Donc pour revenir plus précisément, je n'ai pas l'intention de décrire les 80 actions, cela pourrait être long d'autant plus qu'elles ne sont pas forcément visibles, mais il y a des choses qui sont faites et pas forcément écrites partout, disons que ce qu'il faut savoir pour l'année 2023, c'est que près de 7 M€ du budget ont eu trait au développement durable. On peut noter parmi les choses un peu emblématiques évidemment tout ce qui a été fait dans le cadre de :

- la rénovation des bâtiments et la décarbonation des énergies, pour 2,9 M€,
- pour un peu plus de 2 M€ l'amélioration de l'éclairage public de manière à ce qu'il soit plus économe,

- ensuite des actions en faveur de la mobilité des habitants pour 600 K€,
- la végétalisation (474 K€) notamment dans les écoles,

Et on cite ici deux autres actions qui concernent les autres axes :

- l'action sociale avec le soutien qui continue et qui continuera longtemps en faveur de Ma P'tite Echoppe (118 K€)
- et aussi la manière dont on aide les agents communaux à se mouvoir de manière moins polluante (58K€)
- ainsi que la Qualité de l'air (21 K€).

Donc, si l'on fait un petit focus rapide sur l'axe « Réduction des émissions et adaptation » et les actions majeures sur 2023, ce que l'on entend par actions, ce n'est pas forcément quelque chose qui a été déjà réalisée, il faut bien comprendre que lorsque l'on fait des travaux cela nécessite en amont pas mal d'études, et donc il y a des choses qui ne sont pas forcément réalisées en termes pratiques du terme, en termes concrets, mais malgré tous les actions ont été menées.

On a entamé une politique de rénovation dont on estime qu'elle a provoqué, qu'elle a conduit à des économies assez importantes de l'ordre de 380.000 kW sur l'année.

S'agissant par exemple des mobilités, on a construit trois nouveaux abris vélos ; encore une fois ce ne sont que de petits exemples, je vous invite à vous rapprocher du rapport si vous voulez avoir l'exhaustivité, il ne s'agit pas de le faire ici, ça ferait un peu un catalogue à la Prévert.

On a travaillé dans les écoles, les Rabats, Blanguernon, La Fontaine : on a installé des panneaux photovoltaïques, on a végétalisé, on a fait l'isolation des toits de manière à ce que les bâtiments soient plus performants et moins gourmands.

On a commencé à réfléchir et à étudier la manière dont on a vu apparaître les modifications, des améliorations concernant la politique en faveur du vélo, et j'ai une grande information : il y a quelques rues qui vont être améliorées et qui permettront là aussi de participer à rendre Antony plus résiliante et plus adaptée au défi climatique, notamment la rue Mounié dont les travaux vont commencer d'ici quelques jours, et la rue Lavoisier qui a été, elle, réalisée.

Par ailleurs, et cela c'est un des gros travaux qui a mobilisé l'intégralité des équipes, on a entamé ce que l'on appelle un BGES, un Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre qui se veut être non seulement une photographie de ce que consomme et de ce qu'émet Antony dans de grandes dimensions, pas seulement Antony dans le cadre de la municipalité mais cela intègre aussi des actions des agents, et donc ce BGES a été réalisé, il est en cours de réalisation, on continue à travailler dessus. C'est une photographie de la situation qui nous permettra de piloter et de diriger nos actions dans le futur pour faire en sorte que les émissions de gaz à effet de serre baissent telles que les objectifs nationaux les ont définies pour que la situation s'améliore d'ici 2030 jusqu'à 2050. Et donc dans le cadre de ce BGES, la Ville d'Antony émet, mais on aura l'occasion certainement de présenter plus en détail le BGES, en 2022 elle a émis 12.124 tonnes d'équivalent de CO2 dans plein de dimensions, cela

comporte bien sûr la consommation énergétique des bâtiments, cela concerne les mobilités, qu'elles soient carbonées ou pas, cela concerne les actions des habitants quand ils se déplacent à la mairie, etc. Enfin il y a tout un ensemble de critères, plus d'une vingtaine de critères et le bilan a été particulièrement exhaustif, c'était une volonté de notre Maire pour que l'on n'ait rien à cacher et que l'on soit le plus transparents possible sur le sujet.

Dans le cadre toujours de **l'axe des émissions et adaptations**, on a défini tout un ensemble d'actions qu'on a regroupées dans un Schéma Directeur Energie, il y a un certain nombre d'actions qui sont en cours, ou qui ont eu lieu, des isolations de toitures d'écoles, on compte beaucoup sur un dispositif de gestion technique des bâtiments, gestion technique d'électricité, etc., à base de sondes et de logiciels informatiques pour permettre d'optimiser la consommation des bâtiments, alors cela concerne évidemment le territoire non pas métropolitain mais notre territoire ici à Antony, mais Antony a aussi des centres de vacances, dont l'un à Kerjouanno et l'autre à Samoëns, et ces deux bâtiments, ces deux ensembles, font partie des lieux dans lesquels nous avons à agir pour améliorer les choses d'un point de vue énergétique. Donc il y a tout un travail sur le remplacement des chaudières qui utilisent du gaz par des pompes à chaleur, etc. On retrouve aussi dans cette planche les efforts qui ont été faits en termes d'éclairage public.

Alors je vais changer d'axe. **Sur l'axe Développement Territorial**, parmi les actions majeures 2023, on a décidé avec l'équipe qui me soutient dans mon action sur mon mandat, que je remercie et je pense à Hélène Cozzi et à Pascal

Denis en particulier, on a décidé de mettre en lumière un peu le fait qu'on a une restauration collective qui est plus que vertueuse, et qui a été renégociée dans le cadre d'un nouveau contrat, on en a parlé plusieurs fois en conseil, avec la création d'un nouveau tiers lieu : La Ruche Bleue.

- S'agissant de l'axe Citoyens et Agents : encore une fois, trois des focus vont être mis sur quelques actions, un peu comme l'action en faveur de l'égalité femmes/hommes, on essaie d'impliquer les écoles et les collèges en l'occurrence qui, dans le cadre d'actions qu'ils ont eu à effectuer chacun dans leur établissement, ont été récompensés par des « méDDailles », il n'y a pas de faute d'orthographe, le mot méDDailles avec deux D, c'est pour le Développement Durable, c'est du Marketing, et ce n'est pas Antony qui l'a inventé, voilà, je le dis parce qu'en fait je me suis fait la réflexion et me suis demandé aussi pourquoi il y avait deux D. Enfin bref, on a dans le cadre de nos actions sociales à accompagner un certain nombre de familles, le CCAS a accompagné 205 familles pour les aider à mieux gérer leurs dépenses en lien avec l'énergie, c'est une action importante aussi. Et enfin, d'un point de vue culturel et sportif, on fait en sorte que les événements importants de la Ville soient le plus éco-responsables en utilisant le minimum, en créant le minimum de déchets, cela a été le cas notamment pour le semi-marathon ou encore le village nature. Et d'ailleurs c'est plutôt apprécié, les « méddailles » en bois d'ailleurs sont très, très appréciées. J'ai pu le constater.

Donc encore une fois, c'est une présentation rapide, il ne s'agit pas de monopoliser la parole, on va passer au rapport qui fait le bilan de ce qui a été effectué en 2023 mais qui propose aussi les actions qu'il est prévu de faire pour l'année suivante et donc on va continuer. Il s'agit, dans le sujet du Développement Durable et de l'Economie d'Energie, d'agir sur un certain nombre de leviers et de tous les activer, et donc on va continuer le travail sur les bâtiments, avec la poursuite du travail sur la gestion technique centralisée dont je parlais tout à l'heure, on va remplacer et continuer à remplacer des chaudières à gaz par des pompes à chaleur, on va continuer l'amélioration de l'éclairage urbain avec le remplacement des ampoules par des Leds, et s'agissant de ce que sera la Ville plus tard en termes de verdissement, la livraison du quartier Jean Zay donnera un bon exemple de ce que seront dans le futur les quartiers à Antony avec une place assez importante faite à la végétation.

Pour rappel aussi dans le cadre des grands projets liés à la biodiversité et la végétalisation, seront en cours des études qui visent à ce que le Parc Heller soit réaménagé avec la réouverture de la Bièvre, on va continuer à aménager des écoles notamment en faisant en sorte qu'elles soient plus perméables, en essayant de mettre de plus en plus de végétaux, et aussi le cas de l'espace public, on aura un petit exemple dans la rue Mounié où il y aura plus de verdure qu'il n'y en a actuellement, il est prévu de réaliser un atlas de la biodiversité communale.

On va continuer aussi les efforts, j'en parlais dans la rue Mounié, notamment en termes de mobilités, on va installer 29 bornes électriques, la flotte municipale va être renouvelée en privilégiant les véhicules électriques, vous

verrez dans le rapport que la Ville d'Antony est la seule d'Ile-de-France et dans les Hauts-de-Seine je crois à utiliser un camion, pour les services, entièrement électrique; on va déployer un schéma directeur cyclable pour les habitants, on va déployer le plan de mobilités durables pour les agents, vis-à-vis des agents, on va faire en sorte de les inciter à se mouvoir de manière durable. Et s'agissant des nouvelles économies, on prévoit d'ouvrir une recyclerie avec l'association Entraide. Alors encore une fois cela fait un petit peu inventaire, suite d'actions, mais tout cela s'explique parce que le Développement Durable concerne toutes les politiques publiques, absolument toutes, et à ce sujet, je tiens à remercier Pascale Denis et Hélène Cozzi pour le travail effectué mais aussi l'intégralité des services puisque sans la participation de tous, on n'aurait pas toutes ces informations qui sont réparties dans tous les services de la Ville, parce qu'il n'y a pas une action qui n'intègre pas maintenant une dimension du Développement Durable. Je vous remercie, et maintenant j'attends la salve de questions.

Mme DESBOIS: Merci Monsieur Arjona pour cette présentation claire; effectivement, je ne sais pas si c'est une question vraiment technique mais c'est assez saisissant tout de même qu'il n'y ait pas eu de commission, parce que s'il y a bien une occasion de la faire, cette commission du Développement Durable, c'est peut-être en amont du rapport associé mais enfin vous en avez fait effectivement le constat.

Sur le rapport, on soulève des points qui sont très positifs. D'abord le fait de dire qu'il y a un effort de structure, une projection, et une ébauche de trajectoire qui était plutôt absente jusqu'ici. On voit que l'apport de cabinets

aussi qui vous ont accompagnés a permis de codifier la démarche, de la quantifier, de la structurer et on voit l'apport. On voit les ambitions, la trajectoire, une question que l'on peut se poser aussi : ces cabinets peuvent peut-être être une aide à la recherche de financements, peut-être de cette manière-là aussi ces partenaires pourraient être utiles pour continuer à professionnaliser cette démarche dans le sens de la Transition Ecologique.

Pour exemple, la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre est effectivement positive. Elle légitime en fait la priorisation sur la rénovation thermique que pose la Ville. On peut aussi saluer le démarrage du plan de sobriété énergétique et les opérations qui ont été effectuées et qui ont été clairement en lien, c'est ce que l'on avait appelé de nos vœux l'année dernière, la trajectoire bas-carbone locale pour être en lien avec le SNBC au niveau national avec effectivement une intention, même si ce n'est pas encore affiché, d'avoir un plan d'action pluriannuel sur ces émissions carbone.

Ce que l'on a trouvé aussi très positif, c'est l'évaluation que vous avez menée sur l'impact des mesures prises en matière de consommation de fluides et d'énergie, cela va permettre d'une année sur l'autre de pouvoir constater l'évolution, la trajectoire, de voir les écarts à la cible et de prendre les actions associées, donc voilà, c'est tout à fait positif.

Ensuite effectivement les intentions sont louables, on voit qu'elles se structurent, elles se densifient, l'orchestration en revanche et la mise en œuvre semblent jusqu'ici un peu fébriles avec ce qui nous semble manquer dans ce rapport, à savoir un plan d'actions jalonné, une sorte de jalonnement. Vous

donnez à voir ce qui a été fait, on voit les ambitions, mais on n'est pas capables effectivement d'évaluer, est-ce que c'est dans un an, deux ans, trois ans, quelles sont les ambitions, comment on les jalonne ? Comment on établit un plan qui permet d'avoir une vue assez fine, même si c'est encore une fois une projection des opérations qui vont être menées. Est-ce que c'est parfois un manque de cohérence. Vous affichez en termes de budget notamment d'investissement ici 3 millions sur les opérations de rénovation énergétique, en page 7 c'est 7 millions sur la transition écologique, et dans le même temps dans le DOB, on voit apparaître un investissement sur ce même poste qu'est la transition écologique de 5 millions. Le bon chiffre est-il 5 ? Ou 7 ? Ou 3 ? Donc on sent du tâtonnement. Et effectivement, le fait d'être capable de jalonner et de projeter y compris au niveau budgétaire serait probablement très utile.

Pour rentrer dans le détail des différents postes, sur la sobriété et la rénovation thermique, on peut saluer la réfection énergétique qui a été faite sur le groupe scolaire Blanguernon. Néanmoins, au-delà de cela, on parle de quelques pompes à chaleur, de capteurs d'unités de température, tout ce qui est pris n'est plus à faire, et c'est louable. Vous aviez, Monsieur le Maire, appelé de vos voeux un investissement de 35 M€ pour le poste de rénovation énergétique des écoles, il y a de cela deux ans, rappelé il y a un an, on ne les voit plus apparaître aujourd'hui. Ont-ils disparu ? On parlait de 35 M€, vous l'aviez inscrit dans votre DOB. Je parlais tout à l'heure de l'incohérence en termes de chiffres, là on ne les retrouve plus, donc voilà, c'est une question que je pose.

Vous parlez aussi du poste de végétalisation, un projet participatif, une cour d'école végétalisée, on remet en avant l'initiative de la Métropole du Grand Paris et à raison de la renaturation de la Bièvre, ce poste-là paraît aujourd'hui un petit peu léger et notamment sur l'aspect de renaturation des espaces publics. Je m'entends, alors j'en fais souvent un écho, mais parfois, "Tout flatteur vit aux dépens de ceux qui l'écoutent », vous parliez Monsieur le Maire de 1.000 arbres pendant votre campagne, j'ai envie de vous demander si ce sont ceux qui ont été plantés sur le tracé du tramway numéro 10 dont vous vous faites l'écho dans le rapport, ou si vous comptez éventuellement ceux qui sont actuellement dans le Bois de Verrières ? On aimerait avoir quelque chose d'un petit peu plus précis sur les enjeux en matière de renaturation des espaces publics.

Dans le même temps, je souligne le paradoxe avec ce que l'on va aujourd'hui examiner, à savoir une délibération de demande de modification par la Ville du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui appelle à une demande de dérogation sur les réglementations en matière d'imperméabilisation et d'étalement urbain. Donc, voilà. Il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait cohérent là-dessus.

Sur le schéma directeur cyclable, l'intention là aussi est tout à fait louable ; on pourra peut-être simplement signaler que la rue Mounié ne donne pas un son de cloche forcément très positif puisqu'il me semble ne pas trop me tromper en disant que malheureusement on peut constater un recul, quand bien même ce projet est vertueux, de la place du vélo dans cette rue ; les cyclistes, je pense,

pourront abonder dans ce sens, et peut-être mes collègues l'auront davantage compris, mais moi j'ai un petit peu de mal à comprendre le schéma directeur cyclable et notamment là aussi le jalonnement des opérations, on parle souvent d'un certain nombre d'axes structurants dans notre Ville, doit-on entendre qu'ils seront ces axes structurants aménagés durant ce mandat, ou dans le mandat prochain? Ce n'est pas très clair en fait. Ce n'est pas très clair, il y a des intentions encore une fois mais elles ne sont pas cadencées, jalonnées, clarifiées, ce qui, encore une fois, peut mettre un doute à la réalité des actions qui seront menées.

Pour terminer, en matière de restauration scolaire, alors là, Monsieur Arjona, je ne sais pas quel est le prestataire de communication qui a fait votre plaquette mais vous parlez de 100 % de produits éco labellisés. Il me semble qu'il faudrait que ce prestataire, ou cet agent, sauf le respect que je lui dois, la revoie parce qu'on est sur une stricte application par la commune de la loi EGAlim, et de ses dispositions, et nous sommes aujourd'hui sur la restauration collective scolaire, notamment sur le contrat Scolarest qui pourvoit les groupes scolaires Antoniens, à 50 % ou même un petit peu plus, 50,8 % là où la loi impose 50 % de produits « de qualité et durables », et 20 %, 20,1 % pour la commune d'Antony -pour 20 % demandés par la loi EGAlim- de produits issus de l'agriculture biologique. Donc il faudra peut-être expliquer où sont les 100 % de produits éco labellisés dont il est fait écho en étiquettes et en macarons sur cette plaquette, étant entendu que je vous fais l'économie, je crois que l'on en a beaucoup discuté, des remontées des difficultés qualitatives et quantitatives

44

remontées par les associations des parents d'élèves à de nombreuses

donc je pense qu'il faut raison garder peut-être sur les effets

d'annonce et le satisfecit sur ces aspects de restauration scolaire. Et dans le

même temps, on apprend cette semaine une baisse du budget alloué au

prestataire Sodexo pour la restauration Petite Enfance de 7,5 %, donc 7,5 % de

dépenses en moins sur la restauration Petite Enfance de la commune d'Antony

pour ses plus jeunes, on peut effectivement imaginer que cela ne va pas

forcément dans le sens d'une amélioration je dirais de la qualité de cette

restauration.

J'en terminerai là, globalement encore une fois, de la structuration, du

professionnalisme, on espère que les actions suivront les intentions, les

orientations 2024 restent quand même très larges. Végétaliser les espaces

publics, oui, lesquels concrètement ? Vous parlez de gestion technique

centralisée, formidable, c'est bien, il faut avancer parce que d'autres communes

ont 10 ans, 15 ans d'avance sur la commune d'Antony. Il y a cette volonté.

M. ARJONA : Ce n'est pas le sujet.

Mme DESBOIS : La GTC...

M. ARJONA: Pas qu'au niveau...

Mme DESBOIS: Pas qu'au niveau des collectivités locales, d'accord,

mais en tout cas au niveau des organisations privées, là je peux dire que la

GTC...

M. ARJONA: Oui, voilà. Je ne dis pas que ça n'existe pas...

Mme DESBOIS: C'est quand même un grand classique,

M. ARJONA: Oui d'accord, mais je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, il y a GTC et GTC, cela dépend de ce que l'on met dedans et là, en l'occurrence, on est très, très ambitieux. Il n'y a pas beaucoup de collectivités qui ont dans les activités...

Mme DESBOIS : D'accord. Alors peut-être avec un niveau technologique qui justifie leur écart.

M. ARJONA: Oui, voilà.

M. ÉDOUARD: Nous regrettons que ce rapport n'ait pas été présenté à la commission du Développement Durable, c'est fort dommage. S'agissant d'un rapport sur l'année 2023, il est naturellement bâti sur le passé et orienté sur l'avenir, cependant votre regard sur le passé n'est pas honnête. Vous vous gargarisez de formules toutes faites. Depuis des années, vous mettez en avant votre supposée organisation et votre prétendue ambition mais vous avez une mémoire bien peu fidèle. Je me souviens de vos achats de véhicules dans les années 2010 et de vos réponses, Monsieur le Maire, quand nous vous demandions la nature du carburant, vous nous répondiez : « le diesel le plus pur ».

S'agissant de la désimperméabilisation de l'espace public, vous aviez également prononcé : « des inondations il y en a à Paris, il n'y en a pas à Antony. »

Quand nous vous faisions remarquer la possibilité d'installer des Leds pour l'éclairage urbain, vous tergiversiez : c'est trop tôt, il est urgent d'attendre.

Et je ne parle pas de la géothermie où vous avez récemment reconnu votre retard, votre conversion est actée mais elle est trop récente pour apparaître dans ce rapport, même dans le chapitre « orientations futures ».

Alors pour ce qui est de 2023, vous avez agi, vous avez enfin agi, avec retard, avec timidité, et cela a été souligné, sans cohérence, mais vous avez agi. Vous avez aussi regardé les autres agir, pour être honnête, le Département, le Territoire, vous présentez dans le document presque comme vôtres les travaux sur les collèges et le bassin de rétention du 92 ainsi que la collecte sélective des déchets de Vallée Sud Grand Paris. Je ne vais pas commenter chacune des 32 pages de ce document, nous aurions pu le faire en commission, mais je me sens dans l'obligation de mettre certains points en évidence : Vous avez un peu de retard, plusieurs RER de retard presque sur ces bouteilles d'eau sur nos bureaux, de l'eau minérale venant d'Arcachon! À Sceaux, il y a une carafe d'eau du robinet pour deux élus. Et cela depuis dix ans. Vous mettez en avant votre plan de canicule, mais l'été dernier, la quasi-totalité des espaces rafraîchis conseillés aux séniors étaient fermés du 14 juillet au 15 août, que ce soit Vasarely ou le Sélect.

Vous faites figurer un chapitre « résilience locale » qui mentionne un plan communal de sauvegarde, mais ce plan communal de sauvegarde n'existe qu'en projet depuis plus d'un an, et sa publication par arrêté reste à l'horizon. Cela s'éloigne au fur et à mesure que l'on avance, je veux dire. Vous vous félicitez d'avoir végétalisé deux cours d'école, quelle affaire ! Cela compense les cours d'école en étage, mais à l'école, toujours pas d'alternative

végétarienne malgré les demandes des parents d'élèves et l'impact de l'alimentation carnée sur le rejet des gaz à effet de serre.

Vous ne faites rien ou si peu sur les publicités lumineuses nocturnes. Mais vous aimez parsemer vos textes de vos clés qui fleurent bon l'écologie : « microforêt », « trame verte », « plan de mobilité active ». Sur ces sujets, on peut dire que vous avancez avec précaution, des forêts urbaines qui ont la largeur de cette pièce, des trames vertes encore plus minces, un réseau capillaire de bus certes amélioré sur les itinéraires mais avec des fréquences quasi dissuasives.

Enfin, cela a été rappelé, la cohérence manque à l'appel. En centre-ville, vous supprimez la bande cyclable de la rue Mounié qui figure pourtant au schéma directeur du même nom. Vous réaménagez cette rue sans imaginer sérieusement ses relations avec les autres voies que sont la RD 920, la rue Jean Moulin, l'avenue Gabriel Péri. Sur Antonypole, vous reniez votre propre objectif de limitation des trajets domicile/travail du PADD en créant un quartier dortoir avec presque uniquement des logements.

Vous êtes tout fier de vos budgets dits participatifs au point de lister parmi les lauréats des années précédentes des projets enterrés! Mais vous ne vous emparez pas de généraliser ceux qui vous sont proposés et consacrés à chaque édition.

Vraiment dans ce rapport, vous vous payez de belles phrases, de beaux graphiques et de grosses dépenses, nous aurions aimé y trouver la preuve de solutions résolues mais en réalité c'est peine perdue.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. Parisis.

M. PARISIS : Il y a un sujet qui n'est pas abordé qui est le sujet de l'autonomie alimentaire des territoires qui m'est cher. Ce besoin primaire fondamental mérite vraiment que l'on s'y attache. Développer l'autonomie alimentaire des territoires a des répercussions à la fois sociales et environnementales comme nous avons pu le voir avec les récents mouvements des agriculteurs ; des communes voisines ont commencé à gérer ce niveau, vous avez Bièvre, Jouy en Josas, j'étais récemment à Epinay sur Orge également pour visiter une exploitation maraîchère où le tri sélectif de la Ville au niveau des déchets alimentaires qui est obligatoire depuis 2024 est acheminé sur cette exploitation pour être composté et pour pouvoir amender les sols. Ces communes ont des politiques volontaristes par l'achat de terres agricoles, l'aide à l'installation de maraîchers, à la création de circuits courts, on pourrait imaginer des partenariats à venir entre Antony et des communes qui ont des terres agricoles. Antony a pu acheter par le passé des lieux de séjour pour les vacances des enfants, il y a Samoëns, il y a Kerjouanno, et en allant plus loin, ce partenariat pourrait être l'occasion de synergies intra-communales pour acheter des terres et des infrastructures agricoles. Certaines communes n'ont pas le budget d'Antony mais ont des terres agricoles. Il me semble qu'organiser ces synergies pourrait être vraiment porteur pour la Ville et pourrait répondre aux problématiques d'aujourd'hui : Organiser les circuits courts entre Antony et ces communes, donner des priorités pour les écoles, les EHPAD, on connaît les difficultés aussi d'approvisionnement dans des produits de qualité, et en allant plus loin je dirais aussi créer des échanges culturels entre les communes. C'est-à-dire que le mot culture, effectivement c'est la culture potagère mais c'est aussi la culture de l'esprit. Il y a vraiment de très belles choses à imaginer et moi je le dirai, je continuerai à œuvrer dans ce sens, vous le savez, sur la commune. Donc c'est un élément, je pense, qui pourrait être vraiment très intéressant pour les années à venir, qui doivent être proches, et je dirais même pour le présent. Voilà. Merci.

M. le Maire: Merci Monsieur Parisis. Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, je vais rendre la parole au rapporteur, mais d'abord je vais quand même dire une chose : c'est qu'à force de vouloir caricaturer à l'extrême, on finit par dire n'importe quoi, Monsieur Édouard ! Par exemple, les Leds, nous avons 95 % de nos rues dont les luminaires sont équipés en Leds. Alors il reste toujours 5 % à faire, mais on les fera cette année. Le Département, je n'ai rien contre le Département, surtout maintenant, mais le Département n'a aucun Led sur ses routes départementales à Antony. À Antony il n'y a pas un Led sur la RD 920, ou sur les autres rues, il n'y a pas de Leds. C'est nous qui allons, lorsque l'on aura réussi à traiter avec le Département pour assurer le remplacement, nous allons remplacer, nous, effectivement les luminaires actuels par des Leds sur les routes départementales. On va le faire. Et quant au Territoire que vous prenez au sérieux, moi je n'ai rien contre le Territoire, vous le savez bien, mais 30 % seulement des rues qui ont été transférées au Territoire ont désormais des Leds. 30 %, ça veut dire que 70 % n'en ont pas. Et sur tout le reste, sur tout ce que vous avez dit, cela relève de la caricature. Cela ne vaut rien. Je passe la parole à M. Arjona.

M. ÉDOUARD : Non, je ne dis pas que vous faites plus mal que le Département, ni que le Territoire...

M. le Maire : Si, vous l'avez dit!

M. ÉDOUARD: Non!

M. le Maire : Si, vous l'avez dit !

M. ÉDOUARD : J'ai dit que vous vous accapariez les résultats du Département...

M. le Maire : Non, vous avez dit qu'on ne faisait rien et que le Département et le Territoire faisaient mieux !

Monsieur ÉDOUARD : Écoutez, c'est enregistré, les gens jugeront. Ce que je dis, c'est que vous auriez pu, il y a 10 ans, il y a 8 ans, lancer les Leds...

M. le Maire : Mais on l'a fait ! 95 % de nos rues sont équipées de Leds !

M. ÉDOUARD : C'est beaucoup plus récent, ça...

M. le Maire : En 2022, par rapport à la situation actuelle, il y avait déjà65 % des rues équipées de Leds !

M. ÉDOUARD: La première fois qu'on vous l'a demandé, la première fois que l'on vous a parlé de Leds, vous vous êtes tourné vers Gilles Le Lamer pour lui demander son avis technique et vous disiez simplement: « Bon, c'est trop tôt, on va laisser mûrir. » Or à l'époque, vous pouviez y aller. Il y a des communes qui se sont lancées. Vous vous satisfaisiez de rester dans...

M. le Maire : Non, vous avez tort, dans les communes du Territoire Vallée
 Sud Grand Paris. nous sommes en avance.

M. ÉDOUARD : Pourquoi vous vous comparez simplement et

systématiquement avec vos voisins?

M. le Maire : Quand vous nous comparez avec le Territoire, là vous

mentez, vous mentez!

M. ÉDOUARD : Quand je vous parle de la question sur l'eau, là je vous

compare par rapport à Sceaux!

M. le Maire: Mais non, Sceaux n'a pas de Leds!

M. ÉDOUARD : Mais je vous compare à Sceaux pour l'eau!

M. le Maire : Sceaux a transféré sa voirie au Territoire pour qu'il installe

des Leds!

M. ÉDOUARD : Vous choisissez systématiquement des Villes qui vous

donnent un avantage...

M. le Maire: Vous nous comparez aux territoires qui n'ont pas de Leds,

non Monsieur Édouard, vous avez faux! M. Mauger?

M. MAUGER : Il ne faut pas laisser croire à nos auditeurs que le rapport

porte sur les Leds, il porte sur le Développement Durable de manière générale.

M. le Maire : Oui, d'accord mais ce qu'a dit Monsieur Édouard, ce n'est

pas ça. Il nous a accusés d'avoir traîné avant l'installation des Leds alors qu'on

est en tête! Ce n'est pas du tout le cas, on est en avance! On est en avance!

M. MAUGER: Par rapport à vos voisins stricts...

M. le Maire : On est en avance !

- M. MAUGER: Non mais c'est quand même une évidence que le rapport est très loin par rapport aux enjeux actuels. On a parlé des cantines avec l'alternative végétarienne, vous vous obstinez à vouloir ignorer cette demande...
- **M.** le Maire : Si les cantines au régime végétarien c'est l'avenir, alors effectivement oui.
- M. MAUGER: Votre projet sur la rue Mounié va à l'encontre de votre schéma directeur cyclable, enfin voilà, on peut donner des exemples, il y a quand même une montagne sur les différents thèmes...
- **M. le Maire** : Et il y a quand même 83 % des Antoniens qui approuvent notre projet de la rue Mounié. Vous êtes dans les 17 %. C'est normal!
- M. MAUGER: La question que vous avez posée auprès des Antoniens ne portait pas sur la rue Mounié, Monsieur le Maire, et vous le savez très bien, elle portait sur les aménagements.
 - M. le Maire : Et notre projet c'est ça! Notre projet, c'est ça.
- M. MAUGER : On l'a su ensuite. Lorsque vous avez consulté les
 Antoniens, vous n'avez pas été transparent avec eux.
- M. le Maire : Et nous verrons comment ils vont recevoir le projet Mounié, vous allez voir, vous allez être surpris !
 - **M. MAUGER**: Oui, c'est un passage en force.
 - M. le Maire: Vous avez moins de 10 %, Monsieur Mauger!
 - M. MAUGER: Vous vous êtes assis sur votre schéma directeur cyclable.
- M. le Maire : Les Antoniens veulent une belle rue Mounié, ils l'auront.Monsieur Arjona.

M. ARJONA: Oui, merci. J'adore avoir ce sujet qui est, comme tout le monde le voit, très consensuel! Je partage l'objectif d'essayer de mettre de la cohérence en ce domaine, mais, chère Nadia, il est dans ce domaine quelqu'un de très haut placé qui, il y a sept ans, a décidé d'arrêter les centrales nucléaires et qui, sept ans après, en construit 30! Où est la cohérence? Qui a décidé d'interdire l'utilisation d'un pesticide ou le Glyphosate, je ne sais jamais si c'est un pesticide ou un herbicide, c'est plutôt un pesticide très connu et qui après, finalement, l'autorise? La cohérence dans ce domaine est très difficile. Pour le coup, je crois que l'on n'a pas à rougir des efforts qui sont faits mais, je suis d'accord, il faut essayer de s'améliorer.

Quant à Monsieur Édouard, cher Bruno, j'ai envie de dire, enfin on se tutoie donc on ne va pas faire semblant de ne pas se tutoyer, je sais que tu es un adepte des aphorismes, j'ai envie de dire comme tu le sais, que « tout ce qui est excessif est insignifiant », et je pense que ce soir dans ton intervention, tu étais un peu excessif.

Et par ailleurs, en poursuivant dans les aphorismes : « il n'est pire sourd qui ne veut entendre comme il n'est pire aveugle qui ne veut voir. » Il suffit peut-être de dire que ce qui est bon à prendre ne te convient pas mais promène-toi dans les rues d'Antony et franchement, il y a beaucoup de choses qui sont faites en faveur du Développement Durable, et ça se voit, tous les Antoniens le voient. Merci.

M. le Maire : Bien. Le débat a eu lieu, il a été animé, nous passons maintenant au débat suivant qui est celui des orientations budgétaires. La parole est à Monsieur Médan.

I - FINANCES

3 - DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN: Bonsoir à toutes et à tous, le DOB va faire l'unanimité, j'en suis sûr, un peu de la même façon que le débat précédent!

Effectivement, nous présentons le débat d'orientations budgétaires pour 2024. On va commencer par un petit rappel pour l'année 2023 : sur le plan économique, 2023 a été une année un peu difficile, marquée par la continuité de l'inflation que nous avons connue assez forte, qui au niveau des collectivités territoriales, a été peut-être, pas peut-être mais certainement, encore très forte surtout pour les ménages, parce que nous n'avons pas pu bénéficier du bouclier. L'inflation, difficile à mesurer, a été sans doute bien plus forte que les 6 % donnés par l'INSEE. Alors une des conséquences évidemment de cette inflation, c'est le fait d'avoir vu monter progressivement mais rapidement les taux d'intérêts par la BCE et encore aujourd'hui, malgré une sorte de stabilisation, on a encore des taux d'intérêts relativement élevés qui ont pour conséquence de fragiliser évidemment toute l'économie, notamment du

bâtiment et de l'immobilier, et donc elle va avoir comme conséquence une baisse assez forte de nos droits de mutations pour la Ville.

Évidemment, le coût des emprunts qui vont être souscrits, qui ont été et qui le seront, va aussi peser davantage sur nos finances, nous en sommes conscients, nous le savons, et évidemment malgré la revalorisation des bases en 2023, on a eu plus de mal qu'auparavant à réussir à maintenir un niveau d'autofinancement élevé mais évidemment nous allons expliquer comment nous avons quand même réussi en 2023 à y arriver.

La situation financière de la Ville reste malgré tout favorable parce que justement nous avons pris l'an dernier un certain nombre de mesures lors du budget, vous vous en souvenez, et ces mesures ont permis de compenser toutes les difficultés économiques que nous avons rencontrées lors de la période Covid, avec un autofinancement qui avait considérablement baissé et qui s'était établi d'abord à 14,8 M€, ensuite à 13,6 M€ et pour finir à 12,7 M€. Tous ces éléments, et notamment l'augmentation très forte des dépenses énergétiques liées à l'augmentation très forte du prix du gaz et de l'électricité, ont pesé sur les finances de la Ville (3,4 M€). Mais comme je le disais, la correction opérée l'an dernier lors du budget nous a permis quand même d'avoir un autofinancement en 2023 relativement élevé, nous a permis aussi de continuer à financer les investissements massifs et malgré le contexte un peu tendu dont je viens de parler, nous avons fait en 2023 : 62,7 M€ d'investissements, ce qui est effectivement une année record. Je pense que cela restera une année record après avoir eu en 2020 une forte baisse (21,1

M€), une augmentation en 2021 (34,2 M€), une autre augmentation en 2022 (42,2 M€) et ce record en 2023 (62,7 M€).

Qu'est-ce qu'elle montre cette évolution ? Je dirais que la Ville pendant des années a été très vigilante dans le suivi de ses dépenses de fonctionnement, dans le suivi de ses dépenses de personnel, on en reparlera mais quand je dis pendant des années, c'est depuis longtemps, et c'est cette vigilance qui nous a permis d'avoir, pour résumer, les reins solides. Avoir les reins solides, cela nous a permis, après évidemment le creux du Covid qui était une période incroyable et exceptionnelle, de redémarrer sur les bases que nous avions prévues et de réaliser les investissements que nous nous étions engagés à réaliser. Malgré ces tensions que nous ne nions pas évidemment, nous continuons les investissements, et nous pensons que même s'il y a des contreparties nécessaires de la part des Antoniens, comme la hausse des impôts de l'an dernier, comme certaines hausses des tarifs municipaux des services de tous ordres, au final nous continuons à transformer la Ville pour la rendre évidemment plus agréable et c'est un élément, j'en suis persuadé, sur lequel les Antoniens seront sensibles et sauront nous pardonner parfois les mesures qui ont été prises pour le bien je dirais commun.

Donc notre objectif aujourd'hui reste de maintenir un autofinancement d'au moins 15 M€ pour plusieurs raisons, on en a déjà parlé en commission des Finances, on en reparlera un petit peu tout à l'heure aussi, c'est un objectif qui évidemment est important par rapport à l'augmentation de l'endettement. Parce que dans ce contexte tendu, les hypothèses du budget 2024 restent dans le

droit fil de ce que nous avons connu jusqu'à présent. Il n'y a pas de changement, il n'y a pas de contrepied, nous sommes beaucoup plus cohérents et réguliers que l'équipe Macron, sans aucun doute, et je te rejoins, Eric, sur ce que tu as dit il y a cinq minutes.

- Nous poursuivons le programme d'investissements sur lequel nous avons été élus, nous allons notamment avoir un rythme à peu près de 5 M€ par an d'investissements dans la transition écologique pendant les 10 ans à venir ; je montrerai tout à l'heure quelques chiffres aussi ;
- Nous continuons de réduire la consommation énergétique sur tous les domaines, électricité et gaz ;
- Et évidemment de temps en temps aussi cette augmentation de l'endettement peut s'expliquer par des décisions qui n'était pas prévues, parce que on ne peut pas tout prévoir, mais qui nous semblent être judicieuses, c'est le cas par exemple de la RATP qui a décidé de se dessaisir de son terrain, du grand terrain de l'US Métro et la Ville s'est portée acquéreur de ce terrain et des bâtiments pour permettre évidemment de donner plus d'accès au sport aux Antoniens.
- Alors évidemment, cette opportunité qui n'était pas dans notre plan de base en 2020, non prévue dans le programme, va mécaniquement participer à la hausse de l'endettement en 2024. (152,7 M€ à fin 2023). Je rappelle que l'endettement a augmenté mais que tout en ayant augmenté de façon relativement importante en 2023, il est très sécurisé cet endettement puisque les emprunts sont majoritairement des emprunts à taux fixes et que globalement

environ 73 à 74 % sont des emprunts à taux fixes ; les autres ne sont pas très dangereux non plus parce qu'ils sont indexés sur le livret A et sur des index très solides, comme l'Euribor ; donc globalement, c'est une dette qui est sécurisée et dont une grosse partie par conséquent -au moins de mémoire plus de la moitié de la dette- est à un taux inférieur à 2 % aujourd'hui, donc c'est quand même très bon en termes de taux, ce qui explique qu'en 2023 on a un taux moyen de la dette à 1,53 %. Mais c'est pour cela qu'on parlait tout à l'heure des 15 M€, nous allons continuer à nous endetter pour respecter le programme d'investissements, ce n'est pas grave en soi mais il faut être vigilant, et cette vigilance, elle s'exprime par le fait d'avoir un ratio qui reste un ratio tout à fait compatible pour nous avec les négociations bancaires et avec ce que pourrait dire la Chambre Régionale des Comptes.

- Élément très important mais moi, depuis que je suis parmi vous, depuis 2008, j'ai l'impression qu'on le fait chaque année et qu'on le fait très régulièrement, et on va continuer de le faire de manière peut-être avec encore plus de vigilance, nous allons maîtriser les dépenses de fonctionnement en gérant la Ville avec beaucoup, beaucoup de sérieux. Mais encore une fois, nous réaffirmons cette volonté qui n'a jamais cessé en fait d'être notre boussole aussi, malgré les investissements importants que nous avons envisagés.
- La conjoncture de 2023, elle, a été marquée par une forte augmentation des prix du gaz et de l'électricité, du prix des énergies, mais des efforts de gestion à tous les niveaux ont permis de compenser quand même la hausse de ces dépenses et très rapidement, très vite mais vraiment, depuis cette année,

en 2024, je donnerai quelques chiffres tout à l'heure, les économies d'énergie seront fortes.

- Nous subissons ça, c'est vrai, on ne peut pas le nier, c'est bien dommage mais c'est la conséquence des taux d'intérêts élevés, nous subissons un fort repli du marché de l'immobilier (- 35 % des ventes), Il y a beaucoup moins de ventes et forcément cela ne va pas nous faire plaisir au niveau des finances, mais c'est comme cela. Et on le subit sans doute moins qu'ailleurs, on peut espérer que si à partir du mois de mai la Banque Centrale Européenne a la bonne idée d'envoyer un signal positif, les marchés vont se reprendre un peu, les banques qui voient la difficulté aujourd'hui pour beaucoup d'entreprises du BTP, du bâtiment, vont peut-être avoir de forts lobbies contre elles et vont adoucir un peu la sévérité dans l'examen des dossiers de prêts. C'est ce que je pense et c'est ce que beaucoup de collègues financiers autour de moi pensent aussi.

La revalorisation des bases foncières est fixée à + 3,9 %, c'est le montant de l'inflation, on en tient compte.

Et les mesures tarifaires en 2023 auront pour effet en année pleine d'augmenter nos recettes de + 1,2 M€, donc globalement on va tout faire pour que cet autofinancement en 2024 soit toujours au minimum à 15 M€ et permette de concilier à la fois un endettement en légère augmentation et cette volonté de poursuivre l'amélioration de la Ville sans arrêter les gros projets qui sont en cours, d'ailleurs, et pour lesquels on souhaite voir rapidement les sorties de terre

comme ce que l'on va voir fin 2024 à Jean Zay et un peu plus tard pour la Médiathèque, etc.

Je passe la parole maintenant à Claire Genest parce qu'on a pris l'habitude lors de la présentation du DOB de faire un point RH plus important que par le passé et donc Claire, évidemment tu es la mieux placée pour faire ce point.

Mme GENEST: Merci beaucoup Pierre. Donc sur les ressources humaines, on commence par les effectifs pour faire un point à fin 2023 par rapport à 2022 : on est à 947 ETP, donc Equivalents Temps Plein, c'est-à-dire qu'on a une augmentation de 6 % par rapport à 2022 ; cela traduit la bonne nouvelle qu'on a réussi à endiguer le dépassement des départs par les arrivées, en 2023 nous avons eu 139 arrivées contre 96 départs, donc un solde positif qui nous permet de restaffer des postes vacants. L'augmentation concerne plus particulièrement les contractuels, alors ce n'est pas une volonté particulière, j'anticipe la question qui va m'être posée, de notre part de recruter des contractuels, c'est qu'à date, le marché est tendu, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes qui travaillent dans la fonction publique qui préfèrent un statut de contractuel, et donc il y a tout un tas d'éléments qui font que... et on ouvre à des postes de contractuels quand nous n'arrivons pas à recruter des fonctionnaires. Donc voyez l'évolution des ETP au 31 décembre 2023 : 165 contractuels, 782 titulaires, 942 au total général.

Ensuite, on a la répartition par effectifs, donc par catégories, très peu de mouvements, on est à 67 % de catégorie C, on est à + 1 % par rapport à 2022,

17 % d'agents de catégorie B, c'est-à-dire une base de - 1 % par rapport à 2022, donc c'est l'épaisseur du trait par rapport à cela, mais ça peut être aussi des personnes qui peuvent changer de catégorie, cela arrive, on en a eu notamment dans le secteur médico-social ; et 16 % d'agents de catégorie A, identique à l'année 2022. Il y a très peu de mouvements dans la répartition de ces catégories.

Ensuite, on a le graphique des ETP par filière, on a les filières technique, sociale et administrative qui regroupent la grande majorité des agents ; la filière Animation est celle qui augmente le plus, Pourquoi ? + 32 % en 2023 : cela reflète notre politique de contractualisation des référents périscolaires que nous avons présentée, qui est une politique que nous avons commencé à mener en 2023 et que nous allons continuer à déployer sur 2024. Donc un gros effort en 2023 pour la contractualisation de ces référents périscolaires.

Voilà en ce qui concerne les effectifs.

Sur les axes de la politique RH: j'ai le sentiment de vous les présenter régulièrement, donc c'est une façon aussi pour moi de synthétiser tout le travail qui est fait tout au long de l'année avec un certain nombre de délibérations. Les axes majeurs de la politique RH, c'est d'abord de mieux rémunérer nos agents, et deuxièmement de les fidéliser et de développer notre capacité à être attractifs et à renforcer notre marque employeur.

D'abord, sur la partie revalorisation des rémunérations, on a comme vous le savez j'allais dire des mesures « exogènes » qui viennent d'un certain nombre de points qui sortent, qui ne sont pas directement liés à la politique de la Ville

mais que nous appliquons, nous avons des mesures « externes » en 2023 qui vont se poursuivre en 2024 :

- D'abord la revalorisation du point d'indice que l'on a suivie tout au long de l'année 2023 en plusieurs étapes et qui se renouvelle en début 2024 avec 5 points d'indice majoré pour tous les agents,
- Des mesures spécifiques pour les plus bas salaires, donc particulièrement pour les catégories C qui ont des revalorisations qui ont été réalisées en 2023 et qui vont se poursuivre en 2024 ;
- On a une augmentation de la prise en charge des transports qui passe de 50 à 75 % pour l'ensemble des agents ;
- On a aussi, cela avait été déjà évoqué, la revalorisation des frais de missions des agents en déplacement pour suivre en fait les évolutions de l'inflation,
- et puis des revalorisations des montants forfaitaires du CET, Compte Epargne Temps.

Ce sont des mesures qui sont j'allais dire extérieures à la Ville et que nous appliquons.

Et puis il y a une mesure interne forte que l'on veut appliquer en 2024 qui est la fameuse prime du pouvoir d'achat qui a été décidée par la Ville et qui va concerner 800 agents, que nous avons décidé d'appliquer au plafond, donc on ne peut pas faire plus que cette prime telle qu'elle va être versée, et elle sera versée en février 2024 : 0,45 M€ et 800 agents éligibles à cette prime. Il n'y a pas beaucoup de collectivités qui versent cette prime autour de nous, je crois

qu'il n'y a que deux collectivités sur le territoire qui le font, donc c'est un message fort pour les agents de la Ville, pour soutenir leurs efforts et le travail qu'ils font au quotidien.

Dans l'axe suivant, je vous annonce l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs :

- Vous avez déjà constaté sur le budget que nous avons contractualisé des vacataires, nous allons continuer à le faire en 2024,
- Nous mettons en place des parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs, ce qui nous semble indispensable pour pouvoir mieux intégrer et fidéliser et donner des perspectives de développement aux collaborateurs pour s'intégrer plus rapidement dans la collectivité,
- Le troisième axe, c'est le développement des compétences, c'est un axe qui m'est particulièrement cher, avec tout un tas de formations qui ont été prévues, particulièrement une formation pour les managers, sur l'ensemble des lignes managériales, qui s'est développée en 2023, qui va continuer à se développer en 2024 et qui, de notre point de vue, est aussi un élément majeur pour pouvoir améliorer la fidélisation et l'attractivité de la collectivité.
- Un quatrième point, c'est un peu une liste à la Prévert mais on change un peu de sujet à chaque fois, ce sont autant de sujets qui rentrent dans les mesures d'attractivité mais c'est pour dire à quel point les sujets sont très vastes et très variés, tels que nous les abordons : Une restauration innovante pour le personnel, c'est une restauration collective qui est proposée avec les fameux frigos connectés qui ont été mis en place en fin d'année 2023 et qui remportent

un franc succès. Nous allons, nous l'avons annoncé mais il y a un peu de retard dans la mise en œuvre, créer une salle de restauration pour le personnel qui va être rapidement en travaux pour leur permettre de trouver un lieu d'accueil et de convivialité pour passer leur pause méridienne dans les meilleures conditions possibles.

- Et puis une action sociale rénovée, à savoir la prise en charge par la Ville avec un accès total pour tous les agents en poste au CNAS, c'est une politique sociale qui va être élargie pour tout le monde sans aucune cotisation de la part des agents, donc là un vrai pas en avant pour qu'il y ait une homogénéité de l'accès à l'action sociale pour l'ensemble des agents de la Ville.

- Le troisième point que je voulais évoquer, c'est un point sur lequel nous avons commencé à travailler, c'est le vieillissement au travail : c'est un enjeu important pour l'ensemble du monde du travail, spécifiquement aussi pour les collectivités. Les pyramides des âges nous amènent aussi à réfléchir rapidement sur ce sujet-là. Le changement de la date de départ à la retraite, la réforme sur les retraites aussi, renforcent la nécessité d'accompagner les parcours professionnels jusqu'au bout et de travailler sur les sujets de la pénibilité, les sujets aussi des reclassements, et les sujets des reconversions professionnelles, à cet effet nous allons transformer deux de nos postes en « chargé de développement des compétences » pour accompagner justement ce sujet du vieillissement au travail et d'accompagnement des parcours professionnels.

Je rappelle aussi que nous avons un CPF qui est financé par la Ville et sur lequel nous allons, nous, on en reparlera tout à l'heure dans une prochaine délibération, nous allons financer aussi les reconversions professionnelles pour accompagner ces reconversions de carrière.

- Quatrièmement, toujours sur cette politique RH : un pilotage RH renforcé, alors c'est juste pour le mentionner, on vous avait dit qu'il y avait un nouvel outil SIRH qui serait mis en place en 2023, cela a été fait. La complexité de l'outil nous amène à continuer de l'installer pour bénéficier de tous les intérêts de pilotage micro et macro pour la masse salariale. On va pouvoir aussi intégrer l'entretien professionnel, l'entretien d'évaluation, pour pouvoir être plus performants dans la gestion des ressources humaines, donc ce pilotage renforcé, c'est le renforcement du déploiement de cet outil, avec encore tout un tas de fonctionnalités qui sont encore à utiliser et à renforcer au niveau du pilotage des ressources humaines de la Ville.
- Et puis un dialogue social organisé bien sûr soutenu. Bien sûr nous avons mis en place les fameux CST, qui sont les nouveaux CT; nous avons aussi une formation spécialisée en santé au travail que nous faisons régulièrement et entre ces échéances qui sont importantes pour nous, pour formaliser le dialogue social au sein de la collectivité, nous avons tout un tas de rencontres avec les organisations syndicales pour pouvoir dialoguer, échanger, expliquer, écouter aussi c'est important, pour mener à bien ce dialogue social.

Donc nous aboutissons à une masse salariale qui arrive dans le budget primitif à une évolution de + 6 %, qui se panache entre les mesures qui sont

liées à la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires et puis les mesures propres de la Ville, à savoir la contractualisation de certains vacataires, à savoir la mise en place d'une action sociale rénovée, tout ce que je vous ai expliqué, les mesures gouvernementales représentent quand même 1,37 M€, presque 1,4 M€, sur l'augmentation, et puis nous avons également des créations de postes liées aux nouveaux équipements, pour 0,5 M€, et tout un tas de mesures qui ont été exprimées et explicitées ; et donc nous aboutissons à un budget primitif pour 2024 de 55,5 M€ contre 52,4 M€ en 2023, ce qui correspond à la masse salariale de la collectivité. Je vous remercie.

M. MEDAN: Merci Claire, c'est effectivement un budget en hausse depuis des années et donc il est quand même important de le souligner. Si nous reprenons maintenant les orientations liées aux investissements, un peu comme pour les RH d'ailleurs, vous n'aurez pas de surprise puisque ce sont des orientations que nous avons déjà évoquées depuis plusieurs années sur lesquelles nous faisons porter nos investissements de manière relativement massive, je le disais tout à l'heure, avec un niveau d'investissements très important.

Alors à Antony, nous avons ce que l'on peut appeler un Programme Energie Environnement Climat et ce programme se déroule de plusieurs façons, alors je vais le détailler un peu, même si Eric a déjà, à travers son argumentaire, évoqué un certain nombre de points sur lesquels je passerai un peu plus vite.

<u>Les objectifs de ce programme :</u>

- Réduire fortement la consommation d'énergie dans nos bâtiments, ça, c'est vraiment important, une rénovation thermique qui prend du temps, qui coûte de l'argent, qui n'est pas simple, mais qui est indispensable dans l'évolution future des énergies fossiles.
- Produire un volume croissant d'électricité photovoltaïque : c'est quelque chose là aussi qu'il nous semblait important de développer par rapport à tous les bâtiments qui permettent d'accueillir ces panneaux.
- Poursuivre les économies, il n'y a plus grand-chose à faire dans l'éclairage public avec 100 % de Leds bientôt : objectif presque atteint.
- Poursuivre les efforts en termes de mobilités non polluantes, Eric en a parlé aussi,
- Verdir tous les espaces publics et essayer de faire le maximum. Quand un certain nombre de raisons techniques ne le permettent pas, on ne peut pas toujours faire ce que l'on aurait envie de faire, c'est comme ça, on essaye de faire au mieux par rapport aussi aux conditions techniques. Je vous rappellerai aussi les débats qui ont eu lieu sur la place Patrick Devedjian. Dans certains cas ce n'est pas possible.

On souhaite grâce à tous ces objectifs baisser de 30 % la consommation d'énergie de la Ville entre 2022 et 2025 (de 22,8 MW h à 15,9 MW h) et évidemment poursuivre cette baisse un peu plus tard, au fil des années. Pourquoi on souhaite poursuivre cette baisse ? Parce qu'à travers notamment la rénovation thermique des bâtiments, on a un décret tertiaire qui date de 2019 et qui impose aux Villes une réduction progressive de leur consommation

énergétique. Le décret parle de - 40 % à l'horizon 2030, - 50 % en 2040 ... donc pour y répondre, nous avons proposé :

- Un Schéma Directeur Energie (SDE) et nous avons évidemment défini un plan d'actions, c'est un élément dont j'ai déjà parlé l'an dernier et qui évidemment est le guide de notre raisonnement. Sauf que normalement, nous devrions aller un peu plus vite que les pourcentages de baisses qui sont dans ce décret. En tout cas la tendance, c'est que nous réussissons à réduire davantage que ce qui est imposé.
- Le marché global de performance énergétique (MGPE) qui englobe neuf groupes scolaires avec le centre de vacances Samoëns, c'est 50 M€ d'investissements et c'est un marché important sur 10 ans, on le disait tout à l'heure. Alors là encore c'est un objectif, c'est une situation qui est un fil conducteur, mais, ce serait ridicule de nous reprocher une année d'avoir fait un peu moins et l'année suivante d'avoir fait un peu plus. Cela dépend aussi des contraintes budgétaires.
- Évidemment les bâtiments non concernés par ce marché global, le MGPE, pourront aussi faire l'objet d'une rénovation énergétique.

L'objectif final est simple :

- Décarboner nos bâtiments au maximum et économiser entre 50 et 65 % de la consommation énergétique à horizon 2030. C'est pour cela que je vous disais que notre souhait était d'être un petit peu au-dessus du décret tertiaire.
- Le photovoltaïque, c'est aussi un élément que nous développons dans plusieurs zones de la Ville : c'est le stade Georges Suant qui est concerné.

69

l'hôtel de ville, le centre sportif Lionel Terray, le gymnase Pierre de Coubertin,

la crèche La Source, et le cinéma Le Sélect.

Donc dans la continuité des projets de 2023, on va réaliser ces

investissements en panneaux solaires en 2024 et là encore la Ville à terme

devrait produire environ 2,4 millions de kwh par an.

- L'éclairage public maintenant : Là, c'est depuis 15 ans que la Ville a mis

en œuvre une action. On n'a pas attendu 2020 ou 2022 pour se soucier de cette

question, depuis 15 ans la Ville a mis en œuvre un plan de modernisation de

son éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie. La consommation

électrique a baissé de 70 % :

2008: 4,7 millions de kwh

2022 : 1,77 millions de kwh

2023 : 1,4 millions de kwh

C'est-à-dire une baisse de 70 % en 2023 ; alors évidemment s'il nous

reste 5 ou 6 % de Leds à mettre, il est bien évident que nous avons fait

quasiment le maximum.

Ces efforts vont être poursuivis malgré tout et on espère qu'on arrivera à

1 million de kwh en 2024 et 0,75 millions de kwh en 2027, mais ce sera

évidemment ici davantage des économies sur les bâtiments, les pompes à

chaleur, etc., et pas tellement les Leds, qui nous feront faire ces économies.

C'est bien normal. Les Leds y participent, bien évidemment.

- Les autres leviers favorisant la transition écologique et énergétique :

c'est une liste un peu rapide parce que vous avez vu, le dossier est quand même

très épais et très complet, donc à un moment donné, ce sont des choix que nous faisons lorsque nous présentons le débat d'orientations budgétaires.

- La réduction de l'artificialisation des sols avec végétalisation, microforêts, jardins collectifs et familiaux...
 - Rénovation des cours d'écoles
 - Réaménagement du Parc Heller, y compris la Renaturation de la Bièvre,
- Poursuite du développement des mobilités durables : avec plus de bornes de recharge, plus de parcs à vélo, plus d'abris sécurisés, que ce soit pour les particuliers ou pour les agents où des efforts là aussi ont été faits...
- Poursuite du verdissement du parc de véhicules de la Ville et là il y a eu l'achat de 11 véhicules électriques en 2023. On espère dépasser les 30, le tiers à peu près de véhicules électriques dès 2024. Vu le prix de ces véhicules électriques, c'est un vrai engagement et c'est parfois aussi un peu difficile d'aller plus vite par rapport à tout ce que nous souhaitons faire sur ces plans.

Donc là voyez, on a quand même développé assez longuement cet aspect, on va évoquer maintenant les autres points qui sont précisés dans le DOB, avec là encore quelques choix qui ont été faits.

Sur la démocratie participative et la Ville intelligente :

- On va réaliser en 2024 les projets de la quatrième édition du budget participatif avec une enveloppe de 600 K€.
- On va continuer d'organiser à chaque fois que c'est nécessaire des consultations autour des projets d'aménagement : rue Auguste Mounié, Parc Heller, Skate Park.

- On va créer un comité de suivi pour le réaménagement du Parc Heller et on va, comme je le disais, sans doute avoir d'autres consultations à chaque fois que cela nous semblera indispensable.

<u>L'action sociale, la politique de la ville :</u> Il y a ici un certain nombre de points à évoquer :

- Tout d'abord évidemment le soutien financier de la Ville au CCAS, un soutien financier permanent qui reste intact. Le CCAS est au cœur de la prévention grâce à de multiples événements, grâce à l'activité je dirais classique du CCAS qu'il réalise avec des associations et sur ce plan-là, on garde le même soutien financier qui avait été augmenté depuis deux ans.
- On évoque aussi le développement du service « Transport à la demande » pour les séniors, qui est un service qui fonctionne bien, qui intéresse nos séniors.
- On développe aussi la promotion de la santé à travers notamment le Conseil Local de Santé Mentale.
 - On poursuit la rénovation de la Résidence Renaître
- On poursuit aussi le dispositif des bourses communales pour la restauration scolaire dont les critères ont été assouplis,
 - Et on va créer une permanence dans le quartier du Noyer Doré.
- Alors par rapport aux réunions que nous avons eues sur la politique de la Ville, fin décembre il y a eu une signature intéressante puisqu'en 2024, nous aurons une nouvelle contractualisation de l'État que l'on va appeler « Engagements Quartiers 2030 » et on peut espérer que cette nouvelle

contractualisation permettra de prolonger, d'améliorer, d'enrichir, toutes les actions qui ont été menées et qui vont continuer à être menées.

- La Ville va continuer d'accompagner les associations et les actions du Centre Culturel Ousmane Sy et du Conseil Citoyen.

En 2024, des actions ciblées seront développées : des actions de réussite éducative, d'insertion des jeunes, et des actions d'accès aux droits.

Et en 2024, on aura le renouvellement du conventionnement triennal de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, le « GUSP ».

Donc sans doute 2024 sera une année riche après la petite période d'incertitude dont nous avons parlé lors de la mission.

Concernant les logements sociaux :

- La Ville arrive progressivement au seuil des 25 % de logements sociaux (LS): fin 2014: 20,5 % (5.320); fin 2023: 22,88 % (6.402). Donc on est dans une trajectoire tout à fait correcte, et la prévision pour les prochaines années c'est d'en ajouter un peu plus: fin 2024: + 121 LS; fin 2025: + 497 (dont 431 au quartier Jean Zay); fin 2026: + 255 LS; soit un total de 7.275 LS.

Et le fait d'avoir ces logements à Jean Zay et dans un avenir un peu moins proche ceux d'Antonypole, c'est évidemment un élément très important parce que cela nous évite d'être obligés de densifier « un peu bêtement », en étant enfermés dans une logique de l'État et là, c'est plutôt un choix raisonnable qui est aussi un choix de rééquilibrer parfois certains quartiers d'Antony au lieu de faire peser sur le centre-ville peut-être des efforts excessifs.

- Hauts-de-Bièvre Habitat mène un programme ambitieux de rénovation thermique puisque c'est 132 logements qui bénéficieront de 3,7 M€ pour leur rénovation, soit en moyenne 28.000 € par logement avec le soutien de la Ville.

La voirie et le stationnement :

- C'est donc la poursuite du programme de rénovation de la voirie avec des lieux emblématiques : la rue Mounié et la rue de l'Eglise dont les travaux vont bientôt démarrer, la requalification du carrefour de la Résistance et de la Déportation, et celle de l'avenue Galliéni.
- Poursuite du programme de modernisation du stationnement urbain, avec la remise en état de plusieurs parkings : remise en service du parking du Parc Heller, on l'attendait depuis un petit moment ; dans le cadre de l'aménagement de la Zac Jean Zay la Ville ouvrira au second trimestre 2024 un nouveau parking avec 270 places qui vont ouvrir très bientôt ; rénovation globale du parking du marché et construction de la rampe d'accès qui est bien avancée, l'ouverture est programmée à fin mars, ils ont posé les grillages sur la pente il y a peu de temps, donc on va dire, « on tient le bon bout » ; et uniformisation des matériels de péage aussi par rapport à ce qui est moderne et ce qui permet aux Antoniens de payer plus facilement. L'autre jour en commission budgétaire, je ne sais plus qui disait que 50 % du paiement des parkings des parcmètres étaient faits par l'application « PaybyPhone ». C'est quelque chose d'important. Il faut continuer à améliorer ce paiement, surtout aussi en contrepartie on évite

les détériorations des lecteurs de carte bleue, etc. Donc la modernisation, elle a du sens à tous niveaux.

Prévention et sécurité :

- Alors là encore, vous voyez la reconstruction du poste de Police Municipale qui va intégrer le Centre de Supervision Urbain
- Extension du réseau de fibre optique, depuis quelques années on met le paquet sur le réseau de fibre optique. Et évidemment ce réseau permet à la fois la vidéoprotection, la téléphonie sous IP qui va être généralisée et qui devrait aussi nous permettre de faire des économies, le contrôle d'accès, la GTC, le transfert de données, le transfert des données avec la gestion technique centralisée très gourmande en volume, en octets, et donc la fibre va évidemment faciliter toutes ces actions et toute cette modernisation qui n'ont pas que comme objectif la prévention et la sécurité.
- Poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection avec un objectif de 830 caméras, ça c'est pour faire plaisir à l'opposition !
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans les écoles et dans les crèches combinant à la fois la vidéoprotection et les moyens d'alerte internes reliés au CSU.
- Augmentation des effectifs de la Police Municipale et amélioration de ses moyens. Alors sur ce dernier point, j'ai envie de dire que nous essayons mais c'est très difficile, il faut être honnête et reconnaître que l'augmentation des effectifs, c'est à l'heure actuelle plus facile dans les crèches que pour la

police municipale. Mais, on fait, on essaye évidemment, on ne baisse pas les bras.

<u>Concernant l'Education</u>: beaucoup de choses là encore, évidemment emblématiques:

- Reconstruction de l'école primaire Anatole France : la Ville a désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est important.
- Emblématique aussi : l'ouverture de la crèche et de l'école dans le nouveau quartier Jean Zay en septembre 2024
- 2024 est également l'année de la mise en œuvre des inscriptions scolaires dématérialisées.
- Le Nouveau Souffle verra son activité regroupée sur un seul et même site, notamment dans les locaux de l'ancienne école élémentaire Dunoyer de Segonzac dès septembre prochain,
 - Poursuite de la végétalisation des cours d'écoles,
- Signature du nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire). C'est la volonté de la Ville de s'engager dans un projet pédagogique autour de la journée de l'enfant.
- Le programme de rénovation et de modernisation se poursuivra en 2024 avec la rénovation thermique des groupes scolaires, l'achèvement du préau extérieur pour Paul Bert et la végétalisation en cours,
 - Livraison d'une salle de mobilité pour Ferdinand Buisson.

Concernant la Jeunesse :

- On va continuer à maintenir une offre importante de séjours de vacances et de classes de découverte (avec 50 créneaux au total sur nos deux centres)
- Le centre de vacances de Samoëns, je le disais tout à l'heure, va faire partie de toute cette rénovation des bâtiments et d'une rénovation énergétique en vue de sa réhabilitation globale, donc l'étude de rénovation énergétique va avoir lieu en 2024, c'est un élément important de notre politique de rénovation énergétique,
- Poursuite et élargissement des activités proposées par le « 11 » avec une nouvelle équipe : Stages-jeunes, bourses, interventions hors les murs,
- Augmentation des actions d'accompagnement des jeunes (avec la volonté de favoriser l'insertion, l'autonomie...)
 - Et intérêt de la Ville à la problématique de la santé mentale des jeunes.
 Les Sports ; après l'éducation, la jeunesse, les Sports,
- Projet d'acquisition des infrastructures de l'US Métro à la Croix de Berny, on en a parlé,
- Rénovation du Skate Park sur la coulée verte, il y a des lignes comme ça qui ne paraissent pas très importantes mais la rénovation du Skate Park, c'est quand même environ 400.000 €, donc quand même c'est quelque chose pour les jeunes qui n'est pas négligeable,
- Les équipements sportifs de la Ville qui se préparent aux prochains JO 2024 avec l'accueil de plusieurs délégations : Grèce, Éthiopie, Arménie et en cours de contractualisation : Bulgarie et Chine ; et on me dit aussi le Brésil.

Culture et Animations :

- Concernant la médiathèque Jean Zay, le maître d'œuvre a été désigné.
- La politique en faveur des musiques actuelles se renforce avec la réactivation du dispositif « Step up ».
- 2024 : le festival de BD « Des Bulles dans la Ville » fêtera sa 20ème édition.
 - Reconduction du CLEA. Le Contrat Local d'Education Artistique.
- Reconduction des événements qui sont bien connus de Christel mais que beaucoup d'Antoniens aiment beaucoup et sont heureux de voir se développer au sein de la Ville : la Fête de la science tournée vers l'écologie, le Village Nature et environnement, le Forum des associations, la Fête du vélo, la Journée du Street Art, celle du Carrousel de l'art, le Salon des créateurs de Noël et le village de Noël.

Cette liste d'une certaine manière, à la fin de cette présentation du DOB, vous montre que, comme pour les investissements, la tension économique et les difficultés qui nous entourent nous conduisent à gérer la Ville le mieux possible, mais en ne sacrifiant pas les belles réalisations qui ont fonctionné, qui font plaisir aux Antoniens et que nous maintenons un peu comme nous maintenons les investissements que nous avons décidé de bâtir.

Malgré un environnement économique tendu, la Municipalité est en mesure de maintenir ses orientations en faveur d'une Ville toujours :

- plus agréable à vivre
- plus respectueuse de l'environnement

et en proposant à tous les Antoniens des services d'un haut niveau de qualité.
 Je vous remercie.

M. le Maire: Bien. Qui souhaite intervenir?

Mme DESBOIS: Merci beaucoup pour cette présentation complète. Voilà quel est le point de vue qui a été le nôtre à la lecture des documents et des éléments: si l'on peut saluer les efforts de la Ville et de l'équipe exécutive pour la réalisation des travaux d'investissements, un niveau record, un peu plus de 62 millions dont 30 millions relevant de gros projets et de nouveaux équipements, on peut aussi également s'inquiéter de cette hausse significative, on parle de + 34 % entre 2021 et 2022, + 48 % d'investissements entre 2022 et 2023, car cette hausse significative impacte les finances futures de la Ville. Concrètement, cela se traduit et vous l'avez très bien présenté, par un niveau très significatif de l'endettement de la Ville, + 53 % de l'endettement en 2023, et puis et surtout il y a une forte pression sur la capacité d'autofinancement, ce que vous avez bien souligné, pour rester dans le spectre des 15 millions d'euros par an qui sont le cadre fixé par la Chambre Régionale des Comptes.

Indépendamment de ce que vous avez présenté, il faut aussi rajouter à cela que certains engagements d'investissements déjà pris ne sont pas encore réellement rentrés en phase de construction et donc leur incidence financière réelle et à long terme n'apparaît pas encore sur les finances de la Ville. On parle de la médiathèque, des archives de Jean Zay, 18 M€ ; on parle effectivement, vous l'avez dit, de l'école Anatole France pour 20 M€, du nouveau Centre André

Malraux pour 22 M€, et puis évidemment du budget lié au Plan Environnement Energie et Climat, donc la rénovation énergétique que vous avez soulignée.

C'est un total de 90 millions d'euros qui risque d'être encore plus élevé en fin de course compte tenu qu'en général on peut constater dans des projets de cette envergure des dérives, notamment des hausses de coûts de matériaux de construction.

Et à cela il faut ajouter sur Antonypole les 53 millions d'euros de travaux d'enfouissement des lignes électriques qui sont indispensables à la réalisation du quartier, et notamment en premier lieu pour permettre de répondre aux engagements contractualisés avec Linkcity, le responsable de l'urbanisation à proximité immédiate de la gare et également indispensable à la réalisation du futur Centre André Malraux que vous avez indiqué. On peut rajouter à cela aussi les investissements fonciers qui seront nécessaires sur ce quartier au rachat des terrains dans une perspective de revente future aux promoteurs.

On rajoute à cela évidemment ce que vous avez cité aussi, la volonté de la Ville, mais vous l'avez indiqué, de se porter acquéreur de manière assez nouvelle, que l'on aurait plutôt tendance à saluer, des infrastructures et des deux tiers du terrain de l'US Métro pour un montant de 15 M€. Donc en fait, on parle au global de plus de 160 millions d'euros que vous avez déjà engagés ou contraints qui vont peser sur les finances de la Ville pour les 15 à 20 prochaines années.

Alors ce chiffre, il peut donner le tournis même si les projets qui l'emportent sont louables, et il peut susciter légitimement des inquiétudes des

administrés, notamment, on y revient parce qu'il me semble que ce n'est plus une option, sans aucune visibilité pluriannuelle de ces investissements et de leur incidence année après année sur les finances de la Ville et le contribuable Antonien. La récente hausse des impôts fonciers que vous avez indiquée, Monsieur Médan, décidée par la municipalité en 2023, que l'on a votée, et qui nous semble effectivement à la fois nécessaire et légitime compte tenu de ce que la Ville investit dans le cadre de vie des Antoniens, cette récente hausse, elle semble déjà quasiment totalement absorbée et elle risque, on peut y croire, se révéler effectivement insuffisante dans les années à venir.

Cela nous amène à dire, vraiment Monsieur le Maire aujourd'hui, qu'on demande solennellement, pour nous élus mais également et surtout pour les Antoniens, que l'on puisse lors de la présentation du budget primitif 2024 faire apparaître une projection, quand bien même grosse maille, du jalonnement pluriannuel des investissements et de la manière de les financer, dans un paragraphe spécifique, là pour moi ce n'est plus une option; de la même façon que sur cette projection on pourrait imaginer y voir dédier aussi un budget Vert. Le budget Vert fait partie du budget mais c'est un budget aussi spécifique dans le budget. Donc cela me paraît vraiment un exercice qui n'est pas de la cosmétique, je ne pense pas non plus que ce soit un caprice d'élue d'opposition, je dirais vraiment que c'est pour permettre aux Antoniens d'avoir foi, de donner du crédit effectivement à ce grand plan d'investissements qu'engage la mairie aujourd'hui. Merci.

M. HOBEIKA: Monsieur le Maire, Messieurs les Directeurs ici présents, mes chers collègues, premièrement on ne peut commencer cette intervention que par remercier vraiment toute l'équipe qui a travaillé, qui a géré le budget et les dépenses de notre Ville et les féliciter de ce travail jusqu'à maintenant.

Premièrement, nous relevons vraiment une bonne gestion pour réaliser des économies de dépenses, on a relevé deux points : le programme énergétique effectivement, en 2022 nos dépenses étaient de 22,8 M€, en 2023 nos dépenses ont baissé à 19,3 M€, donc 3 M€, 4 M€ d'économies, vraiment cela montre la bonne gestion.

En 2022 aussi la transformation d'une grande partie des emprunts à taux fixes qui a aidé la Ville jusqu'à maintenant, et vraiment on arrive à un point où l'endettement que l'on va prendre de plus en plus va être plus cher, même si c'est à taux variables, et on ne sait pas sur combien d'années cela va devenir de plus en plus cher.

D'autre part, je reviens sur les points juste pour étayer ce dont a parlé Nadia : On est dans une Ville, Monsieur Arjona, on n'est pas au niveau national, et on gère normalement la Ville. On ne gère pas des opérations nationales.

Premier point : nous avons relevé une fragilité que je vais expliquer avec mes mots : c'est l'évolution au niveau de l'endettement. En 2021, on était à 117 M€, soit 1.843 € par an et par personne, en 2023 on est passé à 152,7 M€, et vous prévoyez en 2024 dans votre document que l'on va arriver à 180 M€, soit 2.832 € par personne. La capacité d'autofinancement est passée de 18,1 M€ en 2019 à 12,7 ensuite, on repart en 2023 à 15 M€ d'autofinancement,

et actuellement on dit : on va viser 2024 et maintenir 15 millions d'autofinancement, ce qui en plus est un montant minimum pour la Chambre Régionale des Comptes.

Concernant le fonds de roulement, pour la trésorerie, c'est dommage dans un bilan comme ça qu'on ne s'en rende pas compte mais en 2021, notre Ville avait une trésorerie négative de 29,7 M€, c'est dans un document, et en 2023, je n'ai pas eu le temps de sortir la trésorerie de la mairie et c'est dommage qu'on ne le voie pas parce qu'une société qui a une trésorerie négative, c'est une société en faillite pour nous, en privé, alors certainement que dans le public c'est différent, mais on aimerait bien quand même connaître quelle est la trésorerie de la Mairie d'Antony.

Après, sachant que la moyenne des Villes entre 50 et 100 .000 habitants ont une trésorerie positive, cela tourne entre 10 et 15 M€ à peu près de trésorerie positive, si l'on regarde pour nous les ressources financières : vous dites que les ressources financières, on va essayer de les maîtriser, on va investir, on va monter les investissements, nous savons très bien que la fiscalité vraiment directe et indirecte pèse les deux tiers des ressources de notre commune. Alors ce n'est pas nouveau, nous le savons tous. Nous constatons vraiment que les droits de mutation, les biens, le marché immobilier, les locations, les bureaux sont en baisse, tout est en baisse, beaucoup de bureaux sont vides à Antony. Donc on peut dire, comme vous l'avez bien dit avec vos mots, que les ressources financières de la Ville seront en baisse. On peut le constater et ce n'est pas dû à la gestion, c'est dû à une réalité qui peut durer en

2024 et qui peut continuer jusqu'en 2025 d'après les éléments que l'on a actuellement au niveau national.

D'autre part, le programme d'investissements prévus reste le même, c'est-à-dire le même qu'en 2023, et vous augmentez de 5 M€ d'investissements de plus sur la totalité pour, c'est vous qui le dites dans votre rapport, 180 M€ de dettes en 2024. Vu cette situation, n'est-il pas urgent d'attendre ? De minimiser un peu les investissements ? C'est une question. N'est-il pas urgent de reporter des investissements qui sont non urgents ? C'est une question, parce que dans la situation actuelle, je pense qu'on ne peut pas répondre à toutes les questions en même temps. Merci.

M. le Maire : Merci. M. Edouard.

- M. ÉDOUARD : Sur ce sujet, la commission RH Finances a été réunie et cela nous a permis d'aborder bien des sujets à cette occasion. Donc sur ce DOB, le groupe ATC fera une série d'interventions courtes et successives telles « une ligne de trois quarts ».
- La situation financière actuelle est le reflet de votre décision de continuer à poursuivre des investissements parfois absolument nécessaires en ce qui concerne les économies énergétiques mais parfois aussi hasardeux. Tout cela en augmentant la dette.
- Sur les investissements hasardeux, j'en veux pour preuve la réponse qui vous a été apportée avant-hier, Monsieur le Maire, par Jean Didier Berger, enfin qui a été apportée à David Mauger par Jean Didier Berger au Conseil Territorial à propos de l'enfouissement des lignes à haute tension. Je l'ai entendu acter la

forfaitisation de la participation du Territoire. Comment l'interpréter ? « Vallée Sud Grand Paris sera au rendez-vous de ses promesses » a-t-il dit. En millions d'euros ou en pourcentage de la note finale ? J'attends votre réponse avec impatience.

- Sur la dette, je vous vois aussi prendre pour argent comptant les promesses de Bruno Le Maire sur la stabilité du taux du livret A jusqu'en janvier 2025. Mais quel crédit accorder à un demi-gouvernement qui peine à s'établir sachant que presque 20 % de notre dette est lié à ce taux ?
- S'agissant des orientations budgétaires en général, et celles sur les actions énergétiques en particulier, j'espère sincèrement me tromper et que vous réussirez à réduire drastiquement nos consommations d'énergie et notamment de gaz, point qui est absolument essentiel. Je passe la balle à Irène.

Mme HUARD: Je voudrais continuer en signalant que justement l'inflation du document d'orientations budgétaires qui nous est présenté tient peu compte de la situation qui est vécue par les Antoniens et les Antoniennes, l'inflation monétaire, celle-ci restreint les budgets des familles, et en février le tarif de l'électricité augmente encore de 10 % par décision du Gouvernement. Je rappelle que les locataires du parc social de Hauts-de-Bièvre Habitat devraient subir des rappels de charges de chauffage de plusieurs centaines d'euros lors de ce semestre, que la crise alimentaire s'aggrave, notamment pour les jeunes, que les associations de solidarité alertent sur l'augmentation des demandes, que l'accès à la santé est de plus en plus difficile, et que les foyers les plus modestes renoncent aux soins.

En revanche la Ville a appliqué une augmentation de ses tarifs de plus de 10 % en 2023, de 12 % sur les impôts fonciers, cela a été dit, pour rétablir ses excédents budgétaires, et programme donc cette inflation des investissements. Je précise qu'en décembre, nous étions à 168 M€, aujourd'hui c'est 180 M€ au mois de janvier. Et demain on verra si ce sera à 195 ? Au demeurant, vous n'en détaillez pas la répartition ni l'étalement pluriannuel et je trouve que la demande de Madame Desbois est tout à fait justifiée. Mais en revanche, quels sont les efforts supplémentaires que vous avez prévus pour soutenir les habitants modestes d'Antony ? Nous, nous avons demandé une subvention déjà et nous réitérons une subvention complémentaire à Hauts-de-Bièvre Habitat pour absorber les surcoûts de charges de chauffage pour des logements qui auraient dû être rénovés depuis longtemps. Quand on sait également qu'un million de bénéficiaires du chèque énergie pourraient en être privés cette année, notre demande est légitime.

J'ai déjà parlé de l'accueil des jeunes enfants mais rappelons que 80 places de crèches sont aujourd'hui fermées, que la crèche de l'Aurore fait défaut depuis plusieurs années pour les habitants du quartier, que la Ville s'en remet au privé pour la remplacer, cela n'a pas l'air de vous gêner que des scandales sur les conditions d'accueil des bébés aient éclaboussé plusieurs entreprises de crèches privées l'année dernière.

Côté Séniors, la pénurie d'aides à domicile est également critique pour assurer les soins aux personnes âgées dépendantes, le CCAS a

progressivement démantelé son service municipal et la Ville ne prévoit toujours pas de créer un EHPAD public au tarif accessible.

Je reviens également sur l'accès au sport, la Ville déploie beaucoup d'efforts et consacre beaucoup de moyens au sport de haut niveau, notamment dans cette année olympique, alors que le sport loisirs en manque et que les familles ne peuvent pas toujours financer le coût des inscriptions aux clubs sportifs. Le sport pour tous est pour nous une priorité à la fois pour l'épanouissement personnel mais aussi pour la santé. Nous n'avons pas, vous nous l'avez déjà dit effectivement, les mêmes priorités. Merci.

M. MAUGER : Alors quant à moi, je vais parler du logement et de la politique de recrutement de la Ville.

Votre rapport d'orientations budgétaires contient un tableau intéressant sur le nombre de logements sociaux à Antony. Vous laissez toujours la Ville sous la barre réglementaire des 25 % de logements sociaux, vous oscillez entre 22 et 23 % depuis le début du mandat. Sur le dernier triennal 2020-2022 l'État vous imposait de construire la moitié des logements sociaux manquants, soit 272 logements dont 81 très sociaux, vous n'avez construit que 22 logements sociaux sur ces trois ans dont 13 très sociaux. Vous échappez à la procédure de déclaration de carence parce que le préfet a accepté de compter une partie des logements Coallia du quartier Descartes et des futurs logements étudiants du quartier Jean Zay. En 2020, face à la pression du Préfet d'introduire plus de mixité sociale, vous lui répondiez, je cite vos propos d'alors : « Les projets immédiats représentent un total de 902 logements qui porteront le parc social

d'Antony de 6.042 à 7.144 en 2022 ». Et plus loin vous disiez : « L'objectif de la Ville est d'atteindre les 7.500 logements sociaux d'ici 2025 ». Où en sommesnous Monsieur le Maire ? Les chiffres sont dans vos orientations budgétaires, 6.242 logements sociaux au 1er janvier 2022, 6.402 au 1er janvier 2023, et donc encore très loin des 7.144 logements que vous annonciez au préfet il y a trois ans. Et même en 2025, vous ne prévoyez aujourd'hui d'atteindre que 7.020 logements sociaux. J'ajoute que mardi, il y a deux jours, au Conseil de Territoire, avec vos amis de la Droite, vous avez voté contre les objectifs de logements sociaux.

Je voudrais ajouter un point sur la politique de recrutement de la Ville, on verra plus loin une modification du tableau des effectifs. Pour partir du concret, parlons de la Police Municipale que vous avez évoquée, Monsieur Médan. Dans votre programme, Monsieur le Maire, vous annonciez votre volonté de passer à 13 agents. Où en sommes-nous ? Le rapport social de la Ville pour l'année 2022 vu il y a quelques mois indiquait 7 agents. Dans le rapport d'orientations budgétaires, il n'y en a plus que 5. Donc deux départs. Loin de recruter, les agents partent. On se demande si vous avez vraiment la volonté de recruter les agents qui vous manquent, à ce jour sur le site Emploi Territorial je vois seulement 11 annonces pour la ville d'Antony qui compte 63.000 habitants. À titre de comparaison, pour Bourg-la-Reine, Ville de 20.000 habitants, il y a 16 annonces, à Bagneux il y a 81 annonces pour 40.000 habitants.

Pour revenir à la Police Municipale, il y a bien une annonce pour un directeur, d'ailleurs l'annonce expire demain, donc n'hésitez pas à candidater.

Mais par exemple pour prendre un autre secteur, pour le secteur le plus en besoins, la Petite Enfance, aucune annonce pour le recrutement d'auxiliaires de puériculture, seulement une annonce de responsable administratif et financier. Donc je m'interroge sur votre volonté de recruter des agents, Monsieur le Maire.

M. le Maire: Qui d'autre? Madame Desbois.

Mme DESBOIS: Très rapidement en lien avec ces aspects des ressources humaines que je voulais aborder tout à l'heure et que je n'ai pas abordés: On peut effectivement se dire que l'on manque d'agent dans la police municipale mais c'est avant tout pour l'équipe elle-même que je pense que ce n'est pas simple. Après, on sait aussi la difficulté de ce recrutement de personnel. Moi je tiens à saluer quand même la progression du plan de recrutements avec + 6 % en termes de ETP, qui marque, comme Claire Genest l'a dit, l'effort en matière de valorisation de la marque employeur de la Ville d'Antony, probablement aussi visiblement la politique de fidélisation par divers moyens qui a été menée pour valoriser les agents et faire en sorte qu'ils renouvellent leur engagement vis-à-vis de la commune.

Je voulais en particulier aussi saluer la décision qui a été prise parce que ce n'était pas une obligation légale d'accorder la prime « Pouvoir d'Achat » aux agents, sous conditions de ressources, et également la politique, en tout cas le plan de contractualisation de 30 vacataires, qui est quand même plus que bienvenu. Malheureusement, c'est vrai que certains d'entre eux, je crois, étaient vacataires depuis longtemps... J'espère que l'on ne retombera jamais dans ces

limites-là mais en tout cas c'est déjà tout à fait louable et tant mieux pour les personnes concernées. Merci beaucoup.

M. MEDAN: Je ne répondrai pas à l'ensemble des questions, Monsieur le Maire va intervenir aussi, je vais reprendre seulement quelques éléments pour peut-être rassurer nos concitoyens qui nous écoutent. Vous avez tous plus ou moins insisté sur l'importance de l'endettement, j'en suis tout à fait conscient. Mais face à l'endettement, il y a aussi des ressources. Donc nous avons des ressources, nous avons des rentrées qui sont prévues effectivement et qui vont bien sûr contrebalancer l'endettement qui va augmenter. Mais nous ne nous en sommes pas cachés, l'endettement va augmenter pour financer ces investissements, et en revanche nous serons toujours très vigilants sur tout ce qui concerne le fonctionnement.

Concernant les questions d'endettement et de trésorerie, Monsieur Hobeika, effectivement je ne sais pas à quel document vous faites allusion, on pourrait à la limite échanger mais ce n'est pas grave, on ne va pas rentrer dans une discussion de chiffres, on pourra échanger par mails si vous voulez,... Honnêtement, j'en discutais à l'instant avec le directeur Michel Cousinéry, pendant des années la trésorerie a été à des taux très intéressants. Et donc on s'est servi, comme l'ont fait toutes les entreprises et toutes les collectivités, on a utilisé la trésorerie pour avoir de la souplesse. Donc vous faisiez peut-être référence à cet élément, cette sur-utilisation de trésorerie à une époque où l'emprunt était à des taux très faibles, ce qui évidemment aujourd'hui n'est plus le cas. C'est un point quand même un peu technique.

Concernant l'intervention de Madame Irène Huard qui évoque les difficultés d'un certain nombre d'Antoniens par rapport aux actions que nous avons décidées l'an dernier, je rappellerai quand même que le taux d'effort, c'est justement quelque chose qui permet aux familles modestes de payer beaucoup moins dans la mesure où il y a un plancher et dans la mesure où le taux d'effort est fait justement pour permettre aux familles modestes de payer très, très peu les repas, les cantines, que ce soit de la maternelle ou du primaire.

Je rappelle aussi que certes, nous avons augmenté le taux du foncier, mais encore une fois les plus modestes, qui sont souvent des locataires, n'ont pas subi ces augmentations. Après, malheureusement vous avez évoqué la question du prix du gaz, je ne vais pas rentrer dans le débat pourtant qui m'intéresse beaucoup et sur lequel j'ai beaucoup lu et beaucoup appris ces derniers temps, à qui la faute de l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz ? C'est plutôt au niveau national et international que l'on a les réponses et certainement pas au niveau d'Antony.

M. le Maire : Eh bien moi je vais répondre d'abord sur la mise en cause de VSGP. VSGP avait voté il y a quelques années une subvention de 20 %, pas un forfait, 20 % des investissements pour l'enfouissement des lignes à haute tension à Clamart et au Plessis-Robinson. Naturellement, le même régime s'applique à Antony : 20 %. Donc, comme à l'époque 20 % effectivement c'était sur 21 millions envisagés, cela fait 4,2 M€, et 20 % par rapport à 53 millions, c'est 11 millions. D'ailleurs, il n'y a aucun problème là-dessus. Et vous le verrez. Vous imaginez que VSGP puisse voter, avoir une majorité pour voter une

subvention inférieure pour une Ville que pour une autre ? C'est impossible. C'est politiquement impossible.

M. MAUGER : Si je peux me permettre de répondre, Bruno Édouard a été très attentif à la réponse de Monsieur Berger hier, Président du Territoire, qui a bien dit que c'était forfaitaire.

M. le Maire : Oui mais il s'est trompé, c'est tout, il s'est trompé. Cela peut arriver de se tromper, cela vous arrive aussi à vous, non ?

M. MAUGER: Alors on espère qu'il s'est trompé.

M. le Maire : En tout cas c'est arrivé aujourd'hui à Monsieur Édouard sur les Leds !

Alors maintenant je vais conclure puisque le débat a eu lieu, chacun a pu s'exprimer. Et pour conclure je vais vous livrer mon analyse à moi de la situation financière de la Ville et de nos perspectives.

D'abord la situation financière de la Ville, telle que je la vois en tout cas : d'une manière générale, la situation financière des collectivités locales se dégrade depuis la sortie de la crise du Covid. C'est surtout le cas des Départements, demain je vais participer au Conseil Départemental et je présenterai le DOB du conseil, je participerai à la présentation du DOB. Les Départements vont très mal, ils vont très, très mal, en raison de l'effondrement des droits de mutation. Pour le Département, les droits de mutation dans les Hauts-de-Seine, c'était 40 % des recettes du Département en 2022. Les droits de mutation ont perdu 30 %. 30 % de baisse du produit des droits de mutation dus à la crise de l'immobilier. Eh bien nous, quand on perd 30 %, on perd 1 M€!

le Département, lui, a perdu 220 M€, le Département des Hauts-de-Seine. Le Département des Yvelines a perdu beaucoup moins parce qu'il a moins de bureaux, mais il a quand même perdu beaucoup aussi, et il a dû réduire, lui, ses investissements, énormément, parce qu'il n'y arrivait plus. Les Départements sont pris à la gorge aujourd'hui et notamment les Départements de province sont pris à la gorge à cause de la crise de l'immobilier qui réagit directement sur les droits de mutation.

La raison de cette dégradation pour l'ensemble des collectivités locales, c'est l'inflation, et sa conséquence, la hausse des taux d'intérêt.

L'inflation d'abord : On l'a vu chez nous, le prix de l'énergie a beaucoup augmenté l'an dernier, le prix a pratiquement doublé, + 80 %, un peu moins de 100 %, celui du kilowatt de gaz a quadruplé, + 370 % de hausse, il a quadruplé pratiquement. Et donc le surcoût à Antony, malgré toutes les économies que l'on a pu faire sur la consommation d'énergie, c'est 2,2 M€ l'an dernier, 2,2 M€ de plus que ce que l'on faisait avant.

La restauration scolaire : la hausse des prix des produits agricoles et la crise du Covid ont conduit les sociétés de restauration à augmenter considérablement leurs prix, et donc le coût de la restauration scolaire à Antony, déduction faite des participations des familles, a augmenté de 1,2 M€. Donc 1,2 + 2,2 M€, on arrive déjà à 3,4.M€.

La hausse des salaires qui est justifiée : il est normal que les salaires soient réévalués en période d'inflation, mais ceci a conduit à des dépenses à

Antony, malgré une stabilité des effectifs, d'une augmentation de 1,7 M€. 1,7 + 3,4 = 5,1 M€.

La hausse des taux d'intérêt : eux aussi ils ont fait augmenter nos charges financières de 1,2 M€.

Et enfin, la baisse des droits de mutation, on l'a vu, nous a coûté 1 M€, c'est moins que le Département mais c'est quand même 1 M€. Et par ailleurs, ceci ne se voit pas dans les comptes, la crise de l'immobilier a figé les opérations de promotion et a privé la Ville du produit des cessions d'actifs sur lesquels elle comptait justement pour réduire l'endettement. On a différé des ventes de terrains qui devaient rapporter gros, on a quand même vendu, vous avez voulu l'empêcher mais vous n'avez pas réussi, notre terrain du centre d'Antonypole, près de la gare d'Antonypole, pour 57 M€. Nous l'avons vendu mais le paiement, on ne l'aura pas tout de suite. Si on était en situation favorable pour l'immobilier, on aurait perçu des sommes tout de suite ou pratiquement tout de suite. Là maintenant, ça va être étalé dans le temps et naturellement tout ceci pèse sur notre trésorerie, c'est très clair.

Alors globalement, la Ville a perdu du fait de la crise 7 M€. Mais elle en a récupéré une partie grâce à la revalorisation des bases de la taxe foncière, nous avons récupéré 4 M€, et donc le coût net pour la Ville c'est 3 M€. Nous avons perdu 3 M€ en net, et nous avons récupérés par la hausse des impôts l'an dernier 2 M€. Il reste 1 M€ encore.

Dans ce contexte difficile, la Ville a néanmoins décidé de revaloriser le régime indemnitaire de ses agents, avant la fin 2021, c'était au sortir du Covid

mais avant la crise de l'inflation, on aurait pu le faire plus tôt, mais on ne le pouvait pas parce que l'État nous l'interdisait. L'Etat nous obligeait, comme toutes les communes et tous les Départements, à figer nos dépenses qui étaient limitées à + 1 %. On ne pouvait pas faire plus que + 1 % de dépenses. Au cours de ces années, il était impossible d'augmenter les salaires. Cette réévaluation de l'indemnité du régime indemnitaire des agents nous coûte chaque année 2,5 M€, qui s'ajoutent à tous les effets négatifs que l'on subit par ailleurs et malgré tout, nous avons décidé, vous l'avez voté vous aussi d'ailleurs, de verser au personnel, ce sera fait au 1er février, c'est fait maintenant depuis le 1er février, la prime de pouvoir d'achat pour un montant proche de 0,5 M€, 450.000 €.

Donc la conjugaison de l'inflation, de la hausse des taux, et des mesures prises en faveur du personnel à Antony, ont pesé sur notre budget de fonctionnement à hauteur de près de 6 M€ nets. Voilà pourquoi effectivement on a un autofinancement qui n'est pas aussi haut que ce qu'il était, en 2019, à l'époque, à savoir 18 M€.

Alors maintenant quelles sont nos orientations budgétaires? Pierre Médan vous l'a exposé, dans ce contexte budgétaire qui est contraint, nous n'avons pas l'intention, nous, de réduire la qualité des services publics municipaux. D'autres l'ont fait, il y a des Villes qui ont fermé leur piscine, qui ont fermé des équipements par mesure d'économies, il y a des Villes tout près de chez nous, je parle de Verrières, qui n'éclairent plus la nuit. Nous, on a décidé de maintenir l'éclairage public la nuit parce que nous sommes sensibles à la

sécurité de nos habitants. Nous tenons à maintenir la qualité de nos services publics, qu'il s'agisse des crèches, des écoles, de la restauration scolaire même si effectivement, vous l'avez dit, notre nouveau prestataire a connu des difficultés dans ses débuts, des centres de loisirs, des séjours de vacances, du nettoyage des rues, du déneigement, on a pu le voir encore il y a 15 jours-trois semaines, le déneigement a été bien assuré. Les animations ont retrouvé leur dynamisme et nos enfants ont pu bénéficier de la patinoire en décembre dernier. Nos équipements sportifs flambants neufs recevront les délégations étrangères qui prépareront les Jeux Olympiques de Paris. Donc nous n'avons pas fait d'austérité, aucune austérité.

Nous n'avons pas non plus renoncé à mettre en œuvre notre programme d'investissements, vous l'avez dit d'ailleurs et vous le regrettez, vous auriez préféré que nous ne le mettions pas en œuvre, mais nous, on le fait quand même.

Notre programme d'investissement s'est élevé, vous nous l'avez dit, au niveau de 62 millions l'an dernier et il sera d'un niveau assez sensiblement proche cette année ; ce niveau donc sera maintenu en 2024 avec la rénovation de la rue Mounié et de la rue de l'Eglise, avec le lancement et la construction de la nouvelle médiathèque, et avec les 5 M€ que nous consacrons chaque année à la transition écologique, ce qui permettra à la Ville de réduire sa consommation d'énergie de 30 % de 2022 à 2025, notamment de gaz. On était à 22,8 Millions de kwh en 2022, on sera à 15,9 normalement en 2025, tout ceci grâce aux efforts d'économies d'énergie qui nous coûtent effectivement 5 M€

par an. Et ce que nous n'avions pas prévu à l'origine, Pierre Médan l'a dit, c'est l'acquisition des deux-tiers du stade de l'US Métro, qui va nous coûter 15 M€, voire peut-être plus, et en plus, non seulement il y a l'achat, mais il y a aussi les coûts de fonctionnement puisqu'on va devoir quand même assurer la gestion de 7 hectares, et en plus il y a la prise en charge du Club de l'US Métro.

Donc comment allons-nous réaliser ces orientations dans le contexte financier difficile qui affecte les collectivités locales ? Eh bien nous le verrons quand nous voterons le budget dans deux mois, nous le verrons, et vous le verrez, vous le verrez... Je ne suis pas inquiet du tout. Vous, vous êtes inquiets, mais pas moi. Parce que moi j'ai l'expérience, j'ai 20 ans d'expérience derrière moi et je sais qu'il n'y a aucun problème, on passera. Pierre Médan l'a dit, il faut maintenir un ratio de 12 ans entre l'autofinancement et l'endettement, et on maintiendra ce ratio, par conséquent on passera. C'est la même problématique que le Territoire, on l'a vu l'autre jour. Le Territoire aussi maintient son ratio et il fera tout pour le maintenir, nous aussi. Et nous, on le fera à mon avis plus facilement que le Territoire.

Voilà ce que j'avais à vous dire, mes chers amis, soyez rassurés et dormez bien !

Le débat a eu lieu, personne ne le conteste, donc nous considérons qu'il a eu lieu, et nous passons à la suite du programme, la parole est à Madame Précetti pour son rapport sur l'avis que doit donner le conseil municipal au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui a été arrêté par VSGP.

II - <u>URBANISME - AFFAIRES FONCIERES</u>

4 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI: Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous. Il m'a semblé, il nous a semblé qu'il était important de faire un petit point, cela va être rapide mais un petit point d'étape sur ce qu'est le PLUI, qui est évidemment un sujet qui touche au cadre de vie des Antoniens et donc qui les intéresse particulièrement. Alors certains l'ont déjà entendu puisqu'il est passé en commission, on en a déjà parlé en commission, mais je pense que pour les Antoniens qui nous écoutent, cela peut être tout à fait intéressant d'en savoir un petit peu plus.

Un PLUI, c'est un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Jusqu'à présent nous avions un PLU qui est un outil, un document qui existe au sein de la Ville; vous le savez ou pas mais la loi NOTRe a redéfini à la fois des compétences, des compétences attribuées à de nouvelles collectivités territoriales et en particulier l'aménagement est maintenant attribué au Territoire, c'est pour cela que le PLU est maintenant transféré au Territoire et devient un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un PLUI c'est quoi ? C'est d'abord un diagnostic avec un rapport de présentation, comme vous pouvez le voir là ; c'est ensuite de définir des objectifs et ces objectifs, c'est ce qui se retrouve dans le document qui s'appelle

le Projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, pour le Territoire Vallée Sud Grand Paris, les deux grands axes sont :

- pour l'axe 1 : un territoire durable, acteur de la transition écologique, on vient d'en parler longuement,
- et pour l'axe 2 : un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler.

Ces documents se traduisent par un règlement écrit, un plan de zonage, des éléments que l'on connaissait déjà dans le PLU, et puis ce qui est un peu plus nouveau, des orientations d'aménagement et de programmation qui peuvent être thématiques et/ou sectorielles et que l'on appelle des OAP. Où en est-on ?

- Lors du Conseil de Territoire du 14 décembre dernier, l'établissement public Vallée Sud Grand Paris (VSGP) a arrêté le projet, son projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- A ce stade de la procédure d'élaboration du PLUI, les 11 villes membres sont sollicitées pour donner un avis, leur avis sur ce projet et c'est donc tout l'objet de cette délibération à laquelle on arrive rapidement.
- Et donc dans les étapes à venir, au printemps prochain, une enquête publique sera organisée par VSGP à l'issue de laquelle le PLUI sera adopté en fin d'année 2024 avec une entrée en vigueur début 2025.

Alors je rappelle que le PLUI est construit dans un cadre contraignant : il doit se conformer aux injonctions de l'État qui sont de densifier, de construire davantage de logements tout en réduisant la consommation de l'espace, vous

avez déjà entendu parler du fameux ZAN : Zéro Artificialisation Nette, et également d'arriver à un taux de logements sociaux de 25 %.

Ces injonctions sont également reprises dans le SDRIF-E qui est le Schéma directeur régional de l'Ile-de-France-E qui demande également l'intensification de 15 % de logements supplémentaires au cours des 15 prochaines années, pour Antony cela correspond à 4.400 logements à l'horizon 2040.

Ce PLUI dont on parle doit être compatible avec ce Schéma directeur de l'Île-de-France, le SDRIF-E, et également avec le SCOT qui est, lui, l'outil de planification de la Métropole.

Ce PLUI s'inscrit parfaitement, et c'est vraiment ce qu'il faut retenir et ce qui doit rassurer tous nos auditeurs et tous les Antoniens, dans le prolongement de notre PLU. Il est le fruit d'une collaboration active entre VSGP et la Ville à la fois d'un point de vue technique et politique, et j'en profite pour remercier très fortement les services de l'Urbanisme de la Ville et toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration et au travail sur ce PLUI parce que c'est un gros travail qui a commencé il y a plus de deux ans, qui n'est pas encore terminé et qui demande beaucoup, beaucoup d'attention.

Nous sommes donc actuellement, vous l'avez compris, dans la phase de relecture puisqu'on en est à donner des avis.

Donc ce PLUI s'appuie sur le règlement existant de notre PLU, celui que vous connaissez, et il va aller plus loin en matière de protection de notre cadre de vie. Comment ?

- En maîtrisant la densification et en protégeant les espaces verts : la Ville va répondre à ses obligations de « densification », à ses obligations de construire des logements, mais pas n'importe où. Et cela, c'est quelque chose que l'on a déjà commencé puisqu'on construit :
 - Jean Zay qui est un programme qui se termine ;
 - Antonypole qui est en devenir ;
- L'axe RD 920 qui se rénove progressivement au fur et à mesure que se libèrent des terrains.
- Et puis à terme, on aura également l'ilot de Gaulle, l'ilot Fontaine Michalon, et le site de l'INRAE, qui pourront accueillir de nouveaux programmes de logements.

Tout ceci en respectant un équilibre mesuré entre les constructions et les espaces verts et nous y tenons beaucoup.

En contrepartie, la Ville va pouvoir préserver son secteur pavillonnaire de toute densification urbaine et en particulier en protégeant encore plus les espaces verts et en augmentant notamment la part des espaces verts de pleine terre.

Cette protection du cadre de vie, ça va être également :

- Préserver l'identité et le patrimoine architectural de la Ville : d'abord en faisant un travail d'identification de ce qui est patrimoine, et principalement le patrimoine du XXème siècle dont on a un très joli témoignage d'ailleurs dans le dernier bulletin municipal.

Alors quels sont-ils?

- On a les lotissements qui sont caractéristiques de la construction urbaine d'Antony comme le lotissement du Parc de Sceaux, les Castors...
- Les pavillons remarquables du centre-ville : boulevard Pierre
 Brossolette, avenue Gabriel Péri,
- Les espaces verts privés qui sont assez remarquables notamment dans les grandes résidences,
- Des sites majeurs sur lesquels on souhaite maintenir leur vocation initiale : le site Sanofi qui a une vocation économique et le terrain de l'US Métro qui, lui, a un caractère sportif.

Très rapidement voilà les deux cartes de zonage : le PLU que l'on connaît, et le PLUI, nous avons pu préserver ce qui existait avec des petites différences, avec par exemple, c'est l'exemple le plus évident mais qui ne se voit pas forcément très bien sur la carte, la préservation de la zone pavillonnaire qui se situe entre la Croix de Berny et l'hôpital privé d'Antony, des rues dans lesquelles la mutation en immeubles ne pourra plus se faire.

Les OAP dont je vous parlais tout à l'heure, donc ces fameuses Orientations d'Aménagement et de Programmation qui peuvent être soit sectorielles soit thématiques, là, elles sont toutes regroupées, vous avez une carte dans le dossier, ce sont toutes les taches roses qui vous montrent effectivement des zones, soit des zones de projet, soit des zones de préservation, en particulier par exemple des lotissements dont on a parlé comme Les Castors.

La diapo suivante vous montre toutes ces taches vertes qui sont les arbres remarquables, les espaces verts privés, qui sont également répertoriés de manière à pouvoir les protéger. Et on voit là en particulier sur la rue de l'Abbaye, à l'angle rue de l'Abbaye et rue Persil, une résidence qui a de très beaux arbres remarquables, il y en a notamment aussi rue de Châtenay. Là c'est un focus sur le centre-ville mais il y en a ailleurs dans la Ville.

Le règlement : Le règlement va s'appuyer sur les bases de celui du PLU d'Antony, je vous l'ai déjà dit mais j'insiste, c'est très important, et il va aller encore plus loin en matière de protection de notre cadre de vie.

Sur les règles de PLUI qui sont maintenues et qui avaient été déjà fortement modifiées lors de la modification du PLU numéro 5, il y a donc :

- L' implantation à quatre mètres minimum de la rue
- La protection des cœurs d'îlots au-delà des vingt mètres par rapport à la rue, vous savez qu'ils ne sont plus constructibles de manière à préserver les îlots verts, les poumons de la Ville
- Des Retraits : en cas de reconstruction, retrait à 8 mètres en cas de baies principales, 3 mètres en cas de baies secondaires, 1,5 sans baie. C'est une nouvelle règle du PLUI, ce qui apportera plus de souplesse, avec plus de formes de constructions, ce que l'on ne pouvait pas faire jusqu'à présent.
- Emprise au sol : elle reste la même, 40 % de la superficie du terrain jusqu'à 300 m² de terrain, puis en cas de division 20 % de la superficie des mètres carrés au-delà de 300 m² de terrain.

• Pour les nouveaux terrains, quelle que soit la superficie, la division est limitée à 20 % de la superficie du terrain pour inciter à ne pas diviser.

Sur la diapo suivante, voilà quelques règles qui vont changer. La diapo montre avant/après l'implantation des constructions dont les règles vont un petit peu bouger en matière d'emprise au sol, en fonction de la largeur des terrains de manière à pouvoir garder des aérations, des respirations entre les pavillons et pour peut-être éviter d'avoir de manière quasi systématique des pavillons qui viennent se coller les uns aux autres pour faire ensuite des façades sans aération. Donc :

- Avant : jusqu'à 15 m de façades, on pouvait construire des pavillons bord à bord, sans aération.
- Après : Dès que la façade est supérieure à 10 m, on gardera un espace de 1,5 m obligatoirement entre les constructions.

Ensuite la hauteur des constructions :

- Avant : nous étions à 12 m au faîtage,
- Après : aujourd'hui les constructions seront limitées à 10 m au faîtage.

L'emprise maximale d'une construction au sol sur un terrain de 500 m²:

- Avant : chaque construction doit maximum empiéter sur 40 % du terrain, quelle que soit sa taille (ici 200 m² pour une parcelle de 500 m²)
- Après : quelle que soit la taille du terrain, chaque construction principale ne doit pas excéder 150 m² au sol. Ça, c'est évidemment une

mesure qui vise à empêcher encore les souhaits des promoteurs, les envies de construction des promoteurs.

Enfin, une règle sur les espaces verts qui devront couvrir 50 % de la surface totale d'un terrain. Ce qu'il faut retenir, c'est que les espaces verts de pleine terre devront être de 50 % de la surface du terrain. Au préalable, on avait des règles assez compliquées entre l'avant et l'arrière du terrain, maintenant c'est assez simple, c'est 50 % de la surface totale de la parcelle.

Voilà très rapidement les quelques règles qui vont évoluer, il y en a d'autres, et je vous le disais, les services sont encore à lire et relire ce document, il fait 1.000 pages et il faut s'assurer que tout ce que l'on a souhaité faire et inscrire l'est bien. C'est pour cela que la Ville globalement bien sûr approuve toutes ces orientations du projet, mais dans les relectures, nous avons déjà soulevé quatre éléments qui nous semblaient ne pas correspondre à nos souhaits et donc elle émet ces réserves :

La première concerne la possibilité de transformer des bureaux en logements. La Ville souhaite préserver une offre de bureaux sur son territoire en maintenant les locaux de bureaux existants dans le secteur de la Croix de Berny à un usage exclusivement de bureaux, tout autour de La Fontaine, nous souhaitons que les bureaux qui se trouvent sur cet emplacement restent des bureaux. Par contre, nous souhaitons maintenir en habitations les bâtiments d'habitation existants.

- La seconde, c'est une petite coquille on va dire : le lotissement numéro 12 de la rue Nicolas Poussin apparaît sur certains documents mais pas sur un des plans du PLUI, donc il faut corriger.
- La troisième concerne l'îlot De Gaulle qui a fait l'objet de modifications lors de la modification numéro 06 du PLU d'Antony et qui fait l'objet d'une OAP dans le PLUI afin de requalifier cette entrée de ville, car le PLUI n'a pas repris les éléments qui ont été modifiés et qui sont en cours de modifications. Vous avez les tableaux dans la délibération que vous pouvez regarder plus précisément et la proposition est même mieux-disante que ce qui est prévu dans la modification numéro 6.
- Enfin le quatrième point concerne l'îlot à l'angle de la rue Pajeaud et de la rue Georges Suant. Cet îlot a fait l'objet de modifications lors de la modification numéro 6 du PLU d'Antony afin de permettre la réalisation d'un programme de logement sociaux, de la même façon, les règles qui avaient été modifiées et qui sont en cours de modification numéro 6 du PLU n'ont pas été reprises dans le PLUI. Ce sont ces règles qui n'ont pas été reprises dans le PLUI arrêté qu'il convient donc de corriger.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de PLUI arrêté avec les demandes de modifications que je viens de vous présenter. Merci.

M. le Maire: Y a-t-il des demandes d'explications? Madame Desbois.

Mme DESBOIS : Une explication de vote : On aurait en soi sur le PLUI dans son ensemble émis plutôt un avis favorable, en revanche on est en

désaccord avec deux demandes de modification de la commune : la première concerne cette opposition à la requalification de l'immobilier de bureaux en immobilier je dirais locatif ou collectif de logements. Personne n'est sans savoir aujourd'hui la crise et la tension qui existent sur le logement des particuliers, personne. Personne aussi, même si on ne pleurera pas sur le sort des promoteurs, n'est sans savoir la crise inverse de l'immobilier de bureaux. D'accord ? Donc ce serait aller contre le vent, on n'a pas pour habitude de le faire, d'accord ? Je crois que ce secteur de la Croix de Berny est un secteur effectivement qui est intéressant pour l'implantation d'entreprises. Aujourd'hui les mutations du rapport au travail et les modes d'organisation du travail font que le foncier et l'immobilier ne sont peut-être plus la carte à jouer. Et que c'est plutôt un challenge et une opportunité de travailler notre développement économique de la commune pour chercher d'autres opportunités. Mais là vous cherchez à tirer sur une ambulance en empêchant la requalification de nombre de bâtiments disponibles en logements alors même que nombre de personnes sont sans solution de logement, pour nous c'est une aberration. Étant entendu, je mesure le propos, que compte tenu de la localisation de ces bâtiments, évidemment, il faudra que les acteurs concernés évidemment prennent les précautions nécessaires en matière d'isolation phonique et de tous ordres, compte tenu effectivement de leur localisation dans un secteur qui est très passant, et dense, première chose.

Deuxième chose : sur la demande de modification numéro 4 qui fait aussi écho à une modification sur le PLU, la modification du PLU 6 Antonien, Monsieur Médan, cela m'a fait très largement sourire, vous avez eu tout à l'heure une expression que j'ai trouvée assez saisissante : « On n'a pas vocation à faire peser la pression sur le centre d'Antony en matière de logement social ». Êtesvous allé Monsieur Médan récemment sur les parvis de la Bièvre et du Breuil ? Avez-vous constaté, avez-vous entendu des familles qui vivent, avec des enfants, dire qu'elles en ont marre et que leurs enfants, leur fille, leur fils, vivent parmi les rats, parmi des déchets ? Non. D'accord ? Donc il me semble que la tension du logement social en centre-ville, vous ne savez pas de quoi vous parlez... Vous parliez du logement social et vous parliez de la tension, ne pas faire peser cette tension sur le centre-ville...

Alors peut-être, certainement, vous l'avez mal expliqué. En tout état de cause, pour nous c'est une aberration.

Où en est la déclaration d'utilité publique qui est promise sur le secteur ?

La transformation de ce quartier, elle passera par la requalification notamment du centre commercial. Où en sont les opérations ? Il y avait cette intention de déclaration d'utilité publique de s'asseoir enfin, on l'avait appelé de nos vœux, sur l'outil Vallée Sud Grand Paris pour le développement du territoire. En tout cas, ce n'est pas maintenant qu'on aura une nouvelle implantation de logement social dans ce quartier. Monsieur le Maire, on le dit avec force, compte tenu des émeutes que l'on a connues l'année dernière, quel est l'effet sur notre société des ghettos sociaux ? Commençons, quand on donne un accord d'une garantie d'emprunt à Hauts-de-Bièvre Habitat et qu'on finance pour la rénovation énergétique et autre, commençons par obliger le bailleur à faire autre

chose que de la rénovation des extérieurs. Commençons à l'obliger à garantir des conditions de logement qui soient acceptables. J'invite tout un chacun à aller voir sur le parvis de la Bièvre et du Breuil et à vous poser la question : est-ce que j'y vivrais ? La réponse est non. Donc pour cette raison, nous voterons contre et je crois que les conseillers de cette assemblée seraient bienvenus de faire de même. Merci.

M. le Maire : M. Mauger, qui fera de même sûrement ?

M. MAUGER: D'abord je vous remercie pour la présentation du PLUI. Peut-être un point de forme: vous consultez le conseil municipal pour l'avis que vous comptez délivrer auprès du Territoire sur le PLUI, mais en revanche vous n'avez pas consulté le conseil municipal lorsque vous avez rendu un avis sur votre propre modification de PLU. Moi je m'étonne de cette différence que vous faites puisqu'on a découvert cet avis que vous avez rendu en avril 2023 au cours de l'enquête publique sur la modification numéro 6 du PLU.

Par ailleurs, je rejoins entièrement Nadia Desbois sur les points qu'elle a mis en exergue, nous, cela nous amène à voter contre l'arrêt du PLUI parce que sont inscrits dans le PLUI des choix de densification que nous désapprouvons. Vous avez résumé d'ailleurs très bien dans votre tribune du mois de janvier, Monsieur le Maire, puisque vous avez expliqué que vous alliez construire pour obéir aux objectifs de l'État 4.200 logements dans le secteur Antonypole pour ne pas les construire dans le secteur pavillonnaire. Donc vous opposez de manière extrêmement binaire et manichéenne ces deux choses-là. Cet aprèsmidi j'étais à une journée d'étude de la société du Grand Paris sur la

densification, vous auriez dû venir, vous auriez été « décoiffé » par la manière dont il faut voir aujourd'hui la densification. Vous avez une vision extrêmement archaïque de ce qu'est la densification. Par exemple, les collègues de la Métropole de Marseille expliquent comment est-ce qu'ils arrivent à densifier en respectant tout à fait l'existant et sans chambouler leur vision de la Ville. Voilà, je pense qu'il faut mettre à jour votre logiciel, M. le Maire.

J'en reviens maintenant à ce qui nous est proposé ce soir. Ce PLUI a fait l'objet d'une concertation préalable, il a été effectivement arrêté comme vous l'avez dit au mois de décembre et donc nous, nous rendons ce soir un avis avant qu'il y ait enquête publique. Là aussi il y aura enquête publique et une évaluation environnementale sera rendue le 3 avril, et l'enquête publique suivra très certainement assez rapidement. Ensuite, il sera éventuellement modifié à l'issue de l'enquête publique avant d'être ensuite adopté avant la fin de l'année par le Territoire. Ce projet de PLUI qui remplacera le PLU fait 7.400 pages. S'il est si long, c'est parce que le Territoire est grand, certes, mais c'est surtout parce que c'est un patchwork des PLU des différentes communes au lieu d'être un projet cohérent à l'échelle du Territoire. D'ailleurs le Vice-président du Territoire en charge de l'élaboration du PLUI l'avait précisé, c'est le maire et la majorité municipale de chacune des villes du Territoire qui ont décidé du contenu du PLUI qui les concerne. À l'arrivée, on a un PLUI assez illisible parce qu'il a fallu faire des règles communes mais qui se dérivent en autant de variantes qu'il y a de communes.

Venons-en au contenu concernant Antony : il reflète votre vision de l'urbanisme et vos projets pour la Ville. Nous nous réjouissons de l'OAP Sanofi dont nous avions signalé la nécessité de préserver l'étang et le jardin. En revanche, Antony est la seule des quatre communes déficitaires du Territoire à n'introduire de mixité sociale que dans les opérations de plus de 2.000 m² de surface de plancher. À Bourg-la-Reine, c'est à partir de 1.000 m², à Châtillon c'est 750 m², à Montrouge, c'est sur l'ensemble de la commune, avec des seuils de 800 à 2.400 m². On retrouve dans le PLUI l'OAP essentielle d'Antonypole que vous essayez d'introduire dans la modification numéro 6 du PLU qui est en cours, une orientation qui ne reflète pas complètement le dernier virage que vous avez pris, après avoir fait partir des entrepôts et la logistique d'Antonypole, vous vouliez faire partir les emplois industriels au profit des bureaux. C'est ce que vous nous avez expliqué lorsque vous avez fait partir Essilor. Votre modèle, c'était, vous le disiez, le secteur de la Croix de Berny, votre choix se révèle être une belle erreur puisqu'à l'heure du télétravail, les bureaux ne trouvent plus preneur et c'est la filière de réindustrialisation qui a le vent en poupe. Mais votre projet Antonypole est à dominante logements, vous annoncez donc 4.200 logements à Antonypole dans votre tribune du mois de janvier. D'un côté à Antonypole vous renoncez finalement aux bureaux pour y faire ces logements, de l'autre, dans l'avis de ce soir sur le PLUI, vous voulez interdire la transformation de bureaux en logements à la Croix de Berny comme signalé par Nadia Desbois, vous êtes en pleine contradiction d'autant plus que l'immeuble Renaissance que vous avez racheté serait finalement destiné, lui aussi, à faire en partie du logement. Et on est là pour le coup sur le même secteur.

Un mot sur le développement durable : j'ai signalé l'absence dans le PLUI de la carte du Schéma de cohérence territoriale adoptée par la Métropole sur le cumul de nuisances et de pollutions qui impactent la santé des populations où l'on voit qu'il n'est vraiment pas judicieux de transformer la zone d'activité à Antonypole en quartiers mixtes avec du logement, des crèches, et un grand centre de santé, notamment.

Sur le patrimoine et les arbres remarquables, la Ville est la moins-disante des 11 communes du Territoire. Il existe en effet trois rangs de protection du patrimoine, et les quelques pavillons qui sont dans le PLUI ne font pas oublier toutes les maisons meulières que vous avez laissé les promoteurs détruire ces dernières années, et celles qui y figurent ne sont assorties d'aucune protection ni recommandation ni préconisation contrairement aux autres villes qui ont choisi de placer leur patrimoine en rang 1 ou 2.

Quant aux 290 arbres remarquables, leurs fiches sont vides, Antony est la seule ville du Territoire à ne donner ni la localisation ni l'illustration ni de précision sur le caractère remarquable de ces arbres. Antony est objectivement le mauvais élève de la classe.

Bref, nous voterons contre votre projet pour Antony, mais nous participerons évidemment à l'enquête publique prévue au printemps. Nous espérons qu'il y aura des réunions publiques sur le PLUI, sinon, comme pour le PLU, nous aurons à cœur de discuter avec les Antoniens de ce sujet.

M. le Maire : Qui d'autre ? Mme Précetti.

Mme PRECETTI: Alors je ne vais pas répondre sur l'ensemble et les détails, on en a déjà discuté, mais quand vous parlez de cohérence à l'échelle du Territoire, je voudrais quand même signaler qu'heureusement chaque ville a pu s'identifier dans ce PLUI parce que si vous souhaitiez avoir la même cohérence à Antony que ce que l'on pourrait trouver à Montrouge par exemple, la densité de Montrouge, si c'est cela que vous voulez, peut-être, mais je ne suis pas certaine que tous les Antoniens le souhaitent, et donc nous, nous avons eu sincèrement à cœur de répondre et de traduire finalement ce que les Antoniens nous disent quand on les rencontre, ce qu'ils souhaitent, ce qu'ils ne souhaitent pas, ce qu'ils ne souhaitent plus voir effectivement, parfois il y a eu des constructions qui se sont faites dans certains quartiers et les Antoniens ne souhaitent plus les voir ; ce sont des bâtiments trop gros, trop hauts, voilà. Très clairement, c'est ce que l'on a souhaité traduire dans ce que nous, nous avons transmis pour ce PLUI. Cela nous semblait important, et juste pour qu'il n'y ait pas de confusion quand même, nous n'interdisons pas la transformation de bureaux en logements, c'est possible sur certains quartiers de la Ville, mais pas à cet endroit-là parce que nous estimons que c'est aussi important que la Ville puisse encore avoir des locaux, puisse avoir de l'activité. Ce n'est pas non plus une ville dortoir, Antony, et on ne souhaite pas en faire une ville dortoir, on veut qu'il y ait de l'activité économique et pour cela, il faut qu'il y ait des bureaux qui pourront être transformés d'ailleurs, agrandis, différents, parce que c'est vrai que l'attente des bureaux n'est pas celle d'il y a 10 ou 15 ans, mais il y a quand même des possibilités encore de travailler sur Antony. Il faut qu'on le maintienne.

M. le Maire : Bien. Qui est-ce qui est contre l'avis ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

M. le Maire : Je vous remercie de cette forte majorité.

5 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 6 CITE DUVAL CADASTRE AZ 135 APPARTENANT A MADAME LACOUX ET D'UN BIEN SITUE 8 CITE DUVAL CADASTRE AZ 136 APPARTENANT A MADAME HALBIN

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI: Il s'agit de deux délibérations en une seule. La Ville a depuis déjà un certain temps le souhait de développer un espace, un quartier qualitatif en face de la gare Fontaine Michalon, aux abords des voies ferrées, là où effectivement le PN 9 a été supprimé et que tout un réaménagement a été fait. Actuellement, la Ville est propriétaire de 12 parcelles sur 18 et donc elle souhaite continuer à se porter acquéreur du reste. Alors nous avons été sollicités clairement par les propriétaires de deux pavillons, celui du 6 de la cité Duval d'une surface de 215 m² et celui du 8 cité Duval qui est, lui, d'une surface de 254 m².

Nous avons fait des propositions d'achat qui ont été acceptées ; il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition du

bien au 6 cité Duval au prix de 215.000 €, celui du 8 au prix de 420.000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques et tous les actes y afférents. Merci.

Mme HUARD: Nous avons compris effectivement que cet achat répond à la volonté de maîtrise foncière dans ce secteur, et la délibération nous indique que l'acquisition a pour but de pouvoir réaliser à terme un projet public cohérent, alors on aimerait en savoir un peu plus sur vos intentions puisqu'en parallèle, la Ville avait prévu dans le PLUI une opération d'aménagement programmé sur cette zone, enfin sur une zone qui couvre d'ailleurs un périmètre plus étendu que celui qui est possédé par la Ville, si l'on a bien compris, et cette OAP changerait la vocation de la zone puisqu'actuellement, dans le PLU, on ne peut pas y construire du logement. C'est une OAP qui est apparue sans que les habitants en aient été informés à ce stade, nous nous demandons pourquoi vous n'avez pas engagé une concertation préalable avec les habitants du quartier sur vos projets, d'autant que selon nos informations également les promoteurs sont, eux, au courant, évidemment, de ce projet et ont pris contact déjà avec les commerçants du quartier. Alors est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus?

Mme PRECETTI: Cela, cela fait partie des choses qui sont un petit peu dérangeantes parce qu'on en a parlé lors de la commission, du coup il y a bien eu une commission, on a eu le temps d'en parler, et d'en reparler, et vous reposez la question ce soir, je vous ai déjà répondu.

Mme HUARD: Cela permettra aussi aux Antoniens de connaître votre réponse puisque vous n'avez pas pris la peine de les consulter et de les contacter sur ce projet!

Mme PRECETTI: Alors dans ces cas-là, on ira beaucoup plus vite en commission. En tout cas sur ce secteur, je vous ai répondu, c'est une réserve foncière de la Ville pour pouvoir à terme y faire un projet sur lequel nous n'avons aucune précision pour le moment. Nous ne sommes pas plus avancés que ça, sur la réserve foncière, l'idée est d'embellir ce quartier mais pour l'instant, aucun projet précis, je vous l'ai dit, et cela reste vrai. Les habitants du quartier, quand le moment sera venu, seront consultés, ils pourront réfléchir avec nous à ce qu'ils souhaitent, mais en tout cas je pense qu'ils seront tous favorables à ce que peut-être ce quartier soit rénové.

M. Ie Maire: Madame Huard, vous découvrez le projet mais cela fait 25 ans que l'on a commencé à acheter, et peut-être même plus! Peut-être même 30 ans, oui 30 ans.Si, cela fait 30 ans que l'on y pense, mais on n'est pas pressés. On n'est pas pressés. Ce n'est pas notre première priorité. Il y avait d'abord le passage à niveau, comme vous le savez, et puis maintenant, il y a d'autres projets en cours, on verra ça en temps utile.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

6 - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE SUR LES PARCELLES NON BATIES CADASTREES AT N° 80, AT N° 83, AT N° 84, AT N° 85, AT N° 89, AT N° 91, AT N 94, AT N°100, AT N° 198, AT N° 200 ET AT N° 202 ET SUR LA PARCELLE NON BATIE CADASTREE AT N° 49 SITUEES DANS LE QUARTIER PAJEAUD

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI: L'idée est de lancer une procédure de bien sans maître sur certaines parcelles. Alors qu'est-ce que c'est qu'une procédure de bien sans maître ? Eh bien elle vise à résorber les problématiques d'abandon des biens immobiliers bâtis et non bâtis tels que :

- une succession qui est ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun héritier ne s'est présenté.
- le propriétaire est inconnu et la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans ou a été acquittée par un tiers,
- et troisième possibilité : le propriétaire est inconnu et la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans ou a été acquittée par un tiers.

Voilà les trois possibilités, les trois cas dans lesquels il peut y avoir cette procédure. Entre parenthèses d'ailleurs les successions en déshérence sont quant à elles gérées par l'Etat et donc elles ne font pas partie de cette procédure-là.

Ici, il s'agit donc de parcelles qui correspondent à des espaces verts de la voirie et au skate Park d'Antony, que la Ville d'ailleurs souhaite réaménager. Ces parcelles appartiennent à la Société Anonyme de Gestion Immobilière mais cette société anonyme n'a plus d'existence juridique. Il est nécessaire de

régulariser la propriété de ces espaces ouverts au public et entretenus par les services techniques de la Ville depuis de très nombreuses aux années. Voilà pour un premier lot.

La deuxième parcelle, elle, se situe devant le centre commercial de Pajeaud, c'est une parcelle non bâtie qui correspond en fait à une emprise de voirie. Le service de la publicité foncière indique qu'elle n'a pas de propriétaire identifié. Par ailleurs le service des impôts a confirmé l'absence de paiement de taxe foncière sur l'ensemble de ces propriétés non bâties, il apparait donc que la situation de ces biens non bâtis entre dans le cadre de la procédure précitée, donc celle que l'on souhaite lancer.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir acter le lancement de la procédure de bien sans maître sur ces biens. Merci.

M. ÉDOUARD: Concernant une parcelle parmi les 11, la parcelle 202, vous l'avez dit rapidement, ce n'est pas de la voirie ou des espaces verts, c'est un boulodrome qui est géré par une association Antonienne subventionnée d'ailleurs au moins jusqu'en 2022, et donc nous vous faisons part de notre attachement à la pérennité de cette activité sportive et conviviale sur ce secteur, il nous semble logique que la Ville prenne la propriété de cet ensemble de parcelles mais s'agissant de son utilisation, sauf si vous avez un projet précis, ce qui ne semblait pas être le cas par rapport à ce que l'on a dit en commission, il nous semble que pour le moment, il serait intéressant de laisser ce boulodrome à son activité.

M. le Maire : C'est la Ville qui gère ce terrain, depuis toujours, depuis 30

ans...

M. ÉDOUARD: Oui et on souhaite que cela persiste.

M. le Maire : Il n'y a aucune nouveauté, simplement on valide une

situation qui existe depuis toujours.

M. ÉDOUARD : Oui. Et d'autre part, s'agissant de la parcelle 49 qui là

pour le coup est de la vraie voirie, en commission Affaires économiques, nous

avons appris qu'il y avait un certain nombre de problèmes de salubrité publique

sur le centre commercial, sur l'arrière du centre commercial, les difficultés

rencontrées seraient résolues ou pourraient être facilitées par la prise de

possession par la mairie d'une partie de ce secteur.

M. le Maire : Bien sûr, c'est vrai.

M. ÉDOUARD : Où en êtes-vous ?

M. le Maire : ... rien, on va exproprier. Le jour où l'on aura pu exproprier,

là on sera propriétaire effectivement, mais en attendant, on ne peut pas. C'est

propriété privée. D'accord ? On va y venir... Madame Desbois a parlé de la DUP

que l'on va lancer quand on en aura les moyens sur cet ensemble, on le fera.

Et là on maîtrisera le calendrier...

M. ÉDOUARD : Mais lequel ?

M. le Maire : Ce sera sur l'ensemble du secteur, le secteur du centre

commercial et de ses environs.

M. ÉDOUARD : Pour quand ?

119

M. le Maire: Attendez! Vous trouvez que l'on n'en fait pas assez encore

là? Vous nous reprochez nos investissements et vous voulez que l'on en fasse

encore d'autres! Mais attendez, laissez-nous le temps!

M. EDOUARD : C'est mon rôle de vous titiller quand même !

M. le Maire : Oui mais enfin bon ! On va le faire. C'est prévu.

M. **EDOUARD**: Vous ne voulez pas dire quand?

M. le Maire : Qui est-ce qui est contre ?

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et

représentés.)

M. le Maire : Unanimité pour les deux délibérations.

III - PERSONNEL

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST: Juste pour dire qu'il y a un tableau des effectifs qui

comme au mois de février présente non seulement la création de postes mais

aussi le toilettage annuel du tableau des effectifs puisqu'on supprime 73 postes.

Alors encore une fois ce sont des ajustements techniques qui nous permettent

de recruter et de promouvoir les agents, et une fois par an, on nettoie pour

enlever les postes qui ne nous servent à rien. Il n'y a rien de particulier à dire

sur ce tableau des effectifs. Merci.

M. MAUGER: Une intervention rapide: On fête cette année les 40 ans

d'existence de la fonction publique territoriale, les recrutements statutaires sont

malheureusement au plus bas avec à Antony notamment de plus en plus de contractuels, comme cela a été dit au moment du DOB, alors nous demandons la poursuite de la politique de titularisation des vacataires au-delà des animateurs référents ; jusque-là vous avez accepté de le faire pour les animateurs référents, il nous semble qu'il faut poursuivre cela.

Le bilan RH indique aussi dans le DOB une baisse d'effectifs de 18 ETP dans les filières sanitaire et sociale, en commission, vous disiez que vous alliez nous éclairer sur ce sujet, qu'en est-il ?

Et je vous interroge à nouveau sur l'absence d'annonces sur le site Emploi Territorial par exemple pour les agents de police et pour les auxiliaires de puériculture.

Mme GENEST: Alors effectivement on va poursuivre en 2024 un certain nombre de contractualisations pour des vacataires, et en ce qui concerne la question que vous avez posée sur les 18, je crois qu'on va vous envoyer une réponse, ça ne saurait tarder, il faut que le service RH se penche sur ce point technique.

Concernant les annonces, vous savez qu'il y a plusieurs types d'annonces, que l'on a plusieurs canaux de recrutement, et à date on a un bilan de + 6 %, c'est-à-dire que l'on a recruté 140 personnes, 140 agents en 2023, donc je pense qu'il n'y a aucune frilosité de notre part, au contraire, nous avons une politique très volontariste de recruter des agents et la diversité des canaux nous permet de faire ces recrutements. Si nous n'avions pas une large politique

sur les postes, nous n'aurions pas réussi à faire + 6 % de recrutements en 2023 par rapport à 2022.

M. le Maire: Très bien. Qui est-ce qui est contre?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 Abstentions et 01 ne prenant pas part au vote.)

8 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE
ANNUEL (CIA) DANS LE CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST: C'est une délibération qui concerne le sujet du régime indemnitaire. Comme vous le savez, nous avons mis en place la part liée au régime indemnitaire en 2021, puis en janvier 2022 nous avons eu le CIA qui est le complément indemnitaire annuel qui vise à mesurer et évaluer afin de valoriser la performance individuelle des agents de la collectivité. Une grille d'évaluation a été mise en place alors et, avec les premiers retours du premier round, nous avons écouté ce que nous disaient les cadres et ce premier round d'évaluation nous a permis de créer une grille qui prenait en compte les commentaires en retour, suite à la première campagne d'évaluation.

L'objet de cette délibération ce soir est d'entériner une simplification de la grille du CIA pour pouvoir distinguer de manière peut-être plus lisible les personnels cadres encadrant et non encadrant et pour valoriser donc de

manière assez claire les critères qui permettent à l'évaluation et au calcul derrière du CIA. C'est une délibération qui est passée en CST il y a quelques jours et qui a été votée à l'unanimité par les syndicats. Merci.

M. le Maire: Bien. Qui veut intervenir? Madame Huard.

Mme HUARD: Je précise quand même que là encore nous n'avons pas vu en commission le contenu de cette délibération. Nous avions dénoncé d'ailleurs lors de sa mise en place ce complément individualisé d'évaluation individuelle qui est calqué sur le modèle privé, sur la base d'une notion de mérite individuel assez floue et dont les critères ont d'ailleurs évolué depuis. Nous considérons que cela ne répond pas d'ailleurs à la problématique des rémunérations puisque c'est essentiellement une dévalorisation très forte des rémunérations des agents publics dans les deux dernières décennies. Et d'ailleurs également cette évaluation au mérite a le risque de remettre en cause l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis de l'exécutif dans la mesure où une part de leur rémunération dépend de cette évaluation.

La modification que vous introduisez ne nous paraît pas garantir plus qu'hier l'objectivité de l'évaluation en fonction de l'évaluateur ou de l'évaluatrice, en particulier sur la notion de qualité relationnelle dont la définition reste floue.

Mais ce qui nous interroge encore plus peut-être, c'est le critère complémentaire concernant le surcroît de travail puisqu'il incite à accepter des missions supplémentaires pour faire face à un surcroît d'activité alors que la question essentielle reste de recruter et de dimensionner correctement les

effectifs. Et notamment au secteur de la Petite Enfance, c'est aussi la qualité et la sécurité de l'accueil qui peuvent être en jeu.

Je rappellerai que pour nous, la motivation et l'engagement des agents publics passent avant tout par une revalorisation significative des salaires au travers du point d'indice et des carrières, ce qui est réclamé aussi par toutes les organisations syndicales et malheureusement, le Gouvernement reste sourd à cette demande. Pour rappel quand même, il y a eu cinq points d'indice accordés au 1er janvier, ce qui correspond royalement à moins de 25 € de majoration ; et en catégorie C, les huit premiers échelons de la grille sont à un seul point d'indice de décalage, ce qui fait qu'en 12 ans de carrière, on gagne 34 € de rémunération, c'est cela l'état des salaires dans la fonction publique aujourd'hui.

Mme DESBOIS: Je voudrais faire une intervention sur un ton un petit peu différent, vous pouvez vous en douter, de celle de Madame Huard. Je ne vois vraiment pas où est le problème avec la notion de mérite. Est-ce que vous pouvez imaginer que pour certaines personnes, le fait d'avoir évidemment une sécurité avec une rémunération fixe mais d'avoir aussi une valorisation de l'investissement qui est le leur peut être une source de motivation? Qui êtes-vous pour considérer que ça ne l'est pas? Pourquoi est-ce que c'est un vil mot? Je vous parle parce que cette intervention m'interpelle et là, en l'occurrence c'est pas rapport à votre intervention et moi je tiens à saluer cette valorisation, parce que l'un n'empêche pas l'autre, le recrutement contractuel n'empêche pas le recrutement statutaire; la capacité effectivement petit à petit à revaloriser les points d'indice et à faire évoluer le traitement des fonctionnaires

n'empêche pas l'introduction de cette part de rémunération variable, et je pense aussi aux services, à la qualité des services qui est rendue à nos administrés ; encore une fois, je pense que c'est plutôt une marque de considération des agents que de pouvoir mettre en place ce type de système basé sur la qualité aussi des savoirs-être parce que oui, les savoirs-être dans une fonction c'est important, ils se travaillent, et je crois que la mairie investit sur les points de formations sur ces plans-là, donc c'est un juste retour de l'investissement aussi qui est fait et de la mobilisation des agents pour donner le meilleur d'eux-mêmes dans la qualité de la relation aux usagers.

En lisant cette délibération, on s'est dit qu'il y avait un enjeu, je crois, dans la municipalité, mais pas que dans cette collectivité, de jouer sur la transversalité entre services, le fait que d'un service à l'autre, on puisse donner la main à un autre service dans la mesure du possible et puis faire en sorte de « désiloter » les organisations. On a vu apparaître ce critère d'objectivation dans le CIA sur l'encadrement, on pourrait imaginer peut-être à terme de le décliner sur le personnel hors encadrement. Je pense que c'est aussi assez motivant de pouvoir découvrir et travailler avec d'autres collègues. Merci.

Mme GENEST: Je crois qu'effectivement Mme Huard, nous n'avons pas du tout, du tout la même conception. C'est-à-dire que nous considérons que l'engagement des agents et leur performance, quelle qu'elle soit d'ailleurs, est tout à fait sujette à être valorisée individuellement, et là je pense que nous avons une divergence totale de vue sur ce point.

125

Par ailleurs, le CIA est une part facultative du RIFSEEP, nous aurions tout

à fait pu ne pas le mettre en place, rien ne nous obligeait à le mettre en place

et je pense que les agents de la collectivité seraient bien fâchés aujourd'hui si

on leur enlevait cette part de CIA qui valorise leur engagement individuel au

service de la collectivité.

Et enfin, pour vous rassurer pleinement sur notre volonté d'objectiver

totalement cette partie du CIA, je pense que c'est effectivement un sujet

d'objectivation de cette prime, nous souhaitons former et c'est pour cela aussi

que nous faisons des formations managériales pour former les cadres à pouvoir

mieux évaluer, à avoir plus d'outils, être plus sécurisés dans leur évaluation

individuelle de sorte que l'on puisse avoir une homogénéité dans les approches

d'évaluations qui sont faites au niveau de la collectivité.

M. le Maire : Bien. On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

9 - MODALITE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION

DANS LE CADRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION -

MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST: Voilà une délibération un peu technique mais qui valorise

pour nous le compte personnel de formation qui, comme vous le savez, n'est

pas financé comme il peut l'être dans le secteur privé, c'est à la collectivité de

financer les actions de mise en place du compte personnel de formation. Nous

l'avons mis en place puisque nous avons identifié pour chacun et que nous

avons financé des reconversions ou des parcours de formation éligibles au

CPF, et donc la délibération porte sur le fait de passer de deux campagnes

annuelles à une seule campagne annuelle, l'idée n'est pas bien sûr de baisser

notre investissement pour accompagner les parcours professionnels mais

d'avoir une seule vision, ce qui nous permettra de mieux allouer les budgets que

l'on peut réserver au CPF et d'être plus justes dans l'attribution de cette

participation de la collectivité à l'épanouissement et à l'avenir professionnel de

ses agents.

M. le Maire : On passe au vote. Qui est-ce qui est contre ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention)

IV - AFFAIRES DIVERSES

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION **BILATERALE**

DEFINISSANT LES MODALITES DE TRANSFORMATION EN FLUX DES

DROITS DE RESERVATION DE LA VILLE SUR LE PATRIMOINE SOCIAL

DES BAILLEURS SOCIAUX DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. le Maire)

(M. Legrand sort de la salle)

M. le Maire : La gestion en flux des réservations de logements va

remplacer la gestion en stock, c'est une décision gouvernementale depuis déjà

quelque temps. C'est déjà fait, oui, mais nous, nous n'avons pas encore mis

cela en place. En effet les collectivités, jusqu'à présent, qui subventionnent ou

garantissent les emprunts des bailleurs reçoivent en contrepartie des réservations de logements bien identifiés. Ceci est donc remplacé maintenant, en tout cas sera remplacé à Antony aussi par des droits uniques de réservation sur les flux annuels d'attribution de logements. Donc on remplace des droits sur des stocks par des droits sur des flux. Alors je passe sur les modes de calcul parce que c'est un peu compliqué, mais on aura des droits sur les flux dans lesquels il n'y aura pas les mutations au sein du parc social, il n'y aura pas de départs provoqués par la rénovation urbaine ni le relogement obligatoire en cas de péril.

Il s'agit donc de voter la convention que nous allons signer avec les bailleurs sociaux, la convention type que l'on va signer avec les bailleurs sociaux pour valider ce mode de transformation, c'est un mode de transformation qui nous est imposé par l'État et la motivation du législateur est de gérer de manière plus souple le parc social, de faciliter les mutations au sein du parc en les sortant de la compétition avec les nouveaux entrants et de mieux répartir les logements disponibles également en fonction de la demande. Cela ne sera plus bloqué par des logements qui ne sont pas attribués. Il faudra les réserver. Par exemple, d'après les calculs de nos services, aujourd'hui nous avons 545 réservations sur le parc de Hauts-de-Bièvre Habitat, nous aurons 26 droits uniques de réservation sur les flux au titre de la Ville. Mais vous savez aussi que l'on gère également la distribution de Hauts-de-Bièvre Habitat, heureusement. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER: Voilà l'exemple type encore une fois d'une délibération que l'on n'a pas vue en commission. Et comme vous le dites vous-même, c'est un peu compliqué. Donc comment est-ce que l'on fait? D'autant plus que votre adjoint au logement à chaque fois s'absente puisqu'il est aussi le Président du principal bailleur social. Donc on ne peut pas avoir de discussion avec lui en dehors des commissions. Cela fait combien de délibérations depuis un an sur le logement où l'on ne peut pas avoir de débat?

M. le Maire : Là c'est le moment, allez-y !

M. MAUGER: Non! La personne qui peut nous éclairer n'est pas là.

M. le Maire : Mais je suis là, moi.

M. MAUGER: Et il n'y a pas de commission sur le logement.

M. le Maire : Mais il y aura une commission sur le logement et j'y serai aussi.

M. MAUGER: Il y a une commission sur le logement le 29 de ce mois.

M. le Maire : Eh bien j'y serai.

M. MAUGER: Je pense que l'on devrait pouvoir examiner...

M. le Maire : Il y aura une commission le 29 février, ça n'arrive pas souvent!

M. MAUGER: Je pense que l'on devrait pouvoir examiner du coup cette délibération après avoir eu la commission du 29 février et la voter au prochain conseil municipal. Ce n'est pas raisonnable d'inverser les choses!

M. le Maire : Allez, on la met en œuvre dès maintenant.

M. MAUGER: Ecoutez, vous êtes déjà en retard par rapport à la loi...

M. le Maire: Eh bien justement, c'est bien pour cela qu'il faut la mettre en œuvre, on ne peut pas attendre encore deux mois!

M. MAUGER: Tout d'un coup vous êtes pressés!

M. le Maire : Oui, on est pressés, oui.

M. MAUGER: Ecoutez, il y a quand même ...

M. le Maire: De toute façon, on peut se passer de votre vote ...

M. MAUGER : Ça, j'ai bien compris...

M. le Maire : Voilà, exactement.

M. MAUGER: Oui mais vous ne pouvez pas vous passer de notre discussion de ce soir.

M. le Maire : Vous avez un avis minoritaire, n'oubliez pas !

M. MAUGER: Il y a quand même deux articles dans cette délibération, il y a un premier article et il y a un deuxième article assez étonnant qui vous autorise à voter au fil de l'eau des conventions avec les bailleurs sociaux. Je ne vois pas pourquoi on vous autoriserait à signer au fil de l'eau des conventions bilatérales sans que nous les ayons sous les yeux. Cela fait aussi partie des documents qui nous manquent, on a une convention type, on n'a pas la convention par bailleur avec le nombre de logements en stock que vous aviez jusque-là et la conversion en logements en flux. Pourquoi est-ce que l'on n'a pas ces documents? J'attends une réponse!

M. le Maire : Eh bien écoutez, vous ne l'aurez pas ! M. Charrieau.

M. CHARRIEAU : C'est une simple application de la loi sur des comptes qui sont imposés par le ministère et sur des modèles qui sont imposés par le ministère, donc c'est juste une transcription, ces conventions sont juste une transcription de la loi et des modes de calculs fixés par le ministère. Donc je ne vois pas ce que l'on peut modifier et ce que le Maire peut modifier. Ce qui va changer éventuellement, c'est en fonction du turnover, le nombre d'attributions

M. MAUGER: Mais nous sommes favorables à l'application de la loi, la question n'est pas là! Nous demandons de l'information, c'est tout! Nous demandons les conventions qui vont être signées avec chaque bailleur. Et nous ne les avons pas.

M. le Maire : Bien, écoutez, on passe au vote. Qui est-ce qui est contre ?

M. MAUGER: A cause du manque de transparence, nous sommes contre.

M. le Maire : Très bien, c'est parfait.

qui vont être attribuées à chacun des réservataires.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 04 voix Contre et 01 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND)

11 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE : MODIFICATION DES TARIFS

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

Mme ÉNAMÉ: Vous savez que depuis le 1er janvier 2022, la gestion de la chambre funéraire est assurée par la SAEMPF, la Société Anonyme d'Economie Mixte des Pompes Funèbres, dans le cadre d'une concession de service public et dans le contrat qui a été signé par la Ville avec la SAEMPF, il

est prévu une révision et en tout cas une mise à jour des tarifs selon une formule de révision qui figure dans le contrat avec une formule mathématique un petit peu compliquée mais qui est celle qui doit être appliquée.

Je vous rappelle qu'outre l'admission des corps ou l'accueil des familles ou encore des entreprises funéraires, cette société doit également entretenir les divers locaux et installations ainsi que les matériels et équipements funéraires et cela inclut éventuellement les espaces extérieurs.

Pour l'année 2024 l'application de cette formule aboutit à une hausse de tarif de 12,31 % par rapport au tarif 2022 qui est la date de début d'exploitation ; le contrat prévoyant une clause de sauvegarde qui s'enclenche à partir d'une hausse de 3 %, il y a donc eu des discussions qui ont été engagées entre les parties. Cette hausse permet de tenir à la fois compte du contexte inflationniste qui impacte de nombreuses activités mais aussi de la nécessité de maintenir l'attractivité de cette chambre funéraire d'Antony par rapport aux tarifs des autres chambres funéraires voisines, et les parties se sont donc accordées sur cette augmentation. Je vous appelle que lorsque le contrat avait été signé, la SAEMPF était en moyenne inférieure de 25 % par rapport aux autres pour les prestations fournies aux familles.

C'est vrai que c'est une hausse mais qui tient compte du contexte aussi inflationniste, et cette hausse leur permet quand même de rester compétitifs par rapport à d'autres prestataires. Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs révisés de la chambre funéraire qui seront applicables à compter du 9 février 2024. Merci.

M. ÉDOUARD: Oui, c'est encore une délibération que nous n'avons pas vue en commission bien qu'il y ait eu une commission des services publics le 30 janvier. J'ai bien compris qu'il y avait une concession de service public, une formule de calcul qui aurait dû nous amener à 12,31 % d'augmentation et qu'il y a eu des discussions engagées sur la base d'une clause de sauvegarde ; et que ces nouveaux tarifs sont un tout petit peu inférieurs à 12,31 % puisqu'ils sont variables selon les lignes, mais en gros c'est quand même 11 %. Donc en commission, j'aurais aimé savoir s'il y avait possibilité d'avoir une application un peu différenciée ligne par ligne de ces augmentations et pourquoi il n'avait pas été possible d'avoir une augmentation plus faible, entre 11 et 12,31 % cela fait quelques euros et même pas, quelques centimes parfois.

Mme ÉNAMÉ: Oui, quelques centimes effectivement. J'ai juste rappelé dans mon propos introductif qu'outre l'admission des corps et des familles, il y avait aussi l'entretien courant quand même des locaux et vous n'êtes pas sans savoir par exemple qu'il y a eu des hausses de l'énergie, donc il faut aussi que cette structure tienne compte de tout cela.

M. le Maire : Très bien. Qui est-ce qui est contre ? M. Edouard, et MmeHuard : 4. Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET COMMERCANTS D'ANTONY POUR 2024

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET : Dans le cadre de sa politique de prévention du commerce et de l'artisanat, la Ville apporte son soutien aux associations d'artisans et de commerçants qui se sont créées dans plusieurs quartiers. Ces associations ont pour objet de faire mieux connaître les commerces de leur quartier notamment en organisant des animations ; les artisans d'art se sont regroupés pour participer aux journées européennes des métiers d'art, événement organisé sous forme de portes ouvertes.

Il est proposé de reconduire le dispositif de subvention de 2.000 € pour les associations qui adresseront leur demande à la Ville. À ce jour nous avons 8 associations de commerçants et artisans constituées, qui peuvent donc y prétendre, à savoir :

- l'association de commerçants du centre-ville,
- l'association de commerçants de Fontaine Michalon,
- l'association de commerçants et artisans d'Antony Nord, donc
 Croix de Berny,
- les commerces du quartier Saint Saturnin, donc rue de l'église,
- l'association des commerçants des Baconnets,
- celle également du centre commercial de la Bièvre,
- l'association Antony Métiers d'Art,
- et après il y a l'association aussi d'artisans la Ruche Bleue qui est au même site que les Métiers d'Art

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver pour l'année 2024 le versement d'une subvention de 2.000 € aux associations d'artisans et commerçants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à passer avec les associations retenues. Merci.

M. ÉDOUARD: Il y a un an, je me désolais qu'aucune association de commerçants n'avait trouvé le temps ni l'énergie de venir participer à la commission Handicap. On m'avait dit que la loi suffisait, qu'elle était toujours appliquée. Depuis j'ai observé que ce n'était pas le cas. L'ayant signalé aux élus concernés et ayant eu des réponses appropriées, je n'insisterai pas plus sur ce sujet ce soir.

Cependant il me semble que les conventions qui font l'objet de cette délibération ne sont toujours pas assez incitatives. Nous avons abordé ce point en commission et je remercie Madame Véret de son écoute et sa franchise, mais je maintiens que la Ville pourrait inciter les associations de commerçants à réfléchir de façon pratique à l'extinction des publicités lumineuses la nuit, à l'accueil des personnes en situation de handicap, à la promotion de l'eau du robinet comme boisson en période de canicule notamment. Inversement la Ville pourrait, devrait écouter les avis des commerçants et des autres Antoniens d'ailleurs, en cas de projet d'aménagement de l'espace public.

M. le Maire : Il n'est pas prévu de signer de convention pour des subventions de 2.000 €. C'est 23.000 € la limite. Vous devriez le savoir, avec l'expérience que vous avez. M. ÉDOUARD : Elles sont là les conventions ! Elles ne sont pas prévues mais elles existent.

M. le Maire : Il n'y a pas besoin de convention.

M. ÉDOUARD : Elles sont là les conventions. Eh bien rédigez-les!

M. le Maire: Oui, mais non. On peut faire cela sans convention. Allez, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE
D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON
SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHE DES
DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHE
D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

Mme VERET: Il s'agit de l'adoption d'une convention d'objectifs entre la Ville d'Antony et l'association des commerçants non-sédentaires à Antony, dénommée « Le marché des découvertes » pour la promotion et l'animation du marché d'Antony.

Pour répondre aux attentes exprimées par les usagers du marché d'Antony et les commerçants, la Ville encourage le développement d'actions ayant pour objet la promotion et l'animation de son marché du centre-ville. L'association, par l'organisation de manifestations et d'animations, contribue au dynamisme commercial du marché d'Antony, et de ce fait, à l'attractivité de notre

Ville. Depuis de nombreuses années déjà, pour soutenir cet important travail d'animation et d'information, une convention d'objectifs est signée chaque année avec l'association des commerçants du marché; elle permet notamment de réaliser tout au long de l'année un certain nombre d'animations comme les fêtes des mères, les fêtes de Noël et d'autres animations. L'association a proposé des animations pour 2023, particulièrement au dernier trimestre avec des animations pour la fête d'Halloween, les fêtes de fin d'année, et par ailleurs des achats de billets de parking pour pouvoir les distribuer à leurs clients.

La Ville souhaite renouveler cette convention d'objectifs pour l'année 2024. L'association s'engage à organiser cette année des campagnes de communication et des événements festifs. D'une façon générale, elle mettra en œuvre toute action permettant de renforcer l'attractivité du marché d'Antony, et par voie de conséquence celle de la Ville. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter cette convention. Merci beaucoup.

Mme HUARD: Je remercie Madame Véret d'avoir présenté ce sujet en commission. Cependant, nous n'avions pas le texte de la délibération, c'est pour cela que je me permettrai de revenir dessus.

On a parlé des objectifs fixés. En relisant la convention, on voit qu'il y a dans les objectifs l'incitation au stationnement dans le parking, alors là la question se pose : aujourd'hui, faut-il inciter les Antoniens à venir en voiture et à stationner dans le parking ou faudrait-il plutôt les inciter à de la mobilité douce pour éviter l'engorgement du centre-ville ?

Deuxième question : parmi les objectifs figure la réduction du volume des emballages. La convention mentionne cet objectif mais il n'y a pas d'objectifs chiffrés, et il n'y a pas de bilan de résultat, en tout cas de bilan tiré réellement de cet objectif. Et d'ailleurs je crois l'association est tenue de présenter un bilan justement de cette convention parce que c'est quand même une subvention qui, si je ne me trompe pas, est autour de 41.000 €, donc c'est quand même significatif ; et là-dessus on aimerait qu'il y ait un certain nombre d'engagements pris justement sur cette réduction des emballages, des sacs plastiques, mais aussi des barquettes plastiques ; on pourrait peut-être inciter les consommateurs à venir avec leurs propres emballages ; donc nous, on souhaiterait qu'il y ait des choses un peu plus fermes, des engagements un peu plus fermes qui soient demandés en contrepartie de cette subvention.

Mme VERET: Madame Huard, en commission on vous a bien spécifié, qu'aucun commerçant ne refuse un client qui amène ses sacs en papier, en plastique, ses boites, jamais aucun commerçant du marché ne l'a refusé. Alors de là à ce que tout soit jetable ou en consommation unique... c'est compliqué, parce que tout n'est pas encore en place, je vous l'ai bien dit à la commission, ils font des efforts, certes, ils continuent à s'améliorer, mais c'est très long à mettre en place et ils ne peuvent pas le faire du jour au lendemain. Et ils ne refusent absolument pas tout ce que vous pouvez apporter pour mettre votre marchandise dedans, je peux vous le confirmer, j'ai assisté à plusieurs personnes qui ont apporté leurs emballages, il n'y a jamais eu de refus du commerçant.

M. le Maire : Bien. Qui est-ce qui est contre ? Madame Huard ? Non...

Mme HUARD: On va voter pour mais néanmoins, on estime que l'incitation pourrait être plus forte en demandant aux commerçants d'avoir... Aujourd'hui, c'est presque les consommateurs qui éduquent les commerçants si l'on peut dire, sur cette question ; il faudrait peut-être que ce soit dans les deux sens.

M. le Maire : Oui, c'est normal. On passe donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Pour ce qui est de la première délibération, il s'agit d'adopter un programme d'actions relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2024. Le FIPD a vocation à soutenir un certain nombre d'actions dans le cadre de la prévention de la délinquance mais aussi de la radicalisation, actions que l'on met en œuvre au niveau local. Alors il s'agit de poursuivre un certain nombre d'actions déjà en place, quatre actions dans le cadre de ce fonds.

Première action : les chantiers éducatifs, une action déjà plutôt
 rodée, il s'agit de remobiliser, accompagner des jeunes de 18 à 25 ans plutôt

éloignés de l'emploi, en leur proposant une activité professionnelle contre rémunération bien entendu, afin de permettre de financer un de leurs projets. Dans le cadre de cette action, on sollicite une subvention de 4.000 € pour un montant global de cette action de 37.000 €.

Dans le cadre de cette action, quelques éléments de contexte très rapidement sur ces chantiers éducatifs : plus de 10 chantiers éducatifs de ce type ont été réalisés l'année dernière, donc ça marche plutôt bien, plus d'une vingtaine de jeunes impliqués, aucun jeune n'a abandonné, donc ça, c'est la bonne nouvelle sur ces chantiers un peu spécifiques, même s'il y a un certain nombre de difficultés qui sont rencontrées pendant ces actions professionnelles, les jeunes pour lâcher le téléphone par exemple, ou bien qui ont du mal à arriver à l'heure, mais c'est justement l'objectif de ces actions de les habituer à ce contexte professionnel.

- Deuxième action : c'est l'objet des préventions des dérives sectaires et là il s'agit surtout d'accompagner les professionnels et les acteurs associatifs sur ce sujet assez sensible. Concernant cette action, on sollicite une subvention de 8.000 € sur un montant de 27.000 €.
- Troisième action : c'est un projet de soutien psychologique aux adolescents des collèges. C'est une action assez récente par ailleurs, qui a deux ans à peu près, issue du lancement du CESCE mis en place en lien avec les établissements scolaires. Là il s'agit d'accompagner les jeunes sur la problématique notamment de la santé mentale. C'est une action qui marche plutôt bien, je vais également vous donner un certain nombre d'éléments de

contexte sur cette action : elle a lieu sur 5 endroits : le lycée Descartes, le collège Descartes, le collège Anne Frank, le collège Henri Georges Adam et enfin le 11, le service Jeunesse. Et donc il y a des permanences hebdomadaires pour aider et soutenir les jeunes sur ces problématiques spécifiques. Plus d'une centaine de jeunes, 101 jeunes précisément dont 62 filles.

• Quatrième action : l'équipement de la Ville en matière de vidéoprotection. Alors c'est en fait l'action phare sur ce type de financement puisque la plus grosse partie de ces financements nationaux sont dédiés à l'équipement des collectivités en caméras et autres types d'équipements. En ce qui nous concerne, il s'agit de compléter le maillage qui est déjà en place sur la Ville, qui est déjà important, mais on va encore plus loin pour sécuriser un certain nombre de sites sensibles, en lien avec les objectifs que nous a fixés Monsieur le Maire, à savoir la protection des lieux stratégiques de la Ville, les gares, les carrefours importants, les crèches, les écoles, les centres sportifs, les centres culturels, les lieux de culte bien sûr, mais également les zones d'habitat dense, les zones d'habitat pavillonnaire, et enfin aussi accompagner les grands projets urbains de la municipalité, et accompagner sur le plan de la Sécurité. Donc sur la vidéoprotection, on sollicite un montant de 400.000 € sur un montant total de plus de 1 M€.

Avant de passer au vote, non pas pour influer sur le vote de certains ou certaines, je voudrais éclairer sur les projets de cette année : il faut savoir que l'on a sur la Ville plus de 700 caméras, 751 caméras précisément, à peu près 500 sur la voie publique et 180 caméras sur ce que l'on appelle les ERP, les

sites qui accueillent du public. Donc cette année on va déployer plus de 170 caméras sur un certain nombre de quartiers, tous les quartiers sont concernés : Le quartier des Bas Graviers par exemple où ce sont les habitants qui sollicitent ces équipements. Donc on part des demandes des habitants mais on effectue également des études, des études d'installation, des études de maillage, pour fixer ces différentes caméras.

Sur le secteur des Bas Graviers : 13 caméras seront installées, on aura ensuite le secteur de la Croix de Berny : non pas le carrefour qui, lui, est déjà protégé, mais plutôt l'entrée de ville côté Lebrun, le bas de la rue Velpeau, l'avenue du Général de Gaulle, l'accès à l'autoroute A 86 ou là, c'est un secteur qui est assez sensible en termes d'accidents et autres, donc une quinzaine de caméras sur ce site. Aussi le quartier pavillonnaire Fenzy qui n'a pas été équipé jusqu'à présent et qui malheureusement lui aussi a souffert d'un certain nombre de cambriolages. Donc beaucoup d'habitants nous sollicitent sur ce quartier et on va implémenter 16 nouvelles caméras sur le guartier Fenzy ; idem sur les secteurs Beauvallon et Caspienne, où là aussi ces caméras sont très attendues par les habitants ; le secteur Alsace-Lorraine, rue de la Grande Couture, etc., les abords du cimetière, ce n'est pas le guartier le plus calme d'Antony le soir, contrairement à ce que l'on pourrait penser, donc il s'agit de boucler, oui il s'y passe des choses là-bas... Les habitants nous remontent un certain nombre de choses, certaines rues aux abords du cimetière sont déjà protégées mais on va aller un peu plus loin. Côté rue des Gouttières, le secteur Intermarché, rue Émile Glay, par ailleurs la Villa Domas sera aussi protégée. Il faut savoir aussi que

142

cette rue sert un peu d'échappatoire notamment pour les piétons qui peuvent

fuir assez rapidement et arriver sur la RD 920.

Il y a aussi les abords des Ans Toniques que l'on va protéger, et plein d'autres

rues, je ne vais pas toutes les énumérer parce qu'il y en a quand même pas

mal.

Un petit point complémentaire : on accompagne aussi les grands projets

urbains ou les grands projets sportifs de la Ville, la rue Mounié bien évidemment,

ce beau projet, 16 caméras seront repositionnées sur la rue Mounié ; le quartier

Jean Zay; et également concernant les Jeux Olympiques, on va avoir des

délégations très intéressantes et très importantes qui seront présentes, donc on

va compléter la sécurisation du secteur du stade.

Quelques précisions également concernant un certain nombre de

résultats : il faut savoir que sur l'année passée, sur l'année 2023, on a eu plus

de 500 réquisitions judiciaires de la part des forces de l'ordre, que ce soit la

police nationale ou la gendarmerie. Les caméras sont un outil qui aide

énormément les enquêteurs et plus on met de caméras, plus on aide aussi les

équipes de sécurité à investiguer et à apporter des solutions. Voilà concernant

ce sujet de la vidéo protection.

Je vous ai présenté les différentes actions au titre du FIPD ; je vous

remercie de votre attention si vous avez des questions, je reste à votre

disposition.

M. le Maire: Merci Saïd. Madame Chabot.

Mme CHABOT : Merci Monsieur Aït Ouaraz pour cette présentation. Il y a deux volets quand même bien distincts : un volet de prévention, les chantiers éducatifs que sont la prise en charge de la santé mentale dont on conçoit bien qu'ils vont permettre à des jeunes de ne pas rentrer dans la délinquance, et la vidéoprotection qui elle, est une dissuasion. Est-ce que c'est une dissuasion qui consiste à déplacer la délinquance à un endroit où il n'y aurait pas de caméra et auquel cas c'est... Enfin ça ne lutte pas contre la délinquance, ça ne fait que la déplacer ? En fait il y a aussi une différence de moyens. Quand on voit les fonds qui sont alloués à la vidéoprotection par rapport à la véritable démarche de prévention, c'est quand même une échelle de 1 à 10. Moi j'avais une question : maintenant que l'on va avoir un millier de caméras, j'imagine que la délinquance à Antony a drastiquement diminué ? Cela doit être divisé par 10 ! Est-ce que l'on a des chiffres ? Est-ce que les attaques aux biens ou aux personnes ont diminué de manière satisfaisante ou pas ?

M. AIT-OUARAZ : Tout d'abord les critères sont fixés, c'est un fonds national, donc c'est le ministère de l'Intérieur qui fixe ces éléments. Mais ils ne sont pas en opposition, au contraire ils sont complètement liés et complémentaires.

Pour répondre à votre question, les chiffres sont plutôt globalement très positifs. Certes on a une augmentation par exemple sur les cambriolages... le ressenti ...

M. le Maire : Non. En 2023, il y a une baisse très forte le ressenti peutêtre mais la réalité telle que la mesure le commissariat, c'est une forte baisse l'an dernier. En gros, on a une moyenne de 300 cambriolages par an à Antony. 300. Et l'an dernier il y a eu 240, ou 250. Il y a eu vraiment une nette diminution des cambriolages et là, les caméras y sont souvent pour quelque chose. Elles dissuadent et ils vont cambrioler ailleurs. C'est ce que l'on cherche.

Mme CHABOT: Et sur les atteintes aux personnes?

M. le Maire: Très peu, très très peu.

M. AIT-OUARAZ: Les chiffres sur Antony sont extrêmement positifs et d'ailleurs on organise une fois par an la plénière du CLSPD, on passe en revue ce sujet, en présence de la police nationale, du procureur, d'un certain nombre d'instances, et les chiffres sont extrêmement positifs. Maintenant c'est vrai qu'il peut y avoir... comment dire, un déplacement, lorsqu'on installe un certain nombre de caméras sur un secteur, un déplacement vers d'autres quartiers ou vers d'autres villes, mais nous ce que l'on souhaite c'est sécuriser l'ensemble des quartiers Antoniens. Et on va continuer à poursuivre cette action. C'est vrai qu'il y a beaucoup de cambriolages, c'est un ressenti sur l'ensemble de la population, pas typiquement sur Antony, mais sur l'ensemble de la région sud parisienne en particulier. Il y a des belles villes, des villes qui attirent, mais les chiffres sont effectivement plutôt prometteurs.

M. MAUGER: C'est une subvention qui sera destinée, comme vous l'avez dit, essentiellement à la vidéosurveillance, 96 % de la subvention, donc vous comprendrez que nous voterons contre. Il y a là encore d'ailleurs aussi une délibération que nous aurions aimé voir en commission, pour avoir justement les chiffres, puisque visiblement il y a un flou sur les chiffres. Je pense que vous

pourriez réunir la commission Tranquillité Publique ou le CLSPD qui ne s'est pas réuni depuis trois ans, quatre ans...

- M. le Maire : Oui, on le fera. Mais vous savez il faut réunir..., c'est tellement compliqué de faire venir le préfet, et le procureur, plus personne ne s'occupe du CLSPD! Avec le commissaire, on peut en faire un entre nous, effectivement avec le commissaire, mais déplacer les autorités départementales, c'est devenu impossible.
- M. MAUGER : D'accord, donc vous pourriez réunir une commission
 « tranquillité publique » avec des chiffres, ce serait très apprécié.
- **M. le Maire** : Nous allons le faire. Et vous verrez avec des chiffres qu'effectivement, les cambriolages diminuent, ils sont importants mais ils diminuent alors que les atteintes à la sécurité physique, elles, sont très basses, et elles le restent.
- M. GOULETTE: Ce n'est pas le sujet de ma délégation mais moi, les réactions de Antony Terre Citoyenne me sidèrent par l'idéologie contre la vidéosurveillance! Je voudrais simplement rappeler que pendant les émeutes urbaines de juillet, ce que faisaient les émeutiers en priorité lorsqu'ils intervenaient dans des villes de la vidéosurveillance, c'était aller démonter les systèmes de vidéosurveillance. Donc Antony Terre Citoyenne n'y croit peut-être pas, mais les délinquants, eux, y croient.
- M. le Maire : Et nous aussi. C'est bien. Nous allons voter.(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour, 4 voix Contre

et 1 Abstention.)

15 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : C'est le même sujet. Dans le cadre de cette délibération il s'agit cette fois-ci d'adopter un programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre de la prévention de la délinquance. Donc il s'agit aussi de poursuivre un certain nombre d'actions et ici, on en a cinq :

- Des actions éducatives et citoyennes portées par notre Centre
 Culturel Ousmane Sy en faveur des enfants de 6 à 11 ans. Vous avez les détails
 de l'action et le montant de la subvention que l'on sollicite. On sollicite une
 subvention de 2.500 € pour une action qui s'élève à 112.000 €.
- Deuxième point : la prévention des dérives sectaires et la promotion des valeurs de la République. Sur ce thème, on sollicite auprès du Département une subvention de 6.000 € sur un total de 26.000 €.
- Troisième action : l'accompagnement des jeunes en déficit de confiance et d'estime. C'est une action qui est menée par notre équipe d'ASJ.
 Concernant cette action, on sollicite auprès du Département une subvention de 3.000 € sur un total de 14.000 €.
- La prévention des violences faites aux femmes ainsi que des violences intra-familiales. Sur ce sujet nous sollicitons une subvention départementale d'un montant de 1.500 € sur un total d'un peu plus de 5.000 €.

147

Et enfin la coordination du dispositif communal concernant la

masse salariale sur ces sujets et on sollicite 5.000 € sur un total d'actions de

25.000 €.

Le total de la subvention sollicitée auprès du Département est à hauteur

de 18.000 €. Je vous remercie de votre attention.

Mme DESBOIS : L'ensemble de ces différentes actions est tout à fait

favorable, elles vont dans le sens de ce qui a été proposé sur les chantiers

précédents, les actions éducatives notamment pour les jeunes enfants, et le rôle

central du Centre Ousmane Sy dont je crois l'équipe de direction aussi a été

renouvelée récemment.

La maîtrise de la langue aussi est un outil très important pour l'intégration

et on le sait, c'est souvent un sujet de discrimination.

Moi, ce qui me sidère pour le coup, c'est que sur 190.000 € de dépenses,

on a comme on dit « rubis sur l'ongle » 10 % de subvention du Département

92! Alors j'ai bien entendu les grandes difficultés financières rencontrées par le

Département du fait de l'effondrement des droits de mutation mais n'oublions

pas néanmoins malgré tout le trésor de guerre à la tête duquel est Monsieur

Siffredi, n'oublions pas non plus les dizaines de millions d'euros en général qui

font l'objet d'un excédent budgétaire, je dirai pour ces enjeux qui sont quand

même au cœur de sa compétence liée au social que 10 % de 190.000 €, on

peut vraiment mieux faire, Monsieur Siffredi et Monsieur le Maire de la part du

Département ! Merci.

M. le Maire : Bien. Monsieur Mauger.

M. MAUGER: Merci. Alors effectivement, les subventions du

Département ne sont pas très élevées, en fait elles ont même baissé depuis

quelques années puisqu'en 2021 le montant était de 29.000 €, en 2022 de

21.000 € et là, c'est la deuxième année consécutive...

M. le Maire : Non.

M. MAUGER: ... où l'on n'a plus que 18.000 €. On est vraiment à la

baisse, malgré l'inflation, malgré les besoins, voilà. Malgré effectivement ce qui

a pu se passer l'été dernier dans le quartier du Noyer Doré. On pourrait penser

que le Département pourrait faire un petit peu plus, et pourtant ce n'est pas le

cas.

Par ailleurs en termes de visibilité, cela fait quelque temps que nous

n'avons pas eu le tableau des financements croisés des différentes actions avec

la partie Ville, la partie Département, la partie État, et pour certaines actions il y

a la partie CAF. Voilà. Il y a beaucoup de subventions, et en termes de lisibilité,

là on est vraiment dans l'obscurité. Est-ce que l'on pourrait recevoir ce

tableau?

M. le Maire : Oui. On en parlera. Il n'y a pas une réunion prévue

prochainement?

M. BEN ABDALLAH : Je pense qu'il serait approprié qu'on en discute

pour le budget, parce que ce sont des décisions qui sont prises au moment des

budgets en fait. Donc c'est en cours d'élaboration, et pas encore arrêté.

M. le Maire : Oui. Bien sûr.

M. MAUGER: Donc on pourra avoir ce tableau?

M. le Maire : Oui, tout le monde l'aura. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - REPRISE DE LA COMPETENCE « CIMETIERE » DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) ET MODIFICATION DES STATUTS CORRESPONDANTE

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

Mme ÉNAMÉ: Comme vous le savez, Antony est membre du SIFUREP qui est le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne et dont la mission est d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire d'Île-de-France pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Il se trouve que lors de son comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence cimetière à la Ville de Villetaneuse qui était la seule qui avait transféré sa compétence. Il a également délibéré sur la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence. Dans ce cas, le SIFUREP consulte ses communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce sujet. Alors c'est en vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP : « Le syndicat est compétent pour exercer la compétence cimetière conformément aux articles L2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. C'est donc à ce titre que le SIFUREP

assure depuis son siège la gestion administrative technique et financière du cimetière communal de la Ville de Villetaneuse.

En 2023, le syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetière transféré et ce bilan fait apparaître que la distance géographique entre le siège du syndicat et le cimetière de Villetaneuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité nécessitant une surveillance sur place ; il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Alors cet équipement requiert par exemple une surveillance obligatoire, mobilisable rapidement, pour la surveillance de chaque opération funéraire, la vérification des interventions cimetière et la validation du suivi des travaux réalisés. Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetière et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le comité syndical du SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres. Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la

population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des organes délibérants des communes représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la restitution de la compétence cimetière exercée par le SIFUREP ainsi que la modification des statuts du syndicat correspondante. Merci de votre attention.

M. ÉDOUARD : S'il y avait eu une commission de service public, j'aurais posé des questions...

M. le Maire : Posez-les.

M. ÉDOUARD : La ville de Villetaneuse souhaite récupérer sa compétence cimetière, or le cimetière de Villetaneuse a priori est intercommunal, est-ce que les autres communes associées dans la gestion de ce cimetière sont d'accord pour récupérer également la compétence, ou c'est uniquement la Ville de Villetaneuse qui récupère ?

M. le Maire : On verra. On donne un avis, c'est tout. Demandez-leur, mais nous, on verra. Le SIFUREP verra, on donne juste un avis sans poser de questions.

M. ÉDOUARD: Alors ensuite, à Villetaneuse, il y a un crématorium, estce que la commune de Villetaneuse a gardé sa compétence crématorium ou pas ? Et est-ce qu'elle souhaite la récupérer ?

M. le Maire : Allez, allez ! Passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

17 - ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DE

L'ESTAMPE

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

Mme ROLLAND : Il est demandé au conseil de bien vouloir accepter

l'adhésion de la Ville à la Fédération nationale de l'estampe, qui s'appelle

Manifestampe, en tant que membre actif. Cette adhésion va permettre de

bénéficier d'un certain nombre d'offres et d'actions qui sont menées par cette

fédération : des Master classes, des tables rondes... Cela permet aussi de

relayer, diffuser de l'information quant aux expositions et puis d'accéder à de la

documentation spécifique à cet Art. Bien sûr sont concernés plus

particulièrement les artistes qui se trouvent au Carré d'Art d'Antony. Cela leur

permettra à la fois comme je vous le disais de bénéficier de toutes les

propositions de cette fédération mais aussi de mieux se faire connaître au sein

de ce réseau.

Il vous est aussi demandé d'accepter l'adhésion à la « fête de l'estampe »,

c'est une journée qui permet de bénéficier là encore d'une visibilité de

l'événement qui est relayée par les réseaux de communication et c'est

l'occasion bien sûr de mieux faire connaître encore les artistes du Carré

d'Antony.

En ce qui concerne notre Ville, elle participera à cette journée qui est

prévue sur le plan national le 26 mai prochain. Donc c'est à la fois cette adhésion

à la fédération et la possibilité d'adhérer à la Fête de l'Estampe qui vous sont

demandées aujourd'hui pour les modiques sommes de 90 € et de 20 €.

153

Mme HUARD: Je voulais juste dire que nous sommes effectivement très

favorables à cette adhésion. Juste une petite question : est-ce que cette

orientation renforcée vers ce domaine de l'estampe aurait une influence sur le

choix des artistes qui occupent les ateliers du Carré d'Antony ? Est-ce que cela

conduira à privilégier...

Mme ROLLAND : Oui. Mais c'est déjà les cas. Parce que le Carré

d'Antony...

Mme HUARD: A notre connaissance il y a au moins un artiste qui utilise

moins ou même pas le matériel...

Mme ROLLAND: Sur les 5 ou 6, il y en a une qui l'utilise un peu moins,

mais qui est intéressée et qui va peut-être s'y mettre... La sérigraphie fait partie

en effet de la technique d'estampe, c'est une des techniques d'estampe, et les

artistes ont choisi en fonction de leur appétence et de leur souhait d'utiliser ou

non cette technique, on met à leur disposition du matériel qui leur permet d'avoir

cette pratique.

Mme HUARD: D'accord.

M. le Maire : Bien on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents

et représentés.)

18 - VŒU DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI DEPOSEE PAR LE

SENATEUR PATRICK CHAIZE VISANT A ASSURER LA QUALITE ET LA

PERENNITE DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A

TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET: Antony a une très bonne couverture fibre et pour la plupart des abonnés tout se passe bien, néanmoins le déploiement et l'entretien

du réseau fibre se font selon le mode stock et donc suivant ce mode stock, ce

sont les opérateurs commerciaux qui interviennent quasi librement et sans

beaucoup de contrôle dans les équipements de l'opérateur d'infrastructure, par

équipements j'entends les armoires de rue et les chambres sous trottoir dans

les zones pavillonnaires. Alors dans ce contexte, et alors que la fibre est

nécessaire, de plus en plus d'Antoniens sont victimes du mauvais état des

armoires de rue et des chambres sous trottoir, même si la procédure de l'Arcep

évolue peu à peu, ni le régulateur ni le gouvernement à ce jour ne mettent bon

ordre et n'apportent une réponse à la hauteur des enjeux.

Ce constat a conduit le sénateur Patrick Chaize à déposer une proposition de loi qui a pour objectif de modifier radicalement la façon de faire des différents intervenants, donner les moyens à l'Arcep de contrôler et renforcer le droit des utilisateurs, notamment en suspendant les frais d'abonnement en cas de problème. Cette proposition de loi a été votée à l'unanimité au Sénat en mai 2023, et depuis elle attend un examen rapide par les commissions concernées à l'Assemblée nationale. En vue de soutenir l'adoption de ce texte, à l'instar de

nombreuses communes, je vous demande chers collègues d'adopter ce vœu.

Mme HUARD : Oui, c'est un vœu effectivement qui concerne un sujet récurrent et quand même préoccupant pour les Antoniens, c'est les nombreux dysfonctionnements du déploiement et de la maintenance du réseau fibre ; c'est en particulier dans la zone dont l'opérateur est la structure XP Fibre, sur le long de la Nationale 20, l'autre partie étant gérée par Orange. Et devant l'ampleur de ces dysfonctionnements, l'Arcep a demandé à XP Fibre en novembre 2022 un plan d'amélioration du réseau qui portait sur 900 points de mutualisation des connexions en Île-de-France. En octobre 2023, toujours suite à des plaintes d'usagers du quartier Pajeaud, j'avais demandé à Madame Lemmet quelles étaient les dispositions de ce plan pour Antony, et quel suivi en était fait par la Ville ? Vous m'aviez répondu que vous n'aviez pas de précisions sur ce plan mais que l'opérateur venait de vous informer d'un projet de refonte totale des armoires et zones arrières rue Pajeaud et rue François Molé pour novembre 2023. Donc je vous pose la question de savoir si ces armoires ont bien été refaites depuis par XP Fibre ?

On a constaté aussi que le déploiement de la fibre n'est toujours pas complet au centre commercial du Noyer Doré puisqu'il manque des travaux de raccordement. Est-ce que ce n'est pas aussi une condition minimale pour redynamiser ce site commercial ? Je souligne aussi que certaines villes ont poussé plus loin les actions : nos voisins de Paris Saclay ont porté plainte contre X pour faire pression sur l'ensemble des opérateurs et les sous-traitants qui sont responsables de ces dysfonctionnements.

Je voudrais quand même insister sur le fait que c'est un très beau résultat si l'on peut dire de la privatisation du service public que la droite pousse depuis des années ; les opérateurs privés recourent massivement à la sous-traitance en cascade, ils imposent aussi des objectifs intenables pour les sous-traitants et leurs salariés qui sont mal formés et mal rémunérés pour ces interventions. Le gouvernement effectivement a échoué, il se basait sur le dialogue avec les opérateurs pour obtenir une amélioration et nous sommes tout à fait d'accord que le cadre législatif doit être plus contraignant pour amener les opérateurs à respecter leurs engagements dans la durée. C'est pourquoi nous soutenons effectivement ce vœu et ce projet de loi mais on peut regretter cependant qu'il n'aille pas plus loin pour remettre en cause le modèle de déploiement de la fibre dans le cas de la concurrence entre opérateurs. Aujourd'hui la fourniture d'un service de communication fiable à moindre coût partout et pour tous, c'est un enjeu d'intérêt général. Pour nous cela devrait donc relever d'un opérateur et d'un service public, d'autant plus qu'aujourd'hui, cela conditionne l'accès même au service public et aux droits puisqu'on est face à une numérisation massive des services publics, ce qui crée d'ailleurs une fracture dans l'accès aux droits. Les opérateurs publics dans le passé, je crois, ont démontré qu'ils étaient, contrairement au privé un gage de réussite, de durabilité et d'efficacité.

Mme DESBOIS: Très rapidement on votera également pour ce vœu. C'est vraiment le certificat de conformité et puis le fait de dimensionner les moyens de contrôle et des sanctions vis-à-vis de la gestion des chaînes de sous-traitance, c'est très intéressant et tout à fait légitime. Moi je crois que si ce

n'est pas aujourd'hui passé sur le bureau de l'Assemblée, c'est tout simplement parce que dimensionner des moyens de contrôle dans la fibre, c'est difficile et onéreux, et donc il faudrait que ce soit financé au projet de loi de Finances ; à mon avis ce n'est pas plus compliqué que cela, et je crois que tous les intérêts sont évidemment convergents sur ce vœu et sur l'enjeu pour l'ensemble des citoyens et la lutte contre l'assignation à résidence et notamment du numérique.

M. le Maire: Nous passons au vote: qui est-ce qui est contre le vœu?

Mme HUARD : S'il vous plaît, Madame Lemmet pourrait peut-être répondre à mes questions ?

Mme LEMMET: Oui, pour traiter de la fibre, il va bien nous falloir le reste de la nuit! Alors, comme vous Mme Huard, je regrette qu'il n'y ait pas un responsable dans cette histoire. La problématique de la Ville d'Antony, elle est commune à un certain nombre d'autres villes, c'est que nous sommes en zone très dense. C'est très différent de Paris Saclay j'imagine parce qu'à Paris Saclay, je pense que toutes leurs villes ne sont pas en zone très dense, en zone très dense, c'est ce que je vous ai expliqué, les opérateurs interviennent de leur plein gré, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contractualisation. Les deux opérateurs qui se sont présentés pour déployer la fibre, c'était effectivement XP Fibre, à l'époque c'était le Département, et puis Orange. Et ce projet de loi a pour vocation d'un peu serrer tous les boulons. Je pense qu'il est indispensable, je ne crois pas que cela nécessite des moyens faramineux, demander, exiger que les opérateurs commerciaux aient moins de sous-traitants, qu'ils contribuent à trouver des gens qualifiés, un système de qualification un petit peu comme

quand on travaille sur le gaz ou l'électricité, n'importe qui n'intervient pas, celui sans qualification n'intervient pas, il faudrait que sur la fibre ce soit la même chose. Je pense que le Parlement n'a pas eu le temps de voir cela, il a quand même tellement de choses à faire par ailleurs, mais la fibre aujourd'hui c'est quand même indispensable, c'est comme l'eau et l'électricité. Donc nos députés feraient bien d'en prendre conscience.

Mme HUARD : Néanmoins pouvez-vous nous dire si ces travaux qui avaient été promis ont été effectués ?

Mme LEMMET: Nous n'étions pas dans les x points de mutualisation programmés par l'Arcep mais depuis, XP Fibre m'a fait savoir qu'ils refont trois armoires complètement sur Antony; et ils en referont 45 encore, uniquement l'armoire, pas les zones arrière...

M. le Maire: Nous sommes tous convaincus, nous allons voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Questions diverses

M. MAUGER: Je pense que ce sera assez rapide parce que j'espère que la réponse sera tout simplement positive: Vous avez invité les élus à vous faire parvenir leurs projets sur la question de la tarification des services périscolaires soumis au taux d'effort, de façon à vous faire une proposition qui ne mettra pas à mal l'équilibre financier de ces activités, pouvez-vous nous communiquer les informations chiffrées sur la structure des recettes de ces

différents services, en termes de niveau de revenus ?

M. le Maire : Oui, on pourra le faire, mais j'avais juste demandé aux élus de m'envoyer leurs projets.

M. MAUGER: Mais justement, on ne peut pas vous envoyer un projet si on n'a pas d'éléments chiffrés.

M. le Maire : C'était juste leurs idées, au moins leurs idées, comment vous voyez les choses ? Est-ce qu'il faut monter le plafond ? Vous avez des éléments sur la méthode ?

M. MAUGER: Non mais tout va dépendre de la structure de revenus des Antoniens notamment qui sont soumis au taux d'effort et qui assurent vos recettes.

M. le Maire : Oui, d'accord.

M. MAUGER: On ne veut pas vous faire des propositions aberrantes, donc pour qu'elles collent à la réalité, il nous faudrait un certain nombre d'informations, c'est indispensable.

M. le Maire : Oui, on va voir.

Mme DESBOIS : Il était surtout prévu que l'on ait une réunion de cadrage sur ce sujet-là donc ... j'ai peut-être loupé un train mais ...

M. Ie Maire: Non, je pense qu'il y aura une réunion mais ce que j'avais demandé, c'est que vous m'envoyiez, enfin ceux qui le souhaitent, qu'ils m'envoient leur projet. Leur projet comme ça, est-ce que vous voulez faire payer plus cher les riches ou moins cher par exemple.

M. MAUGER : On ne raisonne pas de manière binaire comme ça et on a des idées assez précises sur le sujet...

M. le Maire : Si, c'est comme ça que ça se passe...

M. MAUGER : Absolument pas. On a des idées assez fines sur le sujet,
 et on tient à vous les présenter de manière cohérente.

M. le Maire : Et bien présentez de manière cohérente sans...

M. MAUGER: Mais il nous faut des chiffres.

M. le Maire : Et bien écoutez, on verra, on verra comment cela s'accorde avec des chiffres, mais donnez d'abord vos idées, avant d'avoir les chiffres. Si vous avez des idées...

Si plus personne ne pose de questions, la séance est levée.

La séance est levée à 00h40.